

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 13/I

Séance du mardi 22 avril 2008, première partie

Présidence de M^{me} Myriam Tétaz (AGT), présidente**Sommaire**

Ordre du jour	691
Ouverture de la séance	696

Communications :

1. Suites données par la Municipalité à la résolution de M. Jean-Michel Dolivo du 24 avril 2007, dans le cadre du traitement de l'interpellation de M ^{me} Cesla Amarelle : « Régime sans convention collective de travail dans la branche de la coiffure dès le 1 ^{er} janvier 2007. Que peut faire la Ville ? »	696
2. Départ de M ^{me} Michelle Bohin, cheff ^e du Service de l'information	699

Lettres :

1. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2007/57, 2008/4, 2007/68 (Municipalité).	700
2. Démission de M. Kugathasan Thavathurai (Soc.) du Conseil communal (M. Kugathasan Thavathurai)	703

Question :

N ^o 46 Question N ^o 46 de M ^{me} Andrea Egli (M ^{me} Andrea Egli).	697
--	-----

Interpellations :

1. « Une enquête publique à l'insu du public ? » (M. David Payot). <i>Dépôt</i>	701
2. « Point de situation en matière de tags, de graffitis et de propreté urbaine » (M. Nicolas Gillard et consorts). <i>Dépôt</i>	702
3. « Aller aux JO de Pékin et soutenir les droits humains démocratiques et sociaux des peuples chinois et tibétain » (M. Alain Hubler et consorts). <i>Dépôt</i>	702
<i>Développement</i>	741
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	741
<i>Discussion</i>	743
4. « Face à l'augmentation de l'ivresse chez certains jeunes, quelles mesures la Direction de police entend-elle prendre ? » (M ^{me} Françoise Longchamp). <i>Dépôt</i>	702
5. « Violence urbaine, une nouvelle réalité à Lausanne » (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Dépôt</i>	702
6. « Qui sème le vent récolte la tempête... » (M. Gilles Meystre et consorts). <i>Développement photocopié</i>	716
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Marc Vuilleumier)	716
<i>Discussion</i>	719
7. « Manifestation politique pacifique ou castagnes urbaines... » (M. Claude-Alain Voiblet et consorts). <i>Développement photocopié</i>	720
<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Marc Vuilleumier)	721
<i>Discussion</i>	724

8.	«Comment améliorer le stationnement deux-roues à la gare de Lausanne ?» (M ^{me} Florence Germond).	
	<i>Développement photocopié</i>	727
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	727
	<i>Discussion</i>	728
9.	«Il n’y aura plus de Fête de Lausanne. Pourquoi et qu’est-il prévu pour remplacer cette grande fête populaire ?» (M. Fabrice Ghelfi). <i>Développement photocopié</i>	729
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Jean-Christophe Bourquin)	730
	<i>Discussion</i>	732
10.	«Au sujet de l’éclairage public le long de la route de Berne au Chalet-à-Gobet» (M. Roland Ostermann).	
	<i>Développement photocopié</i>	734
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Jean-Yves Pidoux)	734
	<i>Discussion</i>	735
11.	«Pic pétrolier et Métamorphose de Lausanne» (M. Nkiko Nsengimana). <i>Développement photocopié</i>	736
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	737
	<i>Discussion</i>	738

Motion :

	«Pour une interdiction sur le territoire communal de manifestations permettant l’apologie de régimes totalitaires» (M. Giampiero Trezzini). <i>Développement photocopié</i>	708
	<i>Discussion préalable</i>	709

Pétition :

	«Lausanne n’est pas une poubelle» (M. Guillaume Morand et consorts [1759 signatures]). <i>Dépôt</i>	701
--	---	-----

Postulats :

1.	«Pour une police équipée avec détermination» (M. Guy Gaudard). <i>Dépôt</i>	702
2.	«Domino n’est pas qu’un jeu !» (M ^{me} Andrea Eggli). <i>Développement photocopié</i>	705
	<i>Discussion préalable</i>	706
3.	«Journaux gratuits, la participation financière, c’est bien, le recyclage, c’est mieux. Un pas vers la société à 2000 W» (M. Yves Ferrari). <i>Développement photocopié</i>	706
	<i>Discussion préalable</i>	707
4.	Demande d’un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux (M. Kugathasan Thavathurai).	
	<i>Développement photocopié</i>	707
	<i>Discussion préalable</i>	707
5.	«Le parc de la piscine de Bellerive ouvert toute l’année !» (M ^{me} Magali Zuercher).	
	<i>Développement photocopié</i>	708
	<i>Discussion préalable</i>	708
6.	«Pour des achats publics durables d’ordinateurs» (M ^{me} Florence Germond). <i>Développement photocopié</i>	710
	<i>Discussion préalable</i>	711
7.	«Le nouveau Musée cantonal des beaux-arts (nMBA) : une promenade artistique sur les rives du Léman» (M. Philippe Mivelaz). <i>Développement photocopié</i>	711
	<i>Discussion préalable</i>	712
8.	«Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin» (M ^{me} Elisabeth Müller). <i>Développement photocopié</i>	713
	<i>Discussion préalable</i>	713
9.	«Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes» (M. Stéphane Michel).	
	<i>Développement photocopié</i>	713
	<i>Discussion préalable</i>	715
10.	Demande d’une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l’Administration communale (M ^{me} Françoise Longchamp et consorts). <i>Développement photocopié</i>	715
	<i>Discussion préalable</i>	715

Questions orales	703
-----------------------------------	-----

Ordre du jour

13^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 22 avril 2008 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

2. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo* : «Licenciement économique : égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge.» (AGF). ANDRÉ GEBHARDT.

3. *Postulat de M. Laurent Guidetti* : «Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville !» (Trx, SI, SSE). ROLAND RAPAZ.

4. *Pétition de l'Association des étudiants de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (A3EtSiPlus) et consorts (369 sign.)* concernant le stationnement dans les quartiers de Vennes et de Montolieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

5. *Rapport-préavis N° 2007/36* : Pour une prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics. Réponse à la motion de M. Charles-Denis Perrin. (Trx, CLP, SI). ROGER COSANDEY.

6. *Rapport-préavis N° 2007/37* : Aménagement du site de Sauvabelin. Réponse à la motion Fabrice Ghelfi «Pour une étude visant à aménager le site de Sauvabelin». (EJE, Trx, SSE, CLP). DAVID PAYOT.

7. *Pétition des commerçants lausannois (1108 sign.)* : «Super City Management – Non merci !» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

8. *Préavis N° 2007/57* : Création d'une structure de coordination de l'accueil familial. Renforcement du statut des «accueillantes» en milieu familial. Création d'une nursery garderie de 22 places. (EJE). YVAN SALZMANN.

9. *Postulat de Mme Elisabeth Müller* : «Ne jetons plus la biomasse au feu !» (Trx). STÉPHANIE APOTHÉLOZ.

10. *Postulat de M. Gilles Meystre et consorts* : «Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages !» (SI). XAVIER DE HALLER.

11. *Projet de règlement de M. Yves Ferrari* permettant la création de commissions spécialisées. (AGF). NICOLAS GILLARD.

12. *Rapport-préavis N° 2007/62* : Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous. Réponse au postulat de Mme Graziella Schaller. (EJE). EDDY ANSERMET.

13. *Préavis N° 2008/2* : Participation de la Commune de Lausanne à la société de gestion des déchets du périmètre de Lausanne (Gedrel SA). Modification de la convention entre actionnaires. (Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

14. *Pétition de Mme Monique Guex-Ciabacchini et consorts (59 sign.)* contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre municipal-Opéra. (Trx, CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

15. *Pétition de M. Martial Deléchat, Mme Jenny Goy et consorts (1035 sign.)* : «Contre le projet de club de rencontre à la rue Haldimand 7 : halte à l'encouragement de la dégradation de l'humain !» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (ROGER COSANDEY).

16. *Pétition du SSP section Lausanne, de SUD-Lausanne, de l'UPSI, de l'UEACL et consorts (1116 sign.)* : «A travail égal, salaire égal ! Non à un personnel à deux vitesses ! Pétition du personnel de l'Administration adressée au Conseil communal de la ville de Lausanne». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (SYLVIE FREYMOND).

17. *Rapport-préavis N° 2007/20* : Vieillir au XXI^e siècle à Lausanne. Réponse au postulat de Mme Claire Attinger et consorts. (CLP). EDDY ANSERMET.

18. *Pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts (7707 sign.)* pour le maintien des jardins familiaux de Vidy, Lausanne. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (XAVIER DE HALLER).

19. *Rapport-préavis N° 2007/41* : Politique du logement – S'impliquer sur le marché libre. Réponse à la motion de M. Grégoire Junod et consorts. (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

20. *Motion de M. Guy Gaudard* : «Métamorphosons l'aide à l'apprentissage». (Trx). SERGE SEGURA.

21. *Motion de Mme Elisabeth Wermelinger*: «La Ville de Lausanne montre l'exemple! Motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité». (AGF). ISABELLE MAYOR.

22. *Préavis N° 2007/63*: Recapitalisation du Fonds lausannois du 700^e anniversaire de la Confédération. (SSE). SOLANGE PETERS.

23. *Motion de M. Roland Ostermann*: «Cachez ces conteurs que je ne saurais voir!» (Trx). VINCENT ROSSI.

24. *Préavis N° 2008/4*: Crédit complémentaire pour le raccordement aux installations de surface des tuyaux de câblages électriques et multimédia posés dans le tunnel de Tridel. (SI). GIAMPIERO TREZZINI.

25. *Rapport-préavis N° 2007/11*: Réponse au postulat de Mme Solange Peters «Pour l'instauration de mesures d'incitation à l'engagement de femmes aux postes de cadres de l'Administration communale». (AGF). DIANE GILLIARD.

26. *Postulat de Mme Elena Torriani* pour encourager la mobilité douce à vélo: gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1. (Trx). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

27. *Préavis N° 2007/68*: Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage urbain pour l'immeuble industriel de KBA-GIORI SA. (SI). NICOLE GRIN.

28. *Postulat (ex-motion) de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics tels qu'appliqués aux habitants de la ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise.» (AGF). ANDREA EGGI.

29. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Naturalisation – Qu'il est loin le temps des faiseurs de Suisses. Modification de l'art. 39 bis du Règlement communal.» (AGF). THÉRÈSE DE MEURON.

30. *Préavis N° 2008/1*: Immeuble Haldimand 3 / Arlaud 2, à Lausanne. Projet de démolition de deux bâtiments et reconstruction d'un immeuble avec logements, dont 9 à subventionner, commerces, bureaux et salles de réunions. Crédit complémentaire au préavis N° 255 du 6 décembre 2001. (CLP). SOPHIE MICHAUD GIGON.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

31. *Postulat de Mme Andrea Eggi*: «Domino n'est pas qu'un jeu!» (6^e/11.12.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

32. *Postulat de M. Yves Ferrari*: «Journaux gratuits, la participation financière, c'est bien, le recyclage c'est mieux. Un pas vers la société à 2000 W.» (6^e/11.12.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

33. *Postulat de M. Kugathasan Thavathurai* demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux. (6^e/11.12.07). DISCUSSION PRÉALABLE.

34. *Postulat de Mme Magali Zuercher*: «Le parc de la piscine de Bellerive ouvert toute l'année!» (8^e/22.1.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

35. *Motion de M. Giampiero Trezzini*: «Pour une interdiction sur le territoire communal de manifestations permettant l'apologie de régimes totalitaires». (8^e/22.1.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

36. *Postulat de Mme Florence Germond*: «Pour des achats publics durables d'ordinateurs». (8^e/22.1.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

37. *Postulat de M. Philippe Mivelaz*: «Le nouveau Musée cantonal des beaux-arts (nMBA): une promenade artistique sur les rives du Léman». (9^e/5.2.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

38. *Postulat de Mme Elisabeth Müller*: «Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin». (9^e/5.2.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

39. *Postulat de M. Stéphane Michel* pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes. (9^e/5.2.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

40. *Postulat de Mme Françoise Longchamp et consorts* demandant une feuille de route pour la législation sur le flux du personnel de l'Administration communale. (9^e/5.2.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

41. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes». (10^e/26.2.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

42. *Motion de Mme Marie-Claude Hofner*: «Le «Chalet» doit devenir la maison des artistes de Lausanne». (11^e/11.3.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

43. *Motion de Mme Natacha Litzistorf et consorts* pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne. (11^e/11.3.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

44. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale». (11^e/11.3.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

45. *Postulat de M. Guy Gaudard* pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive. (12^e/8.4.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

46. *Postulat de M. Roland Philippoz et consorts* : « Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 de la Constitution vaudoise) ». (12^e/8.4.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

47. *Postulat de M^{me} Anna Zürcher et consorts* : « Aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F ». (12^e/8.4.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

48. *Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts* : « Qui sème le vent récolte la tempête... » (2^e/2.10.07) [SPS 15.11.07]. DISCUSSION.*

49. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Manifestation politique pacifique ou castagnes urbaines... » (2^e/2.10.07) [SPS 22.11.07]. DISCUSSION.*

50. *Interpellation de M^{me} Florence Germond* : « Comment améliorer le stationnement deux-roues à la gare de Lausanne ? » (2^e/2.10.07) [Trx 29.11.07]. DISCUSSION.*

51. *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi* : « Il n'y aura plus de Fête de Lausanne. Pourquoi et qu'est-il prévu pour remplacer cette grande fête populaire ? » (2^e/2.10.07) [SSE, CLP 31.1.08]. DISCUSSION.*

52. *Interpellation de M. Roland Ostermann* au sujet de l'éclairage public le long de la route de Berne au Chalet-à-Gobet. (4^e/6.11.07) [SI 31.1.08]. DISCUSSION.*

53. *Interpellation de M. Nkiko Nsengimana* : « Pic pétrolier et Métamorphose de Lausanne ». (8^e/22.1.08) [Trx, AGF 6.2.08]. DISCUSSION.*

54. *Interpellation de M. Raphaël Abbet et consorts* : « Rapport d'audit sur la police, droit d'information du Conseil communal... » (2^e/2.10.07) [SPS 28.2.08]. DISCUSSION.*

55. *Interpellation de M^{me} Andrea Eggli et consorts* pour le respect de la Loi sur les marchés publics. (8^e/22.1.08) [AGF 28.2.08]. DISCUSSION.*

56. *Interpellation de M. Marc-Olivier Buffat* : « Quel avenir pour Rumine et pour les musées lausannois du centre ville ? » (9^e/5.2.08) [CLP 6.3.08]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 6.5, 20.5 (18 h 00, séance double en réserve), 3.6, 17.6 (18 h 00, séance double), 1.7 (en réserve), 26.8 (de 18 h 00 à 20 h 00), 23.9, 7.10 (18 h 00, séance double), 28.10, 11.11, 25.11 (18 h 00, séance double), 9.12 (18 h 00, séance double), 10.12 (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente :
Myriam Tétaz

La secrétaire :
Vanessa Benitez Santoli

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

26.2.08 *Rapport sur la gestion municipale pour 2006 et réponses aux 28 observations de la Commission permanente de gestion*. (RAPHAËL ABBET, PRÉSIDENT.)

12.9.06 *Pétitions de M. Carl K. Gossweiler* sur l'avenue des Toises 14. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

23.1.07 *Pétition de M. Pascal Barone et consorts (519 sign.)* contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (STÉPHANIE APOTHÉLOZ).

13.2.07 *Rapport N° 2006/2* : Pétitions en suspens. (AGF). RAPHAËL ABBET.

13.2.07 *Pétition de M^{me} Geneviève Chiché* : « Chômage : pas de travail mais peut-être des idées ». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

15.5.07 *Pétition de M^{me} Françoise Longchamp et consorts (50 sign.)* demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SYLVIE FREYMOND).

26.6.07 *Pétition de M. Alberto Perez et consorts (28 sign.)* demandant la sécurisation du passage pour piétons sis au ch. de Pierrefleur N° 30. (Trx, SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS.

2.10.07 *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne (41 sign.)* : « Ne défigurons pas le collège de Villamont ! » (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

23.10.07 *Pétition de M^{me} Anne Decollogny et consorts (344 sign.)* : « Pour une avenue Vinet plus conviviale ». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

23.10.07 *Pétition de M. Alain Bron (1 sign.)* : « Pour un pont sans pompiers – Une liaison verte entre le Flon et Sévelin ». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (STÉPHANIE APOTHÉLOZ).

20.11.07 *Pétition de l'Académie champagnacienne et consorts (178 sign.)* : « Un Champagnac d'airain pour Lausanne ». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

11.12.07 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* : « En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement ». (AGF, CLP, Trx). ISABELLE TRUAN.

11.12.07 *Motion de M. Fabrice Ghelfi* demandant une modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques. (AGF). YVES FERRARI.

11.12.07 *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* : « Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires ». (AGF, SPS). ALAIN HUBLER.

11.12.07 *Postulat de M. Charles-Denis Perrin* : « Une unité de développement durable pour un développement responsable de Lausanne ». (AGF). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

11.12.07 *Pétition du comité de soutien à la maison de paille et consorts (env. 1670 sign.)* : « Pour que la maison écologique construite sous l'avenue César-Roux puisse y rester le temps nécessaire à l'aboutissement de son expérience ». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

22.1.08 *Rapport-préavis N° 2007/64* : Réponse à diverses motions et postulats. (AGF, SPS, Trx). ANDREA EGGLI.

5.2.08 *Préavis N° 2007/66* : Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

5.2.08 *Préavis N° 2007/67* : Aménagement du temps de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration communale. (AGF). YVAN SALZMANN.

26.2.08 *Motion de M. Gilles Meystre* demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis 2007/28. (CLP).

Motion de Mme Isabelle Truan visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks. (CLP).

Motion de M. Claude Bonnard et consorts pour une dotation adéquate de la Fondation pour les Musiques Actuelles. (CLP). CHARLES-DENIS PERRIN.

26.2.08 *Motion de M. Alain Hubler* : « µm5 : un micro-métre » pour le Vallon ». (Trx). FRANÇOIS HUGUENET.

26.2.08 *Postulat de Mme Rebecca Ruiz et consorts* : « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans ». (CLP). PHILIPPE JACQUAT.

26.2.08 *Postulat de Mme Françoise Longchamp et consorts* pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée. (SSE). SYLVIE FREYMOND.

11.3.08 *Rapport-préavis N° 2008/5* : Prévention et gestion des conflits et lutte contre le harcèlement. Réponse à la motion de M. Philippe Vuillemin. (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

11.3.08 *Préavis N° 2008/6* : Immeuble avenue de la Gare 12 et parcelle N° 20'278 située à proximité. Vente à la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG). (CLP, SPS). PHILIPPE MIVELAZ.

11.3.08 *Pétition de Mme et M. Françoise et Jean-Jacques Duvoisin et consorts (200 sign.)* : « Densifier la ville, certes, mais pas à n'importe quel prix et n'importe comment ! Pour la sauvegarde du bâtiment « Le Vignel » sis au ch. du Noirmont 11, 1004 Lausanne, ou pour une rénovation douce. » (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

8.4.08 *Préavis N° 2008/7* : Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires, 4^e étape, et éléments de planification du parc immobilier destiné à la scolarité obligatoire. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE, Trx). SYLVIANNE BERGMANN.

8.4.08 *Rapport-préavis N° 2008/8* : « Attribution de subventions dans le domaine sportif ». Nouveau volet « Sport phare ». Aides aux clubs, au sport féminin et aux sportifs d'élite lausannois. Réponse à la motion de M. Alain Bron. (SPS). ALAIN HUBLER.

22.4.08 *Préavis N° 2008/9* : Plan partiel d'affectation « Flon supérieur » / PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, les parcelles N°s 3203 et 3202, l'UIOM, la forêt de Sauvabelin, les parcelles N°s 3426, 3425, 3424, 3422, 3421 et 3420. Addenda au PPA N° 721 du 21 février 2007. (Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

22.4.08 *Préavis N° 2008/10* : Pour un pavoisement sûr, efficace et festif de la ville. (Trx, AGF, SPS). ISABELLE MAYOR.

22.4.08 *Préavis N° 2008/11* : Equipement réseau des bâtiments scolaires – phase III. (EJE, AGF). ROLAND RAPAZ.

22.4.08 *Pétition des habitants du quartier de la Colline (48 sign.)* concernant les aménagements nécessaires et urgents du quartier. COMMISSION DES PÉTITIONS.

22.4.08 *Pétition du Centre de quartier Malley-Montelly et consorts* : « Pour que la Dune de Malley ne devienne pas un parking ! » COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/8.4.03). DISCUSSION.

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/30.3.04). DISCUSSION.

13.6.06 *Interpellation de Mme Adèle Thorens et consorts* : « Quel avenir pour le « Site associatif du 52 » ? » (19^e/13.6.06). DISCUSSION.

21.11.06 *Interpellation de Mme Adèle Thorens* : « Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21 ? » (7^e/21.11.06). DISCUSSION.

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien ». (12^e/13.3.07). DISCUSSION.

22.1.08 *Interpellation de M^{me} Aline Gabus et consorts* pour une police respectueuse des droits humains. (8^e/22.1.08). DISCUSSION.

5.2.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Réduire les coûts de l'aide sociale... » (9^e/5.2.08). DISCUSSION.

11.3.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « L'engorgement du trafic routier en ville de Lausanne ne trouve pas simplement sa source aux portes de notre ville ». (11^e/11.3.08). DISCUSSION.

11.3.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « L'amélioration de l'état sanitaire des drogués ne doit pas mettre en danger les écoliers ou les autres utilisateurs du domaine public ». (11^e/11.3.08). DISCUSSION.

8.4.08 *Interpellation de M^{me} Adozinda Da Silva et consorts* : « Faudra-t-il un accident, pour enfin résoudre un problème de sécurité dans la circulation ? » (12^e/8.4.08). DISCUSSION.

8.4.08 *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp* : « Bus-pyjama : parent pauvre des transports publics lausannois ? » (12^e/8.4.08). DISCUSSION.

8.4.08 *Interpellation de M. Olivier Martin* : « Chauffage à distance, augmentation déguisée ? » (12^e/8.4.08). DISCUSSION.

Séance

du mardi 22 avril 2008, première partie

Membres absents excusés : M. Jean-Louis Blanc, M^{me} Claude Grin, M^{me} Sandrine Junod, M. Francisco Ruiz Vazquez.

Membres absents non excusés : M. Marc-Olivier Buffat, M^{me} Sylvie Favre Truffer, M^{me} Diane Gilliard, M. Paul Ntumba Kahumbu.

Membres présents	92
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Mesdames, Messieurs, il est 18 h, veuillez prendre place. Je vous annonce tout de suite une mauvaise nouvelle : toute une rangée de sièges ne fonctionne pas, nous ne pourrions pas user du vote électronique et les personnes de cette rangée devront parler au micro de la tribune. On vient de me l'annoncer. Monsieur, voulez-vous nous montrer la rangée concernée, s'il vous plaît ? Tant que tout le monde n'est pas là, essayez d'occuper les places qui fonctionnent et d'y insérer vos cartes pour enregistrer votre présence. Je pense que le quorum est atteint, nous pouvons commencer. Messieurs les scrutateurs, vous aurez un problème pour noter les présences, il faudra faire une liste. On n'arrête pas le progrès, mais le progrès nous arrête, parfois !

Je peux, heureusement, poursuivre par une bonne nouvelle. Nous avons la joie de vous annoncer la naissance de Leonardo Santoli, fils de notre secrétaire. Il est venu au monde le jeudi 17 avril à 16 h 18 précises, avec 3,560 kg pour 49 centimètres. Une carte va circuler dans vos rangs pour que vous la signiez, nous l'enverrons à M^{me} Vanessa Benitez Santoli. (*Applaudissements.*) Si vous nous guettez sur l'écran, Madame Benitez, vous l'avez compris, nous vous faisons toutes nos félicitations à vous, à votre mari, et tous nos vœux à Leonardo.

Je passe la parole à M. Bonnard pour les autres communications.

M. Claude Bonnard (Les Verts), 1^{er} vice-président, secrétaire de séance : – Je vous fais part des communications reçues durant l'interséance du Conseil.

Suites données par la Municipalité à la résolution de M. Jean-Michel Dolivo du 24 avril 2007, dans le cadre du traitement de l'interpellation de M^{me} Cesla Amarelle : « Régime sans convention collective de travail dans la branche de la coiffure dès le 1^{er} janvier 2007. Que peut faire la Ville ? »

Communication

Lausanne, le 7 avril 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En date du 24 avril 2007, votre Conseil a adopté une résolution de M. Jean-Michel Dolivo disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité :

- donne mandat à l'Inspection du travail Lausanne (IT) de doubler au minimum, dans la branche de la coiffure à Lausanne, le nombre des contrôles en 2007 par rapport à ceux effectués en 2006, ces contrôles devant porter également sur le respect de l'ensemble des conditions de travail dans cette profession, afin de déterminer si cette branche ne fait pas l'objet d'une sous-enchère abusive et répétée au sens de l'article 360a CO ;
- intervienne d'ores et déjà auprès du Conseil d'Etat pour que soit mis sur pied un contrat type de travail sur le plan cantonal, fixant des salaires minimaux et des conditions de travail convenables dans la branche de la coiffure. »

L'Inspection du travail de Lausanne a triplé le nombre de contrôles par rapport à l'année précédente et effectué 31 visites d'entreprises dont 18 avec du personnel, totalisant 48 employés. Pour mémoire, le secteur de la coiffure compte à Lausanne 265 établissements. De nombreux salons n'occupent pas de personnel. Des infractions mineures à la Loi sur le travail ont été constatées :

- dans 8 cas, la tenue des registres et autres pièces, article 73 OLT1 : l'employeur ne tient pas des plans horaires effectifs ;
- dans 1 cas, la durée des pauses, article 15 LTr : les pauses ne sont pas prises. Normalement, la journée de travail doit être coupée en deux par une pause pour se restaurer, dont la durée est fonction du temps de travail. De plus, l'employeur ne tient pas de plans horaires effectifs (art. 73 OLT1).

Toutes les infractions ont été confirmées par écrit aux différents employeurs.

S'agissant des conditions salariales, il apparaît que les salons de coiffure lausannois continuent à appliquer les conditions de la convention collective nationale dans la branche de la coiffure. La permanence de l'inspection du travail n'a enregistré aucune plainte ayant trait à des ruptures de contrat et à des réengagements à des salaires inférieurs.

En ce qui concerne la seconde partie de la résolution, adoptée le 24 avril 2007 par le Conseil communal, soit la demande à la Municipalité d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que soit mis sur pied un contrat type de travail sur le plan cantonal, la Municipalité a pris la décision de ne pas y donner suite. Le Conseil d'Etat a en effet déjà été interpellé sur cette question par un postulat parlementaire, en date du 23 janvier 2007. Suite à cette intervention, le Conseil d'Etat a demandé au Bureau de la commission tripartite cantonale, dans laquelle les partenaires sociaux sont représentés, de faire procéder à un certain nombre de contrôles durant le premier semestre 2007, puis d'évaluer la nécessité de lui proposer l'adoption d'un contrat type de travail au regard des constats opérés.

De fait, les contrôles effectués n'ont pas montré de sous-enchère salariale. Dans sa réponse au postulat daté de décembre 2007, le Conseil d'Etat conclut à ce que « la commission tripartite n'ayant pas détecté de sous-enchère abusive et répétée, elle n'a pas proposé l'adoption d'un contrat type de travail dans la branche vaudoise de la coiffure. En regard des éléments précédemment évoqués, le Conseil d'Etat renonce donc à édicter un contrat type qui fixerait une rémunération minimale impérative pour l'ensemble de la profession. Il entend cependant suivre de près l'évolution des conditions de travail dans la branche et demande donc à la commission tripartite de demeurer vigilante. En cas de persistance du vide conventionnel et si le besoin était avéré, le gouvernement ne manquerait pas d'utiliser les instruments mis à sa disposition par les mesures d'accompagnement. »

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Question N° 46 de M^{me} Andrea Egli

Al'une des séances du Conseil communal, nous avons posé une question orale concernant le tutoiement employé par les forces de l'ordre lors d'arrestations ou de contrôles d'identité, car des personnes arrêtées par la police se sont plaintes de ne pas avoir été traitées avec le respect dû.

La réponse de la municipale en charge de la Direction de la sécurité publique ne nous a pas satisfaits, car elle n'a parlé que des jeunes déjà connus des forces de police. Or, il ne s'agit pas de ce cas de figure, mais de personnes de tout âge, mais surtout, inconnues des policiers à l'œuvre.

1. *Quelles sont les raisons qui font que les policiers utilisent le tutoiement pour s'adresser aux personnes incriminées ?*
2. *Dans les cours professionnels, ce problème a-t-il été évoqué et de quelle manière ?*
3. *Qu'est-ce qu'en pense la commission d'éthique ?*

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 7 avril 2008

Préambule

Préalablement, il convient de dire que la question du tutoiement des policiers à l'endroit de certaines personnes est directement liée à la dimension comportementale du professionnel envers des tiers. Une base réglementaire en la matière existe, tant à l'échelon de l'Administration communale que du Corps de police, pour baliser les pratiques comportementales des professionnels à l'égard des personnes à qui ils s'adressent.

L'article 22, alinéa 2, du RPAC précise en substance que : «... Le fonctionnaire, par son attitude, doit se montrer digne de la considération et de la confiance que sa situation officielle exige... ».

Pour le Corps de police, un ordre de service règle la discipline, la tenue et le comportement attendus de chacun de ses membres. Il précise notamment que, pour définir le comportement exigé d'une manière générale, il faut se référer, entre autres, aux notions de bon sens et de courtoisie.

De plus, le Corps de police a adopté le principe de base selon lequel, lorsqu'il s'adresse à un citoyen, le policier utilise le vouvoiement.

De façon plus générale, on peut relever que la manière de s'exprimer envers une personne à qui on s'adresse est directement liée à la morale et aux mœurs de la société locale. Dans certaines communautés ou pays (Québec, par exemple), le tutoiement est habituel dans les échanges verbaux et n'est pas considéré comme un manque de respect. Il n'en est pas de même en Suisse, puisque le vouvoiement constitue la norme en vigueur, notamment lorsque l'on ne connaît pas les personnes à qui on s'adresse ou quand un rapport d'autorité existe entre les personnes qui se parlent. Le tutoiement est par contre admis au sein d'une relation entre personnes, pour autant qu'il soit partagé et reconnu par l'ensemble de celles-ci. L'usage du tutoiement est

également permis lorsqu'un adulte s'adresse à un enfant ou à un adolescent.

Réponses aux questions de Mme Andrea Egli

1. *Quelles sont les raisons qui font que les policiers utilisent le tutoiement pour s'adresser aux personnes incriminées ?*

Comme cela a été précisé dans le préambule, le principe de base qui prévaut, lorsqu'un policier s'adresse ou répond à une personne, est le vouvoiement.

Cela dit, dans certaines situations, il peut y avoir parfois des exceptions à cette règle de base. En effet, le policier peut être amené à tutoyer la personne à qui il s'adresse parce qu'il la connaît, à titre personnel ou dans le cadre professionnel, et que le tutoiement est réciproque, donc communément partagé au sein de la relation. Dans un autre cas de figure, le policier pourrait être amené à utiliser le tutoiement, lorsqu'il échange avec un enfant ou un adolescent. Ce mode de faire a notamment pour but de faciliter le contact ou la relation et de permettre un meilleur rapprochement, sans pour autant manquer de respect à l'enfant ou à l'adolescent.

Hors du cadre de base donné et des exceptions citées, il arrive parfois que, dans certaines situations, les policiers utilisent le tutoiement lorsqu'ils s'adressent à des personnes, qu'elles soient incriminées ou non. Dans certains cas, même si ceux-là sont rares, cela constitue, ni plus ni moins qu'une faute professionnelle ; il en va ainsi, notamment, du tutoiement utilisé :

- dans le but de renforcer son pouvoir, par provocation, pour faire pression, rabaisser ou intimider son interlocuteur ;
- par mimétisme au tutoiement de son interlocuteur, même si ce dernier le fait indûment.

Les raisons d'un tutoiement indu peuvent être multiples. On peut, entre autres, citer la colère, le stress, la fatigue, le sentiment de toute-puissance, la discrimination raciale, sociale, etc.

Toutefois, l'utilisation du tutoiement par les policiers, même si elle n'est pas forcément admise, peut néanmoins s'avérer compréhensible. En effet, et nous avons parfois tendance à l'oublier, le policier est un être humain, avec son caractère et sa sensibilité, qui a, comme tout un chacun, un seuil de tolérance plus ou moins élevé, selon les sujets qui le touchent. Ainsi, il peut arriver que, confronté à certains actes, il perde son calme et réponde spontanément à son interlocuteur par le tutoiement. Parmi les exemples constatés, les plus courants font suite à l'insulte verbale (qui touche à la famille) ou gestuelle, au crachat en plein visage, à un ou des coups donnés.

Par ailleurs, diverses interventions présentent un réel danger pour des tiers et/ou pour les policiers eux-mêmes. Il

s'agit, notamment, des contrôles de personnes dans un milieu hostile (foule invectivant les forces de l'ordre, zone sombre et éloignée), des interpellations de cambrioleurs en flagrant délit, de personnes suspectes n'obtempérant pas aux ordres de la police, de forcenés, etc., qui engendrent un stress susceptible d'amener au tutoiement, pour formuler des injonctions.

Dans ces circonstances, force est d'admettre que, si le policier devrait, dans l'idéal, utiliser le vouvoiement, le tutoiement ne saurait être sans autre assimilé à une faute professionnelle et, donc, induire systématiquement une sanction. De fait, chaque cas doit être évalué pour lui-même, afin d'établir s'il s'agit d'une erreur du policier (acte non volontaire et sans intention de nuire), ce qui implique qu'il n'y a pas de sanction, mais simple rappel de la règle de base, ou s'il s'agit d'un acte délibéré, constituant une faute de service, entraînant obligatoirement une réprimande.

2. *Dans les cours professionnels ce problème a-t-il été évoqué et de quelle manière ?*

La question du comportement à adopter est largement traitée dans les formations de base et continue, sous ses deux aspects principaux que sont le *savoir-faire* (savoir technique) et le *savoir-être* (finalité de l'action et attitude du professionnel). Le problème du tutoiement est évoqué dans le cadre du *savoir-être*, dont l'enseignement figure parmi les branches liées aux compétences sociales, qui occupent une place importante dans la formation à acquérir pour obtenir le brevet fédéral de policier.

Cet enseignement comprend, au-delà des nombreux apports théoriques, la participation des aspirants de police à des ateliers de réflexion en groupe, ainsi qu'à des mises en situation, notamment au travers de jeux de rôles avec des comédiens, sur des thèmes ou situations qu'ils devront être à même de gérer par la suite en tant que professionnels. Les actions et réactions des futurs policiers sont observées et critiquées par les élèves eux-mêmes et par les formateurs qui dispensent ces cours (instructeurs policiers, professeurs externes, juges, psychologues, éthiciens, etc.), afin qu'ils comprennent ce qui sera attendu d'eux dans la société qu'ils sont appelés à servir.

La question du tutoiement est en particulier évoquée dans les cours sur le « Service interne et externe de police », la « Police de proximité », ainsi que dans le module « Droits de l'homme et éthique ». Ces formations reprennent, sous différents angles (valeurs, normes, comportements), les notions du service au public, de l'image de la police et de la confiance que les policiers doivent développer avec les différentes instances partenaires et le public pour mener à bien leur tâche. Ces cours mettent un soin tout particulier à faire comprendre aux policiers les exigences et devoirs liés aux pouvoirs dont ils sont dotés légalement pour accomplir leur mission. Plus précisément, il est question, dans un contexte d'autorité qui permet, selon les circonstances, de porter atteinte de manière justifiée aux libertés et aux droits

fondamentaux, de situer l'action policière et sa finalité, notamment au regard du respect des principes constitutionnels d'intérêt public et de proportionnalité, ainsi que de la dignité humaine.

En outre, après la réussite de leur brevet fédéral et avant qu'ils ne rejoignent les unités de travail, les policiers lausannois reçoivent un complément à leur formation de base, qui permet de les sensibiliser aux caractéristiques et aux spécificités des pratiques policières lausannoises (règlements, culture d'entreprise, etc.). A cette occasion, le module «Droits de l'homme et éthique» est repris sous la forme d'une vingtaine d'heures de cours traitant notamment des aspects liés à la déontologie policière et à l'éthique, aux fins de clarifier les valeurs qui sous-tendent l'action de la police et d'insister sur les principes de base qui régissent la profession de policier.

Au demeurant, la question du comportement est bien évidemment aussi abordée, quand cela s'avère nécessaire, indépendamment de toute plainte à l'endroit du policier, en particulier lors des entretiens d'évaluation.

Lorsque des doléances sont formulées à l'encontre d'un policier, le comportement de celui-ci constitue souvent l'élément majeur du différend. C'est pourquoi, des séances de conciliation sont mises sur pied, afin de permettre, au travers d'un échange avec le citoyen, de créer un espace de réflexion entre le policier et l'administré. Dans ce processus, toutes les parties concernées ont la possibilité de s'expliquer et, au besoin, de s'excuser, si des fautes ou des erreurs ont été commises.

Ainsi, il n'y a pas seulement volonté de punir s'il y a eu faute, mais aussi désir de faire prendre conscience, afin de permettre, pour l'avenir, de corriger l'action ou le comportement.

3. *Qu'est-ce qu'en pense la commission d'éthique ?*

Nous devons préciser que le Comité d'éthique ne sera mis sur pied que durant le second semestre de 2008. Entre-temps, ce sont les «leaders» éthiques (commandant adjoint, responsable de l'unité psychologique et délégué à l'éthique), qui sont amenés à se prononcer sur toute problématique de ce type.

L'ordre de service relatif au comportement laisse au policier une marge d'appréciation pour adapter son attitude, afin d'être le plus adéquat possible en toutes circonstances, ce qui semble judicieux et autonomisant. Nous estimons que les principes énoncés et complémentaires à la norme sont opportuns. La question éthique porte essentiellement sur la raison d'être de l'acte, en d'autres termes, sur le pourquoi des choses. Or la question du tutoiement des policiers apparaît plus complexe qu'il ne semble initialement, à moins de tomber dans le travers du «politiquement correct».

C'est pourquoi, si le vouvoiement doit être le principe de base utilisé par les policiers lorsqu'ils s'adressent à des

personnes incriminées ou pas, il est important qu'il subsiste une marge d'autonomie pour le policier. En lui laissant un espace de jugement, le professionnel pourra faire marcher son bon sens et sera assurément mieux à même d'adapter son comportement aux situations qui se présenteront à lui. Par conséquent, avant de juger un comportement, il s'avère nécessaire d'en découvrir les raisons et, pour ce faire, d'entendre les parties en cause et, surtout, le professionnel concerné, afin qu'il puisse expliciter le sens de sa pratique.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Départ de M^{me} Michelle Bohin, cheffe du Service de l'information

Communication

Lausanne, le 17 avril 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Chef du Service de l'information, M^{me} Michelle Bohin a récemment fait valoir son droit à la retraite. Elle quittera l'Administration communale à la fin du mois de juillet 2008.

Après des études en France et en Suisse (diplôme de l'Ecole française des attachés de presse de Paris et licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne) et une activité de documentaliste dans le secteur privé, Michelle Bohin est entrée le 1^{er} août 1983 au service de la Ville en qualité d'attachée d'information au Secrétariat municipal. En 1990, elle est nommée chef du tout nouveau Service de presse et d'information issu de la réunion des unités administratives précédemment chargées de l'information au public et des relations avec la presse. Elle en assurera la structuration progressive autour de trois axes principaux : information destinée à la presse (*info presse*), information au public (*info cité*) et information recourant aux ressources d'Internet et d'Intranet (*info web*). Rebaptisée «Service de l'information», l'unité administrative placée sous la responsabilité de Michelle Bohin compte actuellement dix-neuf collaborateurs.

Durant les vingt-cinq années passées au sein de l'Administration communale, Michelle Bohin a inspiré et accompagné la mutation de la politique de communication de la Ville de Lausanne. Particulièrement sensible aux attentes des professionnels de la communication ainsi qu'à l'évolution des attentes du public découlant notamment de la «révolution d'Internet» et des rapides transformations des médias traditionnels, elle a su insuffler de la rapidité, de la souplesse et de l'ambition à cette politique. Elle a également déployé beaucoup d'énergie pour convaincre les Autorités communales d'accorder plus d'importance et plus de rigueur à l'information, que celle-ci soit destinée à

la presse, à la population ou aux collaborateurs de l'Administration communale. Grâce aux efforts consentis par Michelle Bohin, la politique d'information et de communication de la Ville pourra poursuivre son adaptation sur des bases solides et clairement structurées.

En plus de ses activités spécifiquement consacrées à l'information lausannoise, Michelle Bohin a été chargée par la Municipalité de nombreux mandats de chef de presse à l'occasion d'événements politiques et de manifestations sportives ou culturelles. Dans ce contexte, elle a notamment été désignée comme attachée de presse du *Béjart Ballet Lausanne* de 1987 à 2001. Elle a également été associée, souvent de manière déterminante, au lancement et à la réalisation de nombreuses publications. Grand chantier lausannois, le projet du métro m2 lui doit en outre des apports de qualité en termes de communication.

Avec le départ de Michelle Bohin, la Municipalité et l'Administration communale perdent une collaboratrice et une collègue dynamique et rigoureuse, dont l'entregent et l'excellente connaissance de l'environnement médiatique seront difficiles à remplacer. Constatant une implication croissante du Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE) dans le domaine de la communication, la Municipalité a choisi de réunir cette unité administrative et l'actuel Service de l'information et de les placer sous la responsabilité de M. Denis Décosterd, chef du SEGRE.

Entré au service de la Ville de Lausanne en 2007, après avoir occupé durant plusieurs années la fonction de secrétaire général de Lausanne Région, Denis Décosterd se montre particulièrement sensible à l'importance de la communication. Il est conscient que Lausanne doit poursuivre et même renforcer ses efforts dans ce domaine pour gagner en visibilité et faire connaître ses projets. Il s'inscrit donc parfaitement dans la dynamique créée au sein du Service de l'information.

La Municipalité a choisi de se donner un délai avant de décider si le poste occupé par Michelle Bohin sera compensé et sous quelle forme. Une page se tourne ainsi dans l'histoire de la politique de communication de la Ville de Lausanne. Grâce à Michelle Bohin, la transition pourra s'opérer dans de bonnes conditions, avec un objectif constant de promouvoir l'image de la Ville de Lausanne et d'offrir une information de qualité sur les actions et projets des Autorités communales. La Municipalité lui en est particulièrement reconnaissante.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette communication et vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2007/57, 2008/4, 2007/68

Lettre

Madame Myriam Tétaz
Présidente du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 17 avril 2008

Séance du Conseil communal du 22 avril 2008

Madame la Présidente,

Par ces lignes, la Municipalité vous prie de bien vouloir organiser l'ordre du jour de la séance du 22 avril 2008 du Conseil communal de manière à pouvoir traiter les points suivants dans l'urgence :

Point N° 8 de l'ordre du jour – Préavis N° 2007/57 : Création d'une structure de coordination de l'accueil familial. Renforcement du statut des « accueillantes » en milieu familial. Création d'une nursery garderie de 22 places.

Motif : *La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation a impérativement besoin de la décision du Conseil communal pour préparer les contrats de travail des personnes concernées par le nouveau dispositif.*

Point N° 24 de l'ordre du jour – Préavis N° 2008/4 : Crédit complémentaire pour le raccordement aux installations de surface des tuyaux de câblages électriques et multimédia posés dans le tunnel de Tridel.

Motif : *Les montants demandés par voie de crédit complémentaire doivent servir à payer des factures déjà établies, correspondant à des travaux déjà réalisés. Il serait regrettable que la Ville de Lausanne encoure le risque de devoir faire face à une procédure de recouvrement forcé.*

Point N° 27 de l'ordre du jour – Préavis N° 2007/68 : Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage urbain pour l'immeuble industriel de KBA-GIORI SA. La construction du bâtiment a déjà commencé.

Motif : *Il importe que les travaux de réalisation de la centrale de production d'eau glacée puissent être entrepris sans occasionner de retard au programme de construction.*

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Interpellation ordinaire de M. David Payot :
«Une enquête publique à l'insu du public ? »**

Dépôt

Lausanne, le 2 avril 2008

(Signé) *David Payot*

**Pétition de M. Guillaume Morand et consorts
(1759 signatures) : «Lausanne n'est pas une poubelle»**

Dépôt

Lausanne le 9 avril 2008

Lettre ouverte

Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro,
Monsieur le Syndic Daniel Brélaz,
Monsieur le Municipal Olivier Français,
Commission des pétitions, place de la Palud 2

Nous vous remettons aujourd'hui 9 avril notre pétition «Lausanne n'est pas une poubelle» qui a recueilli 1759 signatures du samedi 7 mars au samedi 5 avril.

A cette occasion, nous voulons vous rappeler notre position.

Nous regrettons que les médias se soient focalisés sur les déchets napolitains. Nous pensons que le problème de fond réside dans le fait d'importer des déchets pour faire tourner les fours à plein régime et ceci peu importe d'où ils viennent. Dans le cas des déchets napolitains, la seule bonne raison de les importer aurait été la solidarité avec nos amis italiens pour pallier une situation d'urgence. Mais dans ce cas, ces importations «solidaires» devraient se faire gratuitement et surtout devraient être limitées à 3 ou 6 mois pour pallier une situation de crise.

Par contre, il nous paraît aberrant de conclure des contrats d'importation pour les cinq ans à venir, comme c'était le cas dans le canton de Genève. Dans le cas de Lausanne, c'est la position de M. Brélaz, qui s'est déclaré favorable à une importation de déchets jusqu'en 2013... pour des raisons purement économiques et pas du tout écologiques. Donc jusqu'en 2013, plus les Vaudois trieront leurs déchets, plus il faudra en importer pour les incinérer au centre ville de Lausanne. Nous regrettons le manque d'ambition de ce programme. Surtout, nous pensons qu'en 2013 il y aura encore moins de déchets à incinérer, que le problème restera donc entier et qu'il faudra continuer à importer des déchets pour nourrir ces incinérateurs prévus beaucoup trop grands.

Pourquoi y aura-t-il moins de déchets alors que l'on prévoit une augmentation de la population dans le canton ?

- Par l'augmentation du tri des particuliers des collectivités publiques et des entreprises.
- Par la diminution de l'emploi des matières plastiques par les industriels qui devront en limiter l'usage sous les pressions écologiques.
- Par l'augmentation de l'usage des matières renouvelables par ces mêmes industriels.
- Par le vieillissement de la population : un jeune consomme plus et crée donc plus de déchets qu'une personne plus âgée.

Nous pensons donc que la seule solution pour l'avenir est de continuer à minimiser les déchets incinérables en ayant pour but (utopique) une politique de déchets zéro.

Pour terminer, quelques questions ouvertes qui méritent des réponses claires :

1. Trouvez-vous raisonnable de mettre en avant des raisons économiques face à des raisons écologiques et donc de santé, pour justifier ces importations de déchets ?
2. Pouvez-vous nous assurer que brûler 140'000 tonnes par année au centre ville de Lausanne dont 30'000 tonnes de déchets importés est inoffensif pour la population ?
3. Pouvez-vous nous assurer, à l'heure où il est interdit de pêcher dans nos rivières et bientôt dans le lac, que le fait d'enfouir les résidus de Tridel (25 % du total incinéré, soit environ 35'000 tonnes/année) à Saint-Triphon ne constitue pas une bombe à retardement pour le lac Léman et les générations futures ?
4. Trouvez-vous raisonnable de rester collés à des décisions prises il y a 15 ans pour justifier vos positions ? Dans l'écologie et l'environnement, tout va très vite et il faut sans arrêt trouver de nouvelles solutions et réinventer. A l'heure où Boeing a fait voler son premier avion à l'hydrogène et où M. Hayek prévoit la production de voitures à l'hydrogène n'y a-t-il pas de meilleures solutions que de justifier l'importation des déchets pour faire tourner les fours à plein régime ?

Nous vous demandons donc de réexaminer le problème et de prendre la bonne décision, l'arrêt des importations.

Pomp it up
Shoes your attitude
(Signé) *Guillaume Morand*

Texte de la pétition

**PÉTITION
LAUSANNE N'EST PAS UNE POUBELLE**

La société Tridel incinère 60% des déchets du canton de Vaud au centre ville de Lausanne afin d'alimenter un système de chauffage à distance.

Comme cette usine a été surdimensionnée, il n'y a pas assez de déchets dans le canton de Vaud. C'est pourquoi la société Tridel importe des dizaines de milliers de tonnes de déchets de l'étranger pour venir les brûler au centre de notre ville, à la Sallaz.

Nous apprenons par le *24 heures* du 4 mars que la société Tridel s'apprête à importer 10'000 tonnes des tristement célèbres déchets de Naples.

Nous demandons urgemment à la Municipalité de Lausanne, par la voie d'une pétition :

1. D'interdire toute importation de déchets napolitains à Lausanne;
2. D'arrêter immédiatement toute importation de déchets étrangers destinés à être brûlés au centre de Lausanne.

Interpellation ordinaire de M. Nicolas Gillard et consorts : « Point de situation en matière de tags, de graffitis et de propreté urbaine »

Dépôt

Lausanne, le 15 avril 2008

(Signé) *Pour LausannEnsemble : Nicolas Gillard, Françoise Longchamp*

Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour une police équipée avec détermination »

Dépôt

Lausanne, le 17 avril 2008

(Signé) *Guy Gaudard, LausannEnsemble*

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Aller aux JO de Pékin et soutenir les droits humains démocratiques et sociaux des peuples chinois et tibétain »

Dépôt

Lausanne, le 22 avril 2008

(Signé) *Alain Hubler et 4 cosignataires*

Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp : « Face à l'augmentation de l'ivresse chez certains jeunes, quelles mesures la Direction de police entend-elle prendre ? »

Dépôt

Lausanne, le 22 avril 2008

(Signé) *Françoise Longchamp*

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Violence urbaine, une nouvelle réalité à Lausanne »

Dépôt

Lausanne, le 22 avril 2008

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

M. Claude Bonnard (Les Verts), secrétaire de séance :

– Avant de rendre la parole à notre présidente, je vous fais une communication au nom du Bureau. Le Bureau élargi et les présidents de groupe ont débattu de divers points d'organisation durant une séance qui a eu lieu le vendredi 18 avril. Outre les points concernant l'organisation de notre Conseil, sur lesquels M^{me} la présidente reviendra, et ceux relatifs au fonctionnement des groupes, qui vous seront exposés par vos présidents respectifs, je désire vous faire part d'un changement qui interviendra dans la numérotation des points de nos futurs ordres du jour du Conseil. Sur proposition de notre collègue Claude-Alain Voiblet, nous allons créer des numéros constants par rubrique pour les points entrant dans notre ordre du jour. Ils conserveront ce numéro jusqu'à ce qu'ils soient traités. Ainsi, les rapports porteront le préfixe «R», suivi d'un numéro de référence, qui sera incrémenté à chaque objet entrant à l'ordre du jour. Il en ira de même pour les initiatives, avec un préfixe «INI», et les interpellations, avec un préfixe «INT». Nous espérons que ce changement facilitera la préparation des séances et de nos dossiers. Je vous rends la parole, Madame la Présidente.

La présidente : – Je vous remercie, Monsieur Bonnard. Nous avons reçu une lettre de démission de M. Kugathasan Thavathurai.

**Démission de M. Kugathasan Thavathurai (Soc.)
du Conseil communal**

Lettre

Thavathurai Kugathasan
Route de prilly 15
1004 Lausanne

Présidente,
Conseille communale,
Lausanne

Lausanne, 7 avril 2008

Madame la Présidente,

Par cette lettre je souhaiterais vous avertir de mon souhait de quitter le Conseil dès le 22 avril 2008, pour cause de déménagement. En effet après avoir passé environ 20 ans je pars de Lausanne pour habiter dans une autre commune.

Je profite de cette occasion pour remercier les membres du Conseil et vous-même, Madame la Présidente, pour m'avoir permis d'acquérir une bonne expérience, en effet j'ai beaucoup appris en très peu de temps. Les débats étaient très enrichissants, même s'il y a eu des mécontentements des partis, ça nous a toutefois permis d'avancer et d'apprendre.

Malgré mon déménagement, je continuerais de travailler à Lausanne, de ce fait, je ferai de mon mieux pour avoir une part dans la politique de cette ville que je considère comme ma deuxième ville natale.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à ma lettre, je vous prie, Madame la Présidente, d'agréer mes salutations les meilleurs.

La présidente : – Nous regrettons votre départ, Monsieur. Nous avons tout juste réussi à prononcer votre nom sans accrocher sur l'une ou l'autre syllabe et nous savions où placer les «h»... Nous espérons que vous ferez profiter votre nouvelle commune de l'expérience acquise à Lausanne et que vous continuerez à vous intéresser à la vie politique de notre ville. Merci de votre participation, même si elle fut de courte durée, et bon déménagement.

La présidente : – Par ailleurs, le Bureau me prie de vous rappeler que l'article 88, al. 2, du Règlement que nous venons d'adopter oblige maintenant le Conseil à faire voter la proposition principale arrêtée par la commission qui a traité l'objet. Toute modification dans la conclusion du rapport d'une commission doit donc être formulée par le biais d'un amendement écrit, même si cela concerne la Commission des pétitions.

Nous passons maintenant aux questions orales. Au terme de notre rencontre entre présidents de groupe et Bureau, il a

été décidé qu'il n'y aurait pas plus de deux questions orales par groupe, et que préambules ou argumentaires, écrits ou improvisés, ne seraient plus admis. Pour signaler votre question, vous êtes priés de lever la main afin que l'assemblée puisse juger du nombre de personnes qui demandent la parole et peser simultanément sur le bouton de votre micro – pour ceux dont l'équipement fonctionne – pour pouvoir ensuite être entendu. D'autre part, il est toujours possible de déposer des questions écrites ou de s'adresser personnellement et directement à nos municipaux. Naturellement, visibilité sur écran TV en moins !

Donc que ceux qui désirent poser des questions orales lèvent la main en pesant sur le bouton, s'ils sont assis à des bonnes places. Pas plus de deux questions orales par groupe.

Questions orales

Question

M. Jean-François Cachin (LE) : – Lors de la séance du Conseil communal du 22 janvier au Casino, j'ai fait la remarque suivante à M. le syndic : « Le site web de l'Etat de Vaud permet à chacun d'accéder à l'annuaire téléphonique de l'Administration cantonale. Le site web de la Ville de Lausanne ne donne pas cette possibilité pour l'annuaire téléphonique de notre Administration à la personne ou au conseiller communal qui souhaite appeler un de vos collaborateurs. » D'où ma question : « Quand sera-t-il possible d'offrir cette prestation, qui existe sur l'Intranet de notre Administration, au grand public et aux membres du Conseil communal ? » M. le syndic a répondu qu'il n'avait pas de réponse et qu'il nous renseignerait lors d'une prochaine séance. Comme sœur Anne, nous attendons toujours votre réponse, Monsieur le Syndic. Faut-il déposer une motion ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je n'ai pas encore les éléments, j'ai eu le tort de ne pas relancer. Si on ne le fait pas, la demande tombe dans l'oubli. Mais réparation sera faite.

Question

M. David Payot (AGT) : – Par un communiqué de la Ville de Lausanne, nous apprenions que le groupe Ola! mènera la démarche participative. J'ai du mal à comprendre pourquoi un groupe de communication est important pour une telle démarche. J'aimerais donc connaître les attentes de la Municipalité dans ce sens et le cahier des charges requis.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Le groupe Ola! va

mener la démarche participative, mais ne s'occupera pas de la communication. Il y en a un peu autour de la démarche participative, mais contrairement à ce que certains ont pu croire, Ola! n'est pas un groupe de communication. C'est le Service d'information de la Ville qui s'en chargera.

Le cahier des charges a été publié dans l'appel d'offres qui a permis à Ola!, comme à cinq ou six autres groupes, de faire acte de candidature. Je transmettrai une copie de cette publication à M. Payot ces prochains jours. Ainsi, il saura précisément ce qui était demandé.

Question

M^{me} Elena Torriani (AGT): – Cette question s'adresse à M. Tosato, j'imagine. J'ai appris par des collaborateurs des APEMS que depuis le 1^{er} janvier, ceux-ci doivent s'acquitter de Fr. 10.– par repas de midi pris avec les enfants sur leur lieu de travail. Cette mesure m'étonne, étant donné que le cahier des charges de ces collaborateurs implique qu'ils mangent avec les enfants. C'est une baisse de salaire effective. M. le municipal peut-il nous expliquer la raison de cette nouvelle mesure et nous dire si ce sera aussi appliqué aux petits-déjeuners ainsi qu'aux quatre heures ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation: – Depuis le 1^{er} janvier 2008, un nouveau certificat de salaire est entré en vigueur pour répondre à des dispositions fédérales. Ce certificat doit faire apparaître les prestations en nature offertes aux fonctionnaires dont, pour les APEMS, le prix du repas. Pour les éducatrices de la petite enfance dans les centres de vie infantine, en revanche, les repas ne font pas partie de la prestation. C'est certainement cette différence qui vous amène à poser cette question. On considère qu'il y a un prix à indiquer pour le repas, il n'y a pas de facturation en tant que telle.

Question

M. Philippe Jacquat (LE): – Un récent courrier des lecteurs de *24 heures* rapporte l'histoire d'une fillette victime de gifles gratuites de la part d'une adolescente. Le lendemain des faits, la maman de la fillette reçoit par erreur un téléphone de la police, destiné aux parents de l'adolescente, et dont la teneur est pour le moins lénifiante. Sans entrer dans le débat sur le cas particulier, je pose la question: n'est-il pas possible, dans les cas d'incivilité manifeste commise par des mineurs, que la police se déplace au domicile des parents plutôt que de se contenter d'un simple appel téléphonique ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – En effet, il y a eu récemment une altercation – deux, même – à la piscine de Mon-

Repos. Tout d'abord, une adolescente s'est disputée avec une fillette sous la douche. Ensuite, la même adolescente s'est disputée dans le hall d'entrée avec un garçon. La direction de la piscine a appelé Police Secours, qui a envoyé une patrouille sur les lieux, pour faire un constat de la situation avec ces trois enfants. La patrouille a ramené les deux victimes à la maison puis a averti les parents. Les parents de l'un ont dit qu'ils ne voulaient pas donner suite à cette affaire, l'autre famille a dit qu'elle voulait réfléchir à l'éventualité de déposer une plainte. Enfin, un contact a aussi été pris avec les parents de l'adolescente qui avait fait preuve de violence. La piscine de Mon-Repos leur a aussi envoyé une lettre pour signifier que leur fille était interdite, au moins temporairement, de piscine. Donc dans ce cas particulier, la police a manifesté son intérêt pour cette situation, notamment en reconduisant les enfants à la maison et en prenant contact avec les parents.

En général – c'est la question de M. Jacquat – la police ne banalise jamais lorsqu'il y a violence sur les enfants. Ensuite, une évaluation est faite pour déterminer si la police doit aller ou pas au domicile des parents ou prendre d'autres mesures, par exemple proposer la LAVI. Mais vous comprendrez aussi que la police ne peut pas aller voir les parents à la maison chaque fois qu'il y a une bagarre dans un préau d'école. Pour autant, il n'y a aucune banalisation.

La présidente: – Je vois quelques personnes arriver seulement maintenant et je rappelle qu'il y a une panne sur toute une rangée de sièges. Je crois que nous sommes trop nombreux pour tous nous asseoir là où ça fonctionne. Les personnes dont le micro est hors service sont priées de s'avancer à la tribune pour parler, puis nous verrons comment procéder pour les votes. Je m'excuse, mais c'est le progrès, comme je l'ai dit.

Question

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Ma question s'adresse au municipal des Services industriels. Depuis quelque temps, une publicité incite les Lausannoises et les Lausannois à franchir le pas de la télévision numérique terrestre (TNT) en leur offrant 70 chaînes. Or, TVRL ne figure pas sur la liste des chaînes dans le bouquet numérique; il faut aller la chercher dans le bouquet analogique. Quelques Lausannois qui ont fait le pas ont posé la question: peut-on m'installer TVRL? Ils ont obtenu une réponse négative: «Vous avez fait le choix du numérique, vous abandonnez de ce fait TVRL.» A quoi un technicien rétorque: «Que nenni, il est possible d'installer les chaînes analogiques alors qu'on est passé à TNT.» Visiblement, cette information n'est pas connue de tous les collaborateurs de Citycable. Je m'en étonne. D'où mes questions: M. le municipal peut-il me confirmer que TVRL ne fait pas partie du bouquet numérique et pourquoi? Que se passe-t-il au niveau de la formation des collaborateurs pour que les Lausannois qui ont fait ce choix puissent toujours suivre nos débats? J'émet l'hypothèse que Vaud-Fribourg TV fera partie du bouquet numérique quand elle sera en fonction.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je confirme : TVRL ne fait pas partie du bouquet numérique. Son ancien directeur m'avait contacté pour savoir si ce serait possible. Je lui ai expliqué que, TVRL allant disparaître au profit d'une autre chaîne, cela exigerait des mesures techniques qu'il n'était pas raisonnable de prendre pour une période si courte. Cependant, il n'y a pas d'impossibilité technique majeure et cela se réalisera, évidemment, avec les chaînes qui succéderont à TVRL.

Concernant la formation des collaborateurs, je prends note de votre remarque critique. Je vais m'enquérir auprès du service sur la manière dont cette formation est faite. Je vous rappelle que l'installation des équipements chez les clients est désormais – c'est récent – prise en charge par des collaborateurs du Service multimédia. Auparavant, cette prestation était externalisée. C'est donc une raison pour moi de m'enquérir de la formation de ces collaborateurs.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Ma question – je ne sais si elle s'adresse au syndic ou à M. Français – concerne un article que j'ai pu lire dans *24 heures*. Celui-ci faisait état d'un projet de la Municipalité à Madagascar, dans le cadre du centime prélevé sur les mètres cubes d'eau consommés par les Lausannois. Je me suis renseigné à son propos à eauservice, et surtout pour savoir s'il financerait ce projet. On m'a dit qu'en principe, oui, c'était prévu de cette manière. J'ai pris contact avec la Préfecture, parce que j'étais interpellé par ce mode de faire. Elle m'a confirmé qu'un service ne peut pas attribuer ou, au contraire, porter en charge des projets sans aucun lien avec ce que peut attendre le consommateur lausannois de ce service. Ce montant devrait apparaître dans les comptes communaux sous une rubrique spécifique, affectée notamment à l'aide aux pays en voie de développement. Je ne mets pas en cause le projet, mais j'aimerais un éclaircissement sur son financement.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – La question est pertinente. Nous avons inscrit dans le budget d'eauservice les déplacements à l'étranger, accomplis en collaboration avec la Direction du développement et de la coopération (DDC). Sur le plan financier, la question n'est pas traitée et le projet n'est pas non plus abouti. Une collaboratrice va partir le mois prochain à Madagascar avec la DDC rencontrer l'ONG suisse sur cette île, et un projet sera présenté. Nous ne sommes pas seuls dans ce projet, plusieurs Communes romandes y participent. Votre question est pertinente; elle est parvenue sur ma table aujourd'hui, et je suppose que c'est dû à votre téléphone à la Préfecture. Je ne peux que confirmer vos propos; pour le moment, c'est le budget de la Commune de Lausanne qui affectera cet argent. D'autres Communes rattachées à la

distribution d'eau de Lausanne veulent suivre la même procédure.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Une précision complémentaire. Un déplacement de collaborateurs du Service des eaux ou de n'importe quel autre service dans le cadre de projets de coopération n'a pas à être externalisé sous une autre rubrique. Là menace la réinvention d'une jurisprudence des années 1850. En revanche, pour les aides effectives et des prestations qui coûteraient explicitement au consommateur, donc équivaldraient à une hausse de tarifs, la question est plus ouverte. Mais nous analyserons.

La présidente : – Nous sommes au terme des questions orales.

La présidente : – Nous commencerons par une dizaine d'initiatives, puis traiterons les interpellations non urgentes, ainsi qu'une interpellation urgente reçue ce soir, ceci jusqu'à la pause. Après celle-ci, nous aborderons le chapitre rapports. Nous espérons le traiter dans l'ordre des divers points, mais il y a trois demandes d'urgence de la Municipalité, par quoi nous commencerons. Nous continuerons jusqu'à épuisement sinon des points, du moins des participants à cette séance. Est-ce que ce plan vous convient? Il semble. Je rappelle aux conseillers présents que nous passons dans leurs rangs pour noter leur présence. Que cela ne les empêche pas d'insérer leur carte, même si tout un banc ne fonctionne pas.

Initiatives, point 31: postulat de M^{me} Andrea Egli, «Domino n'est pas qu'un jeu!»

Postulat de M^{me} Andrea Egli :
«Domino n'est pas qu'un jeu!»¹

Développement polycopié

Dans la réflexion sur l'habitat des personnes âgées, une solution donne de très bons résultats: Domino, DOMIcile Nouvelle Option.

Domino propose des petites unités de vie intégrées à la vie d'un immeuble, d'un quartier, d'un village. Ce sont des appartements qui réunissent sous un même toit trois à six personnes âgées en respectant l'intimité et l'indépendance de chacune. Les locataires possèdent un lieu de vie privé et partagent des locaux communs avec d'autres locataires. Ils recréent un chez soi dans lequel ils retrouvent une sécurité intérieure avec leurs souvenirs, leurs repères, des objets propres.

¹BCC 2007-2008, T. I (N° 6/I), p. 561.

Le logement est adapté et intégré à la vie de l'immeuble et du quartier, un encadrement médico-social est proposé selon les besoins. Comme dans n'importe quel domicile, le locataire paie son loyer et les frais qui lui sont inhérents. Les frais d'aide et de soins à domicile sont également à sa charge après déduction des participations des diverses assurances sociales.

Les motifs d'entrée dans un Domino sont souvent la solitude, la diminution de l'autonomie, le besoin de sécurité, tant physique que psychique, les troubles de l'orientation. Les CMS offrent des services comme les soins à domicile, une aide au ménage (ménage, courses, lessive, etc.), les repas à domicile, des moyens auxiliaires, un soutien social, de la même manière que pour les personnes habitant seules ou en couple.

Le vieillissement de la population occupant les discussions à tous les niveaux, de nouvelles formes d'habitat, complémentaires au domicile classique et à d'autres institutions de soins, peuvent être mises en place. Domino apporte une réponse pour un certain nombre de personnes âgées, sans que le coût soit exorbitant. Ce genre de logements existe à Sierre depuis plus de 10 ans, à Genève et ailleurs.

Nous avons voté un préavis d'intention sur la construction de 3000 logements, ainsi qu'un autre qui prévoit un quartier écologique dans le nord de la ville avec environ 2000 logements supplémentaires. Des appartements Domino distribués dans ces nouvelles constructions seraient un apport intéressant, sans coût important pour la ville. Une manière aussi d'intégrer les personnes âgées dans la vie de tous les jours, dans tous les quartiers. Un projet qui va dans le sens de la mixité sociale et intergénérationnelle.

A Gauche Toute! demande à la Municipalité d'étudier la manière d'inclure ces appartements dans les projets de nouvelles constructions (et aussi dans les anciennes, si possible). Nous demandons que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

Discussion préalable

M^{me} Andrea Egli (AGT): – C'est un projet tout à fait modulable. Il permettrait l'existence d'appartements de ce genre partout dans la ville: dans des quartiers modestes – et ces appartements seraient subventionnés –, dans des quartiers plus aisés, ou dans toutes sortes de quartiers. Ces appartements permettraient à des personnes qui souffrent de solitude, surtout, d'habiter à la fois ensemble et de manière indépendante. Le projet que nous présentons est dans la droite ligne de la Municipalité, qui dit qu'il ne doit pas y avoir de ghettos dans les quartiers ou dans les immeubles, qu'il ne doit pas exister de ghettos tout court.

La présidente: – Y a-t-il demande de parole sur ce postulat? Si ce n'est pas le cas, il est transmis sans autre à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M^{me} Andrea Egli: «Domino n'est pas qu'un jeu!»;
- oui la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente: – Point 32, postulat de M. Yves Ferrari: «Journaux gratuits, la participation financière, c'est bien, le recyclage, c'est mieux. Un pas vers la société à 2000 W.»

Postulat de M. Yves Ferrari: «Journaux gratuits, la participation financière, c'est bien, le recyclage, c'est mieux. Un pas vers la société à 2000 W.»²

Développement polycopié

Par le présent postulat le soussigné demande à la Municipalité une étude sur l'opportunité de mettre à disposition des caissettes de récupération afin de favoriser le recyclage des journaux gratuits.

La Ville de Sion souhaite introduire une taxe pour les caissettes de journaux gratuits de l'ordre de Fr. 500.– par caissette et une restriction du nombre de caissettes sur son territoire communal³.

Le directeur de l'Union des villes suisses (UVS), Urs Geissman admet⁴ que les villes suisses sont de plus en plus envahies par les journaux gratuits et qu'à ce jour une grande part du traitement des déchets n'est pas payée par les responsables, mais par les contribuables. L'UVS souhaiterait introduire une taxe de 2 centimes par exemplaire.

Sans prendre position sur ces propositions, qui semblent répondre au principe du pollueur payeur tel que décrit à l'article 74 al. 2 de la Constitution fédérale, elles ne permettent pas, a priori, de favoriser le recyclage des journaux gratuits. En effet, si la problématique du financement des heures de nettoyage est importante, la volonté de recycler ces journaux gratuits doit être encore plus grande. La taxe devrait servir non pas à l'élimination des journaux gratuits sur le domaine public mais à l'élaboration de systèmes de récupération et de recyclage des gratuits.

² BCC 2007-2008, T. I (N° 6/I), p. 561.

³ <http://www.lenouvelliste.ch/fr/news/valais/detail.php?idIndex=9&idContent=57942> (9 décembre 2007).

⁴ <http://www.presseromande.ch/article.php3?page=article&id-article=1969> (9 décembre 2007).

Relevons à cet égard la démarche de la Ville de Genève qui, en collaboration avec les éditeurs de journaux gratuits, souhaite introduire des caissettes de récupération aux stations de bus ou trams. L'objectif est de supprimer les papiers journaux des poubelles traditionnelles et de favoriser le recyclage. Le communiqué de presse⁵ signale par ailleurs que le papier est un déchet que la Ville de Genève est en mesure, pour la première fois en 2008, d'inscrire dans son budget au titre de recette et non plus de dépense.

Enfin la multiplication des caissettes de journaux gratuits entrave parfois la mobilité des usagers des transports publics. C'est le cas à l'arrêt de bus de la « Riponne » où les trois caissettes de gratuits rendent difficilement possible le passage entre les deux abribus. A l'arrêt « Gare CFF Lausanne », ces caissettes sont souvent synonymes d'obstacles lorsque les usagers de transports publics quittent le bus.

Compte tenu des éléments précédents, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre à disposition des caissettes de récupération pour les « lecteurs » de gratuits. Cette étude devrait également porter sur l'emplacement des caissettes de gratuits sur le domaine public et spécifiquement aux arrêts de bus et du futur m2. L'arrivée d'un nouveau mobilier urbain, offrant journaux gratuits et possibilité de recyclage, correctement intégré dans l'environnement urbain devrait permettre de résoudre les problèmes énumérés ci-dessus.

Discussion préalable

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Vous avez lu ce postulat, je ne vais donc pas le reprendre ici. J'y demande une étude sur l'opportunité de mettre à disposition des caissettes de récupération afin de favoriser le recyclage des journaux gratuits. Le but est d'éviter que les lecteurs, sûrs que ça a été payé d'une façon ou d'une autre, se croient autorisés à les jeter par terre. J'ai appris, en téléphonant après le dépôt de ce postulat, le 10 décembre 2007, que les services de M. François s'occupent de cette question et pourraient y répondre facilement dans un délai assez court. Je vous propose donc, comme il s'agit d'un postulat, de le renvoyer directement à la Municipalité.

La présidente : – S'il n'y a pas de demande de parole, ce qui semble être le cas, le postulat est transmis directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Yves Ferrari : « Journaux gratuits, la participation financière, c'est bien, le recyclage c'est mieux. Un pas vers la société à 2000 W » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

⁵<http://www.ville-ge.ch/fr/media/pdf/031207.pdf> (9 décembre 2007).

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente : – Nous pouvons passer au point 33, postulat de M. Kugathasan Thavathurai, demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux. Personne ne prend la parole ? Oui, M^{me} Rebecca Ruiz.

Postulat de M. Kugathasan Thavathurai demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux⁶

Développement polycopié

Nous vivons actuellement dans une société où tout le monde est pris par le temps. Dès lors, notre comportement sur la route est devenu parfois inadéquat; nous respectons de moins en moins les lois sur la circulation routière. Ainsi, nous commettons des infractions qui provoquent des accidents. Ce phénomène peut être observé dans la plupart des grandes villes comme Lausanne. Souvent, les victimes sont des piétons. Le dernier accident à Lausanne a eu lieu le mercredi 31 octobre 2007 à la rue des Terreaux. Un piéton s'est fait renverser par un bus et il est décédé trois jours plus tard à la suite de ses blessures. Tout cela pour dire que ce secteur est connu depuis de nombreuses années pour ce genre d'accidents.

Malgré l'existence d'un passage souterrain, de deux passages pour piétons et les campagnes de sensibilisation organisées par les Autorités lausannoises, on constate que les usagers ne veulent pas marcher 50 mètres ou utiliser les passages souterrains. Ils continuent à traverser n'importe où, n'importe comment.

Cette situation n'est pas acceptable, car elle peut provoquer des accidents similaires à celui mentionné plus haut. Le présent postulat demande donc que la Ville de Lausanne prenne les mesures nécessaires afin de créer un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux, au niveau du passage souterrain des Jumelles.

Discussion préalable

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – Nous demandons le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Maurice Calame (LE) : – Je demande que ce postulat soit transmis à une commission. En effet, je crois utile que nous discutons un peu de la rue des Terreaux. Il y a quelques années, lors de la réalisation du passage sous-voie, un

⁶BCC 2007-2008, T. I (N° 6/I), p. 561.

conseiller communal socialiste était intervenu et avait demandé divers aménagements. Certains ont été réalisés, en particulier des ascenseurs. Il serait bon d'en traiter dans le cadre d'une commission.

La présidente : – Est-ce que cette demande est soutenue par cinq personnes? C'est le cas, ce postulat sera transmis à une commission.

La présidente : – Nous passons au point 34, postulat de M^{me} Magali Zuercher: «Le parc de la piscine de Bellerive ouvert toute l'année!»

Postulat de M^{me} Magali Zuercher: «Le parc de la piscine de Bellerive ouvert toute l'année!»⁷

Développement polycopié

Les développements urbanistiques projetés à Lausanne ainsi que dans son agglomération, notamment dans le couloir des friches ferroviaires de Lausanne à Bussigny et dans le nord lausannois vont induire une augmentation de la population, et, entre autres, des besoins accrus en espaces de détente et de loisirs.

Depuis de nombreuses années, les rives du lac constituent un vaste parc agrémenté d'équipements sportifs, d'aires de jeux, de repos, de pique-nique, qui attirent un grand nombre de visiteurs, touristes ou habitants de Lausanne et plus loin.

Considérant que l'espace riverain n'est pas extensible et qu'il est difficile de libérer de nouvelles surfaces (par exemple, un déplacement de la SAGRAVE semble à ce jour utopique), il paraît nécessaire de réfléchir à de nouveaux espaces pouvant être offerts à une population en augmentation et qui restera sans doute friande de ces lieux.

Des mesures de revalorisation sont envisageables, notamment à proximité du futur nouveau Musée des beaux-arts (voir postulat «Le nouveau Musée cantonal des beaux-arts: une promenade artistique sur les rives du Léman»). En outre, une meilleure utilisation des terrains de la piscine de Bellerive pourrait être étudiée. En effet, si ceux-ci sont utilisés de manière optimale de mai à fin août, force est de constater que de septembre à fin avril (soit 8 mois par année), la piscine devient un vaste jardin clos, admirable depuis les rives.

La piscine de Bellerive n'est pas seulement un lieu dévolu à la baignade, elle offre aussi un magnifique parc, de nombreux terrains de sports, des vestiaires et un restaurant. Il est regrettable que ces équipements ne puissent pas être mis

à la disposition de la population en dehors de l'ouverture estivale.

Le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier puis, le cas échéant, de soumettre un préavis au Conseil communal (ou d'intégrer au préavis qui devait être soumis en 2007 figurant au plan des investissements «Bellerive-plage – réfection, amélioration et remplacements d'équipements»), un projet d'utilisation du parc de la piscine de Bellerive de septembre à mai. Ceci implique notamment le déplacement de l'enceinte permettant au public l'accès au parc, y compris les terrains de sport à l'ouest, une partie des vestiaires, voire la buvette et la possibilité d'utiliser en hiver un bassin pour l'aménagement d'une petite patinoire.

Je demande que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.

Discussion préalable

M^{me} Magali Zuercher (Soc.) : – Je n'ai pas grand-chose à ajouter, mais j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un postulat. Il offre des marges de manœuvre pour l'ouverture de ce lieu durant les saisons hivernale, printanière et automnale. Je demande que ce postulat soit renvoyé, de ce fait, directement à la Municipalité.

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Ce postulat ayant suscité plusieurs questions au sein du groupe LausannEnsemble, nous demandons son renvoi en commission.

La présidente : – Cette demande est-elle soutenue par cinq personnes? C'est le cas. Il y aura donc renvoi de ce postulat à une commission.

La présidente : – Point 35, motion de M. Giampiero Trezzini: «Pour une interdiction sur le territoire communal de manifestations permettant l'apologie de régimes totalitaires». Nous vous écoutons, Monsieur.

Motion de M. Giampiero Trezzini: «Pour une interdiction sur le territoire communal de manifestations permettant l'apologie de régimes totalitaires»⁸

Développement polycopié

La Bourse internationale d'armes de Lausanne se tient annuellement depuis plus de dix ans dans les halles de Beaulieu. La dernière en date a eu lieu du 7 au 9 décembre 2007. Elle accueille divers commerçants, antiquaires et collectionneurs. Ceux-ci doivent remplir et respecter les

⁷BCC 2007-2008, T. I (N° 8/I), p. 20.

⁸BCC 2007-2008, T. I (N° 8/I), p. 20.

conditions et clauses d'un règlement⁹ qui s'appuie sur les bases légales et réglementaires fédérales.

Si du point de vue strictement légal (conformité avec les lois fédérales) et technique (présence lors de toute la manifestation du Bureau des armes de la Police cantonale, contrôle des stands une heure avant l'ouverture officielle de la bourse en collaboration avec l'Office central des armes et avec la section matériel de guerre du Secrétariat d'Etat à l'économie) le règlement de la manifestation est conforme, l'exposant fait le pari d'accepter tout commerçant et exposant, sans restriction d'ordre moral ni la réserve qu'impose l'évocation de l'histoire contemporaine et notamment les atrocités perpétrées par le régime nazi.

En effet, la dernière édition de la bourse internationale a vu la présence de stands qui exhibent des symboles nazis ou de la Wehrmacht. Les motivations nauséabondes de l'un des exposants ont par ailleurs été confirmées personnellement au motionnaire.

La motion vise à rendre impossible à l'avenir que cela se reproduise. Le motionnaire est bien entendu conscient qu'il s'agit d'une entrave à la liberté de réunion, d'expression et de manifestation, mais cette dernière est couverte par l'art. 261 CP qui vise la lutte contre toutes les formes de racisme prévues par cette disposition ainsi que par la jurisprudence et la doctrine y afférente. En outre, de telles manifestations risquent de mettre en péril l'ordre public par des contre-manifestants «remontés» contre les thèses défendues par les personnes qui nient l'existence de génocides sous des prétextes divers, qui font l'apologie de régimes fascistes, voire affichent tout simplement leur nostalgie de tels régimes.

Jusqu'à ce jour, Lausanne n'a pas connu, il est vrai, de gros problèmes de la sorte. Mais ceci n'est pas une raison pour tolérer que l'espace public soit utilisé, ne serait-ce que de façon indirecte, comme tribune pour des personnes indéliques qui prônent des thèses négationnistes et révisionnistes de l'histoire.

Il est par ailleurs nécessaire de rappeler que la Ville de Lausanne a signé le 4 mai 2005 une déclaration d'intention traduisant l'intérêt ferme de la Municipalité pour une adhésion à la Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR)¹⁰ et à son Plan d'action en dix points. L'adhésion pleine de Lausanne¹¹, que le motionnaire souhaite voir réalisée en marge de cette motion, lui donnerait un cadre d'action solide pour agir, mais aussi la légitimité morale pour le faire.

On pourrait ainsi imaginer que la Ville, forte de son adhésion à la Coalition, mette tout en œuvre pour que l'explo-

tant des surfaces hébergeant la Bourse internationale aux armes, mais aussi plus généralement les organisateurs de toutes sortes de manifestations, a fortiori s'ils sont subventionnés, mettent en place un code de déontologie comme mesure de prévention à tout acte de racisme et de discrimination.

Un exemple concret est donné par Lucerne, qui hébergera en 2008 la 34^e Bourse suisse aux armes. Ici, il n'y a pas d'ambiguïté: son règlement¹² (art. 5) et son formulaire d'inscription (conditions générales)¹³ décrètent: «*Sont interdites à la Bourse suisse aux armes de Lucerne la présentation et la vente de littérature et d'objets avec des symboles ou des illustrations nazis ou de la Wehrmacht. Sont également interdits les objets et la littérature d'extrême droite ou de caractère national-socialiste. En cas d'infraction aux présentes dispositions, les objets interdits à la Bourse seront confisqués immédiatement et sans préavis, et une amende de CHF 300.– sera infligée à l'exposant. La direction de la Bourse se réserve expressément le droit d'exclure des futures éditions de la Bourse les exposants fautifs.*»

En conclusion, je demande que la Ville mette tout en œuvre pour qu'à l'avenir ce type de manifestation ne soit possible sur son territoire que si leurs organisateurs s'engagent expressément, à l'exemple de la Bourse suisse aux armes de Lucerne, à interdire toute représentation ou évocation de régimes responsables de crimes contre l'humanité et/ou leur négation. Cette délimitation ne s'appliquant pas à des expositions historiques.

Le motionnaire souhaite qu'en aucun cas Lausanne puisse être assimilée, sur la scène nationale ou internationale, à une ville faisant preuve de connivence ou permissivité avec des milieux véhiculant la haine et le racisme.

Discussion préalable

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – Je n'ai rien à ajouter, merci.

La présidente: – Est-ce que quelqu'un désire prendre la parole sur cette motion ?

M. Axel Marion (LE): – La question posée par M. Trezzini est grave et mérite d'être traitée sérieusement par nos Autorités et par notre Conseil. En revanche, j'ai été surpris de constater, et le groupe LausannEnsemble aussi, que M. Trezzini ne fait référence qu'aux régimes fascistes et nazis. Il existe ou il a existé d'autres types de régimes totalitaires. Pour cette raison, il serait important de renvoyer ce document en commission afin de traiter cette question dans sa globalité.

⁹ <http://www.bourseauxarmes.ch/v2/?p=1&l=fr>

¹⁰ http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.phpURL_ID=10629&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

¹¹ Après Winterthour en décembre 2005, Zurich vient d'adhérer comme deuxième ville suisse à la Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR) en décembre 2007.

¹² http://www.fachmessen.ch/UserFiles/File/waffen/REGLEMENT_FRANZ.pdf

¹³ http://www.fachmessen.ch/UserFiles/File/waffen/Anmeldung_2008_d_f.pdf

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – J'arrive comme la grêle après la vendange! Je voulais être un peu plus nuancé. La motion de M. Trezzini demande à la Ville des mesures dans un domaine où elle n'a pas, ou peu, de compétences. Notamment, tout le contrôle de la vente et des bourses d'armes est de la compétence exclusive de la Police cantonale. Par ailleurs, si M. Trezzini fait référence à la bourse aux armes qui a lieu à Beaulieu, la Ville n'est pas seule à décider de ce qui s'y passe. J'aurais souhaité que M. Trezzini transforme sa motion en postulat, et je n'aurais alors pas demandé de commission. Mais s'il maintient la motion, je la demande.

La présidente: – Nous posons d'abord la question à M. Trezzini. Maintenez-vous une motion ou désirez-vous un postulat?

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – Sur le principe, évidemment, tout régime totalitaire, de gauche ou de droite, est touché par l'idée de la motion. Si ça dépend uniquement de ça, le renvoi à une commission fera perdre un certain nombre d'heures à un certain nombre de personnes. Transformer ma motion en postulat ne me pose pas de problème de principe. Donc pourquoi ne pas transformer cette initiative en postulat, avec renvoi direct à la Municipalité?

La présidente: – Donc il s'agit d'un postulat.

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE): – En effet, ce n'est pas au Conseil communal de prendre la décision aujourd'hui. Il a été demandé le renvoi à une commission, qui décidera elle-même de transformer cette motion en postulat.

M^{me} Nicole Grin (LE): – J'insiste et je répète la demande de renvoi à une commission.

La présidente: – Cette demande est apparemment soutenue par cinq personnes. Néanmoins, levez la main, que nous en soyons sûrs. Merci. Donc il y a renvoi de la motion, qui pourrait devenir postulat, à une commission.

La présidente: – Nous passons au point 36: postulat de M^{me} Florence Germond: «Pour des achats publics durables d'ordinateurs».

Postulat de M^{me} Florence Germond:
«Pour des achats publics durables d'ordinateurs»¹⁴

Développement polycopié

Aujourd'hui, un nombre croissant de biens sont produits à l'étranger, particulièrement dans les pays en développe-

ment. C'est le cas notamment des ordinateurs. Chaque année, l'Administration publique achète donc ces produits pour une valeur de plusieurs dizaines de millions de francs.

La globalisation des achats est accentuée par les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui exige une ouverture des marchés publics. Toutefois, les règlements et pratiques en matière de durabilité et de droits humains n'ont pas suivi cette évolution. En effet, même une ville comme Lausanne, qui a adopté une politique progressiste en matière d'achats publics durable, n'a pas encore de règlement ou de directives quant aux droits du travail qui devraient être respectés lors d'achats de biens produits à l'étranger.

Au sein de l'Union européenne plusieurs villes ont entamé des démarches visant à promouvoir des achats de biens produits dans le respect des droits fondamentaux du travail. Une directive de l'Union européenne encourage d'ailleurs les pays membres et les Municipalités à travailler dans ce sens.

Par exemple, la Ville de Neuss en Allemagne a adopté en 2006 un règlement visant à soutenir l'achat de biens produits dans la dignité¹⁵. En résumé, dans son règlement, la Ville de Neuss énumère les Conventions de l'OIT et affirme que c'est à l'entreprise de prouver qu'elle respecte ces droits. Elle doit pour cela avoir un code de conduite qui s'applique à tous ses fournisseurs et avoir des contrôles indépendants dans les usines de ses fournisseurs

En Suisse, des initiatives sectorielles ont déjà émergé. La police de la ville de Zurich par exemple achète des habits fabriqués avec du coton bio issu du commerce équitable¹⁶. Au niveau cantonal une motion a été déposée en avril 2007. Elle demande au Conseil d'Etat d'adopter un cadre légal pour obliger les entreprises, et leurs fournisseurs, à respecter les Conventions fondamentales de l'OIT lors des offres d'achats publics¹⁷.

Ces pratiques, enfin, seront encore amenées à évoluer en 2008, puisqu'au printemps une proposition de révision de la Loi suisse sur les marchés publics sera mise en consultation. L'un des enjeux importants de cette révision sera justement d'établir des lignes directrices en matière de respect des droits fondamentaux du travail pour les biens achetés par la Confédération, et qui sont produits à l'étranger¹⁸.

Pour la mise en œuvre de cette politique, il est nécessaire de définir des critères simples, précis et pragmatiques pour que les responsables des adjudications publiques, dans

¹⁵ Voir http://www.ci-romero.de/fileadmin/download/cora/Beschluss_Stadt_Neuss.pdf

¹⁶ Voir *Achats publics durables: bonnes pratiques en matière de développement durable*, Office fédéral du développement territorial, 2007.

¹⁷ Voir Julia Gerber Ruegg, *Berücksichtigung des IAO-Kernübereinkommens im kantonalen Beschaffungswesen*, 2. April 2007, Zürich.

¹⁸ Voir à cet égard *Ziele und Inhalte der Revision des Bundesgesetzes über das öffentliche Beschaffungswesen*, pp. 40-42, April 2005, Sekretariat der Beschaffungskommission des Bundes (BKB).

¹⁴ BCC 2007-2008, T. I (N° 8/I), p. 20.

l'Administration, puissent vérifier le respect de ces droits fondamentaux du travail. La question est cruciale pour la crédibilité de la démarche. Elle est également délicate et complexe. En fait, l'approche consiste à dire aujourd'hui qu'une marque est responsable sur l'ensemble de la chaîne de production. Et c'est cette politique de responsabilité que le responsable d'une adjudication publique interrogera.

Le but de ce postulat est que la Ville de Lausanne s'engage à acheter des ordinateurs produits dans la dignité. Concrètement, cela signifie que la Ville s'engage à

1) Principe : Acheter des ordinateurs qui sont produits dans le respect des droits fondamentaux du travail, tels que définis par l'Organisation internationale du travail¹⁹ (OIT) et tel que reconnus par le gouvernement suisse à savoir :

- la liberté d'association et de négociation collective
- la non-discrimination
- l'interdiction du travail forcé
- l'interdiction du travail des enfants
- l'égalité de traitement hommes-femmes

Au respect de ces droits fondamentaux s'ajoute le respect des législations nationales du pays de production.

2) Mise en œuvre : Pour garantir que les entreprises qui répondent à une offre publique d'achat respectent ces droits fondamentaux du travail, la Ville de Lausanne établira et adoptera une liste de critères permettant d'évaluer la politique de responsabilité sociale des entreprises. Pour cela, elle travaillera en étroite collaboration avec des experts externes, comme par exemple les associations qui mènent campagne sur ce thème.

Dans un deuxième temps, cette démarche devrait être élargie à d'autres biens que les ordinateurs, mais cette réflexion ne fait pas formellement l'objet de ce postulat.

Discussion préalable

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – Ce postulat vise à ce que la Ville s'intéresse aux conditions de production de ses ordinateurs. La Ville compte environ 4000 employés et autant d'ordinateurs, elle peut avoir un réel impact lorsqu'elle achète ces appareils. Ceux-ci sont aujourd'hui souvent produits dans les pays émergents, dans des conditions de travail déplorables avec des journées de travail interminables, jusqu'à douze heures, sept jours sur sept. Les ouvriers n'ont pas de protection matérielle contre des produits toxiques, etc., pas de vacances, ils reçoivent des salaires misérables. En tant que collectivité publique, Lausanne doit y réfléchir.

Il ne s'agit pas d'un sujet anodin, dont les répercussions seraient seulement lointaines. Indirectement, ces questions

¹⁹ Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux du travail, adoptée par l'ensemble des Etats membres de l'OIT en 1998.

nous touchent aussi: si on peut produire dans les pays émergents dans des conditions de travail déplorables, cela incite les grandes multinationales de notre planète à installer des usines dans ces pays, avec les conséquences que l'on connaît en Europe (délocalisations, etc.). Donc se préoccuper des conditions de travail dans les pays aux quatre coins de la planète a aussi, indirectement, des conséquences sur les postes de travail ici.

Ce postulat vise à mener ces réflexions et à influencer sur la politique d'achat des ordinateurs de la Ville, en prenant en considération les conditions de travail des ouvriers qui les produisent. Je souhaite que mon postulat soit directement renvoyé à la Municipalité.

La présidente : – Merci. Qui désire prendre la parole sur cette demande? Personne, donc renvoi du postulat à la Municipalité, comme demandé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M^{me} Florence Germond: «Pour des achats publics durables d'ordinateurs»;
- oui la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente : – Point 37, postulat de M. Mivelaz: «Le nouveau Musée cantonal des beaux-arts (nMBA): une promenade artistique sur les rives du Léman». Vous avez la parole, Monsieur.

Postulat de M. Philippe Mivelaz: «Le nouveau Musée cantonal des beaux-arts (nMBA): une promenade artistique sur les rives du Léman»²⁰

Développement polycopié

Le propre de l'art est de nous faire porter sur notre environnement, notre temps, un regard nouveau. Fréquenter des œuvres nous transforme et, grâce à elles, ce que nous croyions connaître nous apparaît sous un jour nouveau. Par analogie, le projet d'un nouveau Musée cantonal des beaux-arts à Bellerive (nMBA) est l'occasion de porter un regard nouveau sur notre ville, remettre en question nos certitudes, comme celle consistant à ne considérer la vie lausannoise uniquement dans le losange Riponne–Saint-François–Chauderon–Flon.

²⁰ BCC 2007-2008, T. I (N° 9), p. 137.

Rappel historique

C'est durant la deuxième moitié du XIX^e siècle que les rives du lac sont intégrées à l'agglomération lausannoise. Une époque qui consacre également la vocation économique de Lausanne comme ville de services et de tourisme. La construction de l'hôtel Beau-Rivage, achevé en 1861 par la Société immobilière d'Ouchy, est l'occasion d'un remodelage complet des rives du lac avec la construction des quais et du débarcadère. Désormais le petit hameau fait partie de la ville, ceci d'autant plus lorsque est mis en service le train funiculaire du Lausanne-Ouchy (1877).

Entre 1890 et 1914, la population lausannoise double pour atteindre 70'000 habitants, et 60 à 65% des travailleurs sont employés dans le tertiaire. La transformation des rives du lac accompagne cette mutation de Lausanne qui, de bourg médiéval, devient une ville cosmopolite.

Au XX^e siècle, la transformation des rives du lac se poursuit plus à l'ouest: une Municipalité rouge construit un magnifique équipement public, Bellerive-Plage (1935-1937), occupant ainsi de nombreux chômeurs lausannois; plus tard, l'Exposition nationale de 1964 aura un impact important sur la carrière d'un futur syndic de Lausanne et conseiller fédéral radical, mais surtout sur l'aspect du site.

Les rives du lac aujourd'hui

Les rives du lac sont aujourd'hui le centre de notre agglomération, prise au sens large, elles sont également le lieu de rassemblement et de loisirs de la population. Sport, culture, promenades, grillades, flirts, frime, etc., toute la gamme des activités sociales y sont pratiquées. Dans une ville que l'on doit densifier, ces lieux prennent toute leur importance. Dans ce contexte, la construction du nMBA s'inscrit dans la continuité historique du développement urbain. Relevons au passage que les rives du lac échappent en grande partie à la logique marchande, à la promotion commerciale urbaine (City Management), à la ville vue uniquement comme machine économique, même si, pour l'industrie touristique, elles sont également un atout. Mais la plupart des activités que les Lausannoises et les Lausannois y déploient sont pour leur propre plaisir. Il n'y a donc de «synergie» à rechercher qu'avec le plaisir de vivre, d'échanger avec son prochain, de penser et de ressentir.

Le site du nMBA

Le site du futur nMBA, jadis gagné sur le lac, apparaît comme un lieu indéterminé, comme un reste des développements décrits plus haut. Il conserve néanmoins des activités qui font partie intégrante d'une cité lacustre, comme l'exploitation des granulats tirés du lac. On trouve également à proximité un des rares endroits où l'on peut acheter du poisson pêché dans le Léman. Mais une bonne part est occupée par des parkings qui rompent la continuité des rives comme espace public, constitué par des espaces verts et où s'inscrivent les différentes infrastructures telles que

les terrains de sport, la piscine et le théâtre de Vidy. Outre le futur musée, le projet Métamorphose doit également permettre de réorganiser le trafic et le parcage des voitures sur l'ensemble des rives du lac.

Il s'agit donc de permettre aux Lausannoises et aux Lausannois de se réappropriier ce secteur de la ville. Le postulat déposé par M^{me} Magali Zuercher visant à ouvrir plus largement le parc de Bellerive-Plage durant la saison d'hiver fait partie de ce regard neuf que le groupe socialiste voudrait faire émerger sur ce site. La présente initiative propose de traiter des abords du musée, des cheminements piétonniers, des liaisons avec les transports publics, pour que le fait de se rendre au nMBA soit déjà une expérience artistique et que cette institution s'inscrive dans un projet global pour la région Ouchy-Vidy.

L'architecture du musée – que certains observateurs inattentifs ont comparé à une boîte à chaussures... – offre une lecture intéressante du lieu en jouant, par une géométrie habile, avec le donner à voir à l'intérieur, les œuvres d'art, et le paysage à l'extérieur. Il nous apparaît dès lors que ces cheminements et les aménagements futurs ne doivent pas nécessairement se résumer à une promenade sur les rives du lac, mais qu'il serait intéressant de prendre en compte l'existant, de jouer avec l'éloignement et le rapprochement des rives, le paysage que l'on cache parfois, pour mieux le révéler plus tard. Il va sans dire qu'un tel projet ne peut pas se résumer pour les futurs usagers à un slalom entre des automobiles parkées en rangs serrés.

Le présent postulat demande à la Municipalité de lancer un projet pour les aménagements du site du futur nMBA, en coordination avec les Autorités cantonales, sous la forme d'un concours d'idées. Celui-ci visera à créer des cheminements piétonniers, connectés au réseau de transports en commun, et renforçant le caractère d'espace public des rives du lac.

Discussion préalable

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – Je ne développerai pas davantage ce postulat, qui est assez longuement exposé par écrit. Je demande un renvoi direct à la Municipalité.

M^{me} Andrea Egli (AGT): – Nous demandons que ce postulat soit discuté par une commission.

M^{me} Marlène Bérard (LE): – LausannEnsemble demande également le renvoi en commission.

La présidente: – Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande? Beaucoup plus de cinq, donc il y aura renvoi en commission. Nous vous remercions.

La présidente : – Point 38, postulat de M^{me} Elisabeth Müller :
« Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin ».

Postulat de M^{me} Elisabeth Müller :
« Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin »²¹

Développement polycopié

Deux restaurants se dressent au bord du lac de Sauvabelin. Tout d’abord, un magnifique chalet, l’Auberge du Lac qui semble destinée à une clientèle choisie. En effet, les mets proposés pourraient figurer sur la carte d’un bon restaurant de la ville²². Le cadre est soigné et les salles peuvent être réservées pour des cocktails, repas d’affaires et autres réceptions. En semaine, le restaurant est ouvert uniquement pour les repas de midi et du soir.

La Pinte, ensuite, une construction plus modeste qui flanque l’Auberge du Lac. C’est là que les promeneurs viennent se restaurer. On y sert des croûtes au fromage, fondues, tartes et autres mets campagnards adaptés au lieu. La Pinte est ouverte tous les jours de 8 h 00 à 24 h 00.

Or que constate-t-on le plus souvent ? La foule se presse à la Pinte alors que l’Auberge du Lac est presque vide ou, pire encore, fermée.

L’Auberge du Lac de Sauvabelin se veut un restaurant chic, tel qu’il en existe déjà de très nombreux au centre ville et dans le canton. Est-il vraiment judicieux d’exploiter de la sorte un établissement situé au milieu d’une forêt urbaine, déjà fragilisée par la pression humaine ? A mon sens, l’Auberge du Lac, comme la Pinte, devrait avant tout accueillir les promeneurs. Je propose donc que la Municipalité revoie le cahier des charges de ce restaurant dès que cela sera possible.

Je demande que ce postulat soit directement renvoyé à la Municipalité.

Discussion préalable

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Je demande que ce postulat soit directement envoyé à la Municipalité.

La présidente : – Y a-t-il une demande de parole ? Ce n’est pas le cas. Il sera donc renvoyé directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

²¹ BCC 2007-2008, T. I (N° 9), p. 137.

²² www.auberge-de-sauvabelin.ch

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La présidente : – Point 39, postulat de M. Stéphane Michel :
« Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes ».

Postulat de M. Stéphane Michel :
« Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes »²³

Développement polycopié

Différentes structures telles que le Sleep-in, la Marmotte et l’abri PC de la Vallée de la Jeunesse (pour ce dernier, seulement durant la saison hivernale) permettent à Lausanne, et dans un large rayon autour de la cité, d’offrir aux personnes qui n’ont pas d’autres endroits pour le faire, d’y dormir. Malheureusement, le fort taux d’occupation de ces structures (plus de 95 % en moyenne annuelle pour le Sleep-in et la Marmotte) suggère clairement qu’à certains moments de l’année elles ne permettent pas de répondre totalement aux besoins existants, et en particulier l’hiver.

Le Parachute, en accueillant dans ses murs jusqu’à 40 personnes lors des plus grandes affluences, permet de pallier, dans une certaine mesure, ce manque de places pour dormir. Cependant, cette dernière structure n’est pas forcément pleinement adéquate pour ce type de prise en charge. En effet, cette petite maison se trouve dans un quartier résidentiel et ne peut offrir qu’un espace réduit dans sa cuisine et son salon. Un seul intervenant de nuit est à disposition, non seulement pour répondre aux demandes des personnes de passage, mais également pour les habitants de la structure. Cet état de fait ne permet aucune prise en charge proprement dite de la personne, en cas de besoin. De plus, la cohabitation entre les habitants – qui disposent d’une chambre – et les personnes de passage n’ayant trouvé aucun endroit pour passer la nuit reste problématique.

D’autres constats en lien avec les objectifs de ce postulat sont à faire :

- Le réseau du bas seuil constate pratiquement unanimement une recrudescence des personnes ayant des problèmes d’ordre psychique, et il arrive fréquemment à ces personnes d’errer et de se trouver sans soutien dès la fermeture des structures diurnes adaptées. Les besoins spécifiques d’encadrement et de prise en charge de ces personnes posent souvent des difficultés de cohabitation avec les autres bénéficiaires, au point de devoir parfois

²³ BCC 2007-2008, T. I (N° 9), p. 138.

leur demander de quitter les lieux, sans alternative possible. Ce constat est aussi réel pour bon nombre de personnes ayant des difficultés d'accès aux structures médicalisées (personnes clandestines, par exemple), dont l'état psychiatrique nécessiterait parfois un suivi et qui se retrouvent souvent aussi dans les structures d'accueil de nuit.

- La problématique des femmes n'ayant pas d'endroit pour passer la nuit est également extrêmement préoccupante. En effet, nombre d'entre elles ont peur de se rendre dans les structures d'accueil de nuit existantes. Elles sont souvent contraintes d'accepter des solutions pour l'hébergement qui les mettent en danger et les amènent à subir de violentes atteintes à leur intégrité physique, psychique ou sexuelle.
- Les personnes dormant hors des structures d'hébergement (dans les W.-C. publics, dans une voiture, dans les entrées d'immeubles, etc.) sont en danger durant les périodes de grands froids et doivent pouvoir bénéficier d'une attention et, le cas échéant, d'une orientation.
- La pérennisation et l'élargissement des prestations du Distribus, ajoutés à la mise en service de deux automates à seringues en ville de Lausanne, permet en tout temps l'accès au matériel d'injection stérile pour les personnes toxicomanes. Cependant, durant les heures de fermeture du Distribus, la remise de matériel se fait sans contact humain avec la personne s'injectant des drogues.
- La police et d'autres services d'urgence (pompiers, etc.), au détriment de leur tâche initiale, sont amenés à répondre à des demandes sociales, faute d'autres alternatives. Nous citons, par exemple, le relèvement de personnes âgées, la prise en charge des victimes de violence à domicile, le relogement de victimes d'incendies, l'accompagnement de mineurs en cas de décès de parent au domicile, transport dans des établissements psychiatriques, etc.

Pour tenter de répondre le plus adéquatement possible aux problématiques évoquées ci-dessus, nous demandons donc à la Ville de Lausanne :

1. De créer un lieu d'accueil de nuit (LAN) géré par la Ville ou par une structure déjà existante. Il pourrait être installé dans les locaux de l'immeuble de César-Roux 16, mais doit être, dans tous les cas, adéquatement centré. Il ne sera pas possible d'y dormir, mais il disposerait de places assises confortables. Le public cible de ce lieu serait constitué de toutes les personnes nécessitant un soutien social durant la nuit ou n'ayant pas trouvé de place dans un lieu d'hébergement.

Nous souhaitons également pour cette structure :

- ❖ L'étude des possibilités de financements cantonaux ou intercommunaux.

- ❖ Une ouverture environ une heure après la fermeture de la dernière structure ouverte en soirée (La Soupe populaire) jusqu'au petit matin.
- ❖ Une gestion par une équipe multidisciplinaire (infirmiers et travailleurs sociaux), idéalement par trois intervenants chaque nuit. Le soutien sera de type social, à travers l'écoute, des conseils et un accompagnement dans le réseau afin de tenter de faire évoluer les problématiques des usagers. Cela pourrait nécessiter qu'un employé travaille encore, sur un court laps de temps, durant les heures d'ouverture des structures diurnes.
- ❖ Une logistique, excepté la supervision interne, incluant les aspects de formation des collaborateurs et les activités de support (logistique, administratif, etc.) sera coordonnée en lien avec d'autres institutions existantes. Le débriefing en cas de crise pourrait être fait en collaboration avec les ressources mises à disposition par Police-secours.
- ❖ Un accueil comprenant la vente au prix coûtant de boissons non alcoolisées. De l'eau, du thé et du café pourraient être offerts. La vente d'alcool ne sera pas autorisée, mais les usagers seront libres de venir avec leurs propres boissons alcoolisées et de les consommer sur place, sous encadrement du personnel. La consommation de psychotropes illicites sera strictement interdite.
- ❖ Un espace pour l'échange de matériel d'injection œuvrant selon les directives de la Santé publique sera créé ainsi en dehors des heures d'ouverture du Passage et du Distribus. Les horaires de ce dernier seraient adaptés pour couvrir l'échange de matériel stérile entre les horaires de fermeture du Passage et ceux d'ouverture du lieu d'accueil de nuit. La vente de matériel stérile par les automates deviendrait ainsi inutile.

2. De créer une unité mobile d'urgence sociale (UMUS) qui serait rattachée au LAN, soit une équipe formée d'un infirmier et d'un travailleur social patrouillant la nuit à Lausanne afin d'entrer en contact avec les personnes se trouvant dans la rue et nécessitant un soutien social, de les orienter et, au besoin, de les amener au LAN.

- ❖ Cette UMUS lausannoise aurait pour mission, uniquement sur appel de la police et des autres services d'urgence (pompiers, médecin de garde, Main tendue, urgences psychiatriques, etc.) de répondre à des demandes de prise en charge d'ordre social, tel que le relèvement de personnes âgées, la prise en charge et le relogement si nécessaire des victimes de violence au domicile, le premier soutien aux victimes d'incendies, l'accompagnement de mineurs en cas de décès ou d'hospitalisation du parent présent au domicile, le transport dans des établissements psychiatriques, le transport à l'hôpital ne nécessitant pas une ambulance, etc.

- ❖ Cette brigade pourrait avoir comme modèle l'UMUS genevoise, à une exception près : au lieu d'être cantonnée dans l'attente d'intervention, la brigade patrouillerait de façon proactive, en allant à la rencontre des personnes dans le besoin.
- ❖ Elle pourrait aussi, durant ses patrouilles, avoir un rôle de prévention auprès des jeunes et lors d'attroupement à la sortie d'établissements publics.
- ❖ Cette patrouille aurait avec elle du matériel d'injection, des couvertures, des boissons chaudes.
- ❖ Une étude des possibilités de son financement partiel au niveau cantonal pourrait être menée.

Discussion préalable

M. Stéphane Michel (Soc.) : – A proximité des Etats généraux sur la toxicomanie, je trouverais intéressant que ce postulat soit intégré à cette réflexion. Je demande son renvoi à la Municipalité.

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Pour avoir une vue d'ensemble avec le postulat que LausanneEnsemble a déposé sur le même objet, nous demandons un débat en commission. En effet, notre postulat n'a pas encore été présenté devant le Conseil et nous ne savons pas quel avenir lui sera réservé ni comment il sera traité.

La présidente : – Cette demande est-elle soutenue par cinq personnes? C'est le cas, il y aura donc renvoi en commission.

La présidente : – Je propose une dixième et dernière initiative, au point 40. Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts demandant une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale.

Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts demandant une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale²⁴

Développement polycopié

La transparence et la connaissance des données sont des éléments indispensables pour permettre aux élus de prendre des décisions. Pour cela, il leur est nécessaire de disposer de tableaux de bord permanents.

Sans avoir une vision d'ensemble ou un relevé de l'évolution du personnel, en fonction d'objectifs, dans les différentes Directions de l'Administration communale, le conseiller communal doit voter la création de nouveaux postes.

Or il a besoin de chiffres, non seulement pour évaluer les conséquences de ses décisions sur l'évolution du personnel, mais également pour être à même de faire une analyse fine des postes dans l'Administration. Une feuille de route, ou tableau de bord, doit être considérée comme un outil de travail indispensable et permettre d'éviter des questions parfois mal comprises et qui agacent.

C'est pourquoi nous demandons que les documents qui présentent les comptes et le budget comportent systématiquement un tableau de bord contenant des explications qui mettent en évidence les mutations de personnel découlant du transfert de tâches du Canton aux Communes et inversement, de mesures de réorganisation, de rationalisation, de remplacement de collaborateurs partant en préretraite ou à la retraite). Il devrait également contenir :

1. Un tableau annuel des départs et des arrivées des collaborateurs, service par service, portant sur les cinq dernières années.
2. Un tableau de bord annuel par Service des transferts de postes de Direction à Direction.
3. Une analyse des projections du nombre de postes, en fonction des critères suivants :
 - évolution liée à la démographie ;
 - évolution liée à l'abandon de tâches et à l'accomplissement de nouvelles tâches ;
 - évolution liée à la simplification des processus ;
 - évolution liée à des investissements.
 Cette analyse devra inclure les relations Canton/Communes.
4. Un tableau de bord mentionnant les augmentations de postes consécutives aux préavis votés par le Conseil communal.
5. Un tableau de bord mentionnant le nombre de postes d'apprentis et leur évolution.
6. Un tableau de bord comportant le nombre de postes à durée déterminée, y compris les auxiliaires, et leur évolution.
7. Un tableau de bord mentionnant le nombre de postes inoccupés, en voie d'être repourvus, et pendant combien de temps un poste non repourvu peut rester au budget d'une Direction.
8. Un tableau de bord mentionnant le nombre de postes accordés en sureffectif pour un temps limité et/ou devant être compensés.

Discussion préalable

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je demande que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

²⁴BCC 2007-2008, T. I (N° 9), p. 138.

M. Philippe Mivelaz (Soc.): – Ce postulat a vivement intéressé le groupe socialiste, c’est pourquoi nous aimerions en discuter en commission.

La présidente: – La demande de renvoi en commission est-elle soutenue par cinq personnes? C’est le cas. Il y a donc renvoi en commission.

La présidente: – Ces dix points traités, je vous propose de passer aux interpellations, en commençant par les interpellations non urgentes, dont certaines datent passablement.

Point 48, interpellation de M. Gilles Meystre et consorts: «Qui sème le vent récolte la tempête...»

Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts:
«Qui sème le vent récolte la tempête...»²⁵

Développement polycopié

La venue d’un conseiller fédéral au Comptoir suisse n’aura jamais autant défrayé la chronique que cette année 2007... Ainsi, de début septembre au lendemain de la Journée officielle, on ne compte plus les articles relevant les propos et l’attitude particulière de plusieurs élus municipaux, contrastant singulièrement avec les responsabilités incombant à l’Exécutif de la cinquième ville de Suisse.

Bref rappel de quelques épisodes:

Acte 1: les 2 et 3 septembre, le municipal de la Police lausannoise invite le tribun zurichois à faire preuve de bon sens et à ne pas venir au Comptoir, par crainte de voir déferler les casseurs... Dissuader un conseiller fédéral plutôt que des casseurs, voilà une initiative originale pour un municipal de police...

Acte 2: quelques jours après, trois municipaux socialistes appellent au boycott de la Journée officielle et à manifester contre la venue du conseiller fédéral. Critiquer un chef de meute en jouant les chefs de meute et opter pour la politique de la chaise vide, voilà une attitude particulièrement responsable pour des municipaux en exercice...

Acte 3: deux jours avant la Journée officielle, le syndic estime que l’ambiance est très chaude. Il avoue craindre des cellules autonomes qui pourraient se développer autour de l’enceinte et dans la ville de Lausanne et précise que la Police municipale a donc entièrement mobilisé ses troupes. Les mesures adéquates semblent ainsi prises par la Municipalité. Pourtant, les actes préventifs tels que la suppression ponctuelle d’objets pouvant être utilisés par les casseurs (containers, poubelles, barrières de chantiers) ne seront jamais mis en œuvre...

²⁵BCC 2007-2008, T. I (N° 2/I), p. 96.

Un tel scénario démontre que les désordres observés le soir de la Journée officielle entre Beaulieu et le centre ville étaient écrits d’avance. Pour éclairer notre Conseil sur leurs causes et leurs conséquences, LausanneEnsemble remercie la Municipalité de bien vouloir répondre aux quatre questions suivantes:

1. La Municipalité de Lausanne a-t-elle débattu de l’engagement de ses membres à la Journée officielle du Comptoir suisse? Sinon, comment entend-elle procéder à l’avenir pour éviter l’impression de confusion donnée en cette occasion?
2. Alors que la venue potentielle de casseurs était annoncée par le municipal de police lui-même, quelles mesures ont été prises par la Municipalité lausannoise pour éviter les débordements?
3. Pour quelles raisons ces mesures se sont-elles avérées inefficaces en dehors de l’enceinte de Beaulieu?
4. Quel est le coût des déprédations commises sur les domaines public et privé et qui en supportera la charge financière?

Réponse polycopiée de la Municipalité

ACOR/SOS Racisme a déposé, près d’un mois à l’avance, auprès de l’Autorité compétente (Direction de la sécurité publique et des sports, Police du commerce, Bureau des manifestations) une demande d’autorisation pour organiser sur le territoire communal une manifestation de rue destinée à protester contre la venue de M. le conseiller fédéral Christoph Blocher, lors de la Journée officielle du Comptoir suisse du 18 septembre 2007. La participation à cette manifestation de quelque 500 personnes était alors envisagée par l’organisateur. Une séance de préparation s’est tenue entre les responsables de cet événement, la Police du commerce et le Corps de police de Lausanne, afin de déterminer les modalités de la manifestation. La Police de sûreté de la Police cantonale y a également participé, avec un statut d’observateur. Lors de cette rencontre, l’organisateur s’est engagé à respecter les conditions de manifester qui lui seraient imposées. Il a également pris l’engagement de prendre les mesures nécessaires pour éviter d’éventuels débordements, qu’il n’entendait en aucun cas tolérer. A la demande du Corps de police, le parcours du cortège prévu initialement a été modifié. En définitive, le Corps de police a préavisé favorablement à la délivrance d’une autorisation, au motif, notamment partagé par la Police cantonale, que rien ne laissait présumer la survenance d’incidents graves, même si des débordements de certains manifestants n’étaient pas exclus.

Sur cette base, la Ville de Lausanne a donc autorisé cette manifestation, dans un souci démocratique et afin de respecter le droit à la liberté d’expression, tout en fixant les conditions cadres nécessaires au bon déroulement de l’événement.

Après la délivrance de l'autorisation de manifester, les médias se sont fait l'écho du risque accru que la manifestation ne conduise à des troubles à l'ordre public et à des déprédations, en prêtant à certains politiciens de droite et de gauche la volonté de s'en imputer réciproquement la responsabilité. En outre, des déprédations légères avaient été commises à l'occasion d'une manifestation non autorisée, qui s'était déroulée lors du congrès de l'UDC, le 7 septembre 2007 à Montreux.

En tenant compte de ces nouvelles circonstances, le Corps de police de Lausanne a mis en place un dispositif de sécurité adapté, convenu d'entente avec la Police cantonale. A ce titre, on relèvera que 150 policiers formés au maintien de l'ordre, issus tant du Corps de police de Lausanne que de la Police cantonale, ont été mobilisés. Ils ont été placés sous un commandement unifié. Leur tâche a consisté dans un premier temps à sécuriser les lieux aux abords du Palais de Beaulieu, où M. le conseiller fédéral Christoph Blocher était attendu. Ils ont ensuite suivi à distance le cortège de la manifestation, afin d'être, au besoin, prêts à intervenir. Enfin, lorsque les heurts ont éclaté à la fin de la manifestation, ils sont intervenus afin de rétablir l'ordre public.

S'agissant du déroulement détaillé de la manifestation du 18 septembre 2007, celle-ci a démarré à 17 h 15, conformément à l'horaire prévu. Le cortège composé de quelque 1500 personnes rassemblées à la place de la Palud s'est déplacé dans le calme et sans heurts, selon le parcours convenu, jusqu'à l'entrée Jomini du Palais de Beaulieu. Ce n'est que vers la fin de la manifestation qu'il est devenu évident que certains jeunes se trouvant au milieu des manifestants ou rejoignant ceux-ci allaient commettre des dommages. A 18 h 45, alors que l'organisateur avait mis un terme à la manifestation, environ 500 personnes sont restées au pied des escaliers de l'enceinte de Beaulieu, sur l'avenue Jomini. Le représentant de l'organisateur de la manifestation a tenté sans succès d'inviter ces personnes à se disperser par des appels au calme. Les événements se sont brusquement accélérés. Un groupe d'une dizaine de jeunes, masqués et cagoulés, a détruit une affiche de l'UDC, placée à proximité de l'abribus de Jomini. Au même moment, d'autres individus ont sprayé les barrières en plexiglas délimitant l'enceinte du Palais de Beaulieu, au haut de l'escalier. Peu après, certains ont cherché la confrontation avec les policiers du maintien de l'ordre qui se trouvaient sur les escaliers, en leur jetant des projectiles, notamment des bouteilles en verre. Après avoir effectué les sommations d'usage, les policiers ont fait usage de sprays au poivre pour faire redescendre les fauteurs de trouble au bas des escaliers, tout en continuant à être la cible de leurs projectiles. A 19 h 15, les forces de l'ordre ont repoussé les manifestants à la hauteur du carrefour Beaulieu-Vinet, dans le but, atteint, que certains quittent les lieux. A 19 h 25, environ 150 casseurs ont érigé une barricade sur l'avenue Vinet, en contrebas de la clinique de La Source, en se servant de containers et de matériaux trouvés sur la voie publique, auxquels ils ont fini par bouter le feu. Dans le même laps de temps, cinq personnes ont tenté de forcer l'entrée de la

clinique de la Source. Arrivées sur les lieux pour sécuriser le site, les forces de l'ordre ont dû faire usage de gaz lacrymogène pour repousser une quarantaine de personnes. Presque simultanément, d'autres manifestants avaient pénétré sur un chantier sis sur la rue Pré-du-Marché, sur lequel ils se sont emparés de matériel de consolidation d'échafaudages pour en faire des projectiles. Il faut encore relever que de nouveaux foyers se sont déclarés sur le parcours emprunté par les manifestants (avenue Vinet, rue du Valentin, rue Pré-du-Marché, rue Neuve, axe Bel-Air-Chauderon). Ces derniers ont également endommagé les abribus devant lesquels ils sont passés, en sus d'autres dégâts matériels. Finalement, les forces de l'ordre ont dû recourir à l'usage de moyens de contrainte, dont les balles en caoutchouc et le gaz lacrymogène, pour disperser les manifestants. Les derniers ont été repoussés vers 20 h 35.

La Police judiciaire municipale a procédé sur place à l'interpellation de huit personnes, lesquelles ont depuis lors toutes été déférées pour délit d'émeute. Elle a poursuivi son travail d'enquête, en se fondant notamment sur les photos prises lors de la manifestation et l'audition de tiers. A ce jour, la Police judiciaire municipale a identifié 37 personnes, parmi lesquelles 19 mineurs. Sur ce nombre, 32, dont 17 mineurs, ont été déférées pour délit d'émeute. S'agissant de la provenance des personnes déférées, on peut préciser que 20 (dont onze mineurs) sont domiciliées à Lausanne, dix (dont six mineurs) sont domiciliées dans le canton de Vaud et deux ont leur domicile dans d'autres cantons romands (VS et GE).

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions qui lui sont posées :

1. La Municipalité de Lausanne a-t-elle débattu de l'engagement de ses membres à la Journée officielle du Comptoir suisse? Sinon, comment entend-elle procéder à l'avenir pour éviter l'impression de confusion donnée en cette occasion?

La Municipalité n'a pas débattu de l'engagement de ses membres à la Journée officielle du Comptoir suisse. La Municipalité, qui était représentée à cette manifestation, n'a pas le sentiment d'avoir laissé une impression de confusion, malgré l'avis de certains.

2. Alors que la venue potentielle de casseurs était annoncée par le municipal de police lui-même, quelles mesures ont été prises par la Municipalité lausannoise pour éviter les débordements?

Selon les informations en possession de la police, rien ne laissait supposer que des casseurs en provenance de Suisse allemande allaient se déplacer à Lausanne. La présence de casseurs locaux avait en revanche été envisagée. Pratiquement toutes les personnes ayant eu des comportements violents et qui ont pu être identifiées après la manifestation provenaient de la proche région lausannoise, voire du canton de Vaud. Le phénomène des casseurs intervenant lors

de manifestations (de type «black bloc») étant récent en Suisse romande, les fichiers de police n'ont guère permis d'identifier au préalable les personnes susceptibles de se comporter violemment, faute d'antécédents policiers ou judiciaires.

Les actes préparatoires délictueux, tels que définis à l'article 260 *bis* du Code pénal, ne couvrent pas les cas d'émeute ou de dommages à la propriété. Les conditions légales pour procéder à des mesures préventives, telles que l'incarcération anticipée de personnes susceptibles de commettre des troubles ou le séquestre de certains objets pouvant servir à perpétrer des déprédations, n'étaient pas réunies en l'espèce.

Comme relevé en préambule, un dispositif de sécurité, conçu d'entente avec la Police cantonale, a été mis en place pour encadrer la manifestation. En plus des policiers du maintien de l'ordre, les inspecteurs de la Police judiciaire municipale ont également été mobilisés. Ces derniers ont, en particulier, intégré le cortège, de manière notamment à apporter des renseignements sur le déroulement de la manifestation et à détecter les intentions des manifestants. Lorsque les actes délictueux ont pris le pas sur la manifestation pacifique, ils ont procédé à des mesures d'enquête immédiates, notamment en arrêtant des suspects, en prenant des photographies permettant l'identification ultérieure des auteurs de violences commises en attroupement, etc. Pour le reste, le détail du résultat de leurs investigations à ce jour a déjà été présenté dans l'introduction.

3. Pour quelles raisons ces mesures se sont-elles avérées inefficaces en dehors de l'enceinte de Beaulieu ?

Dans le cadre de la venue de M. le conseiller fédéral Christoph Blocher à la Journée officielle du Comptoir suisse 2007, la police avait pour mission première d'assurer la sécurité rapprochée de M. le conseiller fédéral, de prendre en charge son arrivée et son départ, et de garantir le bon déroulement de la Journée officielle (visite – partie officielle – cocktail dînatoire). Cette mission a été parfaitement assurée, M. le conseiller fédéral n'ayant pas été confronté à quelque trouble que ce soit, entre 16 h 30 et 21 h 00, et la Journée officielle s'étant parfaitement déroulée.

Simultanément, la police avait pour mission de garantir le bon déroulement de la manifestation organisée par les opposants à la venue de M. le conseiller fédéral Christoph Blocher à cette journée, entre 17 h 00 et 19 h 00. Ce rassemblement a vu quelque 1500 personnes se déplacer, selon l'itinéraire et l'horaire prévus, jusqu'à l'entrée Jomini du Palais de Beaulieu. Là également, il est possible d'affirmer que la police a parfaitement rempli sa mission, la manifestation s'étant déroulée sans heurts.

Parallèlement, il s'agissait de prendre les mesures propres à protéger l'enceinte du Comptoir suisse et à éviter que des manifestants ne s'infiltrèrent à l'intérieur, afin d'y semer le trouble. Ces objectifs ont été pleinement atteints.

Finalement, la police devait être en mesure de faire face à des débordements pouvant engendrer des troubles à l'ordre public sur la voie publique et d'en limiter les conséquences. Ainsi, lorsque la fin de la manifestation devant l'entrée Jomini du Palais de Beaulieu a été annoncée, elle s'est limitée, dans un premier temps, à interdire l'accès au Palais de Beaulieu aux manifestants qui n'avaient pas quitté les lieux. Dans un deuxième temps et face à l'agressivité d'un certain nombre de personnes, la police a repoussé ces dernières, après les sommations d'usage, sur le carrefour Vinet–Beaulieu, ce qui a eu pour effet d'en diminuer très fortement le nombre, seule une grosse centaine étant demeurée sur place.

Tout au long du déroulement des événements, la notion de proportionnalité a été privilégiée et tout a été mis en œuvre pour éviter l'usage des moyens de contrainte lourds et une confrontation violente avec les manifestants.

Malheureusement, un dernier noyau dur s'est constitué et ne s'est pas dispersé, comme cela était espéré, après le reflux sur le carrefour Vinet–Beaulieu. Bien au contraire, ces derniers manifestants ont fait preuve de violence, en érigeant des barricades, en mettant le feu à des containers sur la voie publique et en n'hésitant pas à envoyer force projectiles sur les policiers. Dès ce moment, les forces de l'ordre n'avaient pas d'autre choix, après les sommations d'usage, que de disperser ces manifestants, ce qui a été fait sur l'avenue Vinet où, inévitablement, des dégâts ont été commis pendant la confrontation entre les opposants et la police. Par la suite, les forces de police ont occupé préventivement un certain nombre de points d'observation en ville, afin de marquer une présence soutenue et d'éviter de nouveaux débordements. Cette manœuvre a parfaitement atteint son objectif.

En ce qui concerne les dégâts commis dans le cadre de l'action de dispersion menée par les forces de police, il est illusoire de penser qu'il soit possible d'éviter les conséquences des comportements de personnes déterminées à marquer leur opposition en usant de la violence. En revanche, l'action de la police doit tendre à les limiter le plus possible dans l'espace et le temps, tout en respectant les principes fondamentaux de légalité, d'intérêt public et de proportionnalité. Dans ce cadre, il est donc possible d'affirmer que les missions assignées à la police, lors de la venue de Monsieur le conseiller fédéral Blocher à Lausanne le 18 septembre 2007, ont été remplies à satisfaction.

4. Quel est le coût des déprédations commises sur les domaines public et privé et qui en supportera la charge financière ?

La coût total précis des dégâts aux biens, tant publics que privés, occasionnés par cette manifestation n'est pas connu à ce jour, dans la mesure où tous les lésés ne se sont pas encore manifestés par le dépôt d'une plainte formelle et que, parmi les plaignants déjà connus, tous n'ont pas chiffré leur préjudice. Les dégâts (notamment containers et barrières de chantier brûlés, vitrines et vitres cassées, tags

ou graffitis, divers panneaux d'affichage et un abribus (tl cassés) ont toutefois pu être estimés dans une fourchette comprise entre Fr. 50'000.– et Fr. 70'000.–.

Vingt plaintes ont été déposées, 37 casseurs (dont 19 mineurs) ont été identifiés et 32 ont déjà été déférés à la justice pénale (dont 17 mineurs). Pour les dégâts attribuables à un ou plusieurs casseurs précis, identifiés et déférés à la justice pénale, les lésés pourront faire valoir leurs droits à l'égard de leurs auteurs, respectivement de leurs représentants légaux, directement dans la procédure pénale, par le biais de conclusions civiles. Pour le reste, les dommages de ce type, commis lors d'une émeute, ne sont, dans notre pays, en général et bien malheureusement, pas couverts par les contrats habituels d'assurance (que ce soit en responsabilité civile, casco automobile ou par les assurances mobilière ou immobilière).

Discussion

M. Gilles Meystre (LE) : – C'est de l'histoire ancienne. Je me permets cependant de reposer le cadre, puisque l'interpellation qui suit parle, sauf erreur, du même sujet.

Je rappelle les événements qui ont fait réagir Lausanne-Ensemble. Un fameux conseiller fédéral – qui ne l'est plus – était censé venir au Comptoir. Cette venue a causé des remous considérables dans la presse, en trois épisodes.

Premier épisode : les 2 et 3 septembre, le municipal de la Police lausannoise invitait le tribun zurichois à faire preuve de bon sens et à ne pas venir au Comptoir par crainte de voir déferler des casseurs. Dissuader un conseiller fédéral plutôt que des casseurs, voilà une initiative originale pour un municipal de police ! Deuxième acte, quelques jours après : trois municipaux socialistes appellent à boycotter la Journée officielle et à manifester contre la venue du conseiller fédéral. On critique donc un chef de meute en jouant les chefs de meute et on opte pour la politique de la chaise vide. Voilà une attitude particulièrement responsable pour des municipaux en exercice ! Dernier épisode, acte trois : deux jours avant la Journée officielle, le syndic estime l'ambiance très chaude, il avoue craindre des cellules autonomes qui pourraient se déployer autour de l'enceinte de Beaulieu et dans la ville et précise que la Police municipale a entièrement mobilisé ses troupes. Les mesures adéquates semblent ainsi prises par la Municipalité. Pourtant, les actes préventifs tels que la suppression ponctuelle d'objets pouvant être utilisés par les casseurs (conteneurs, poubelles, barrières de chantier) ne seront jamais mis en œuvre. Je posais donc quatre questions :

1. La Municipalité de Lausanne a-t-elle débattu de l'engagement de ses membres à la Journée officielle du Comptoir suisse ? Sinon, comment entend-elle procéder à l'avenir pour éviter l'impression de confusion donnée en cette occasion ?
2. Alors que la venue potentielle de casseurs était annoncée par le municipal de police lui-même, quelles mesures

ont été prises par la Municipalité lausannoise pour éviter les débordements ?

3. Pour quelles raisons ces mesures se sont-elles avérées inefficaces en dehors de l'enceinte de Beaulieu ?
4. Quel est le coût des déprédations commises sur les domaines public et privé et qui en supportera la charge financière ?

Je ne vous fais pas lecture de la réponse. Je remercie néanmoins la Municipalité pour cette réponse qui, vous l'imaginez, ne me convainc pas. Elle ne me convainc pas parce que le message principal, c'est : « Circulez, y a rien à voir, tout a été mis en œuvre pour que tout fonctionne convenablement. » Or force est de constater que tout n'a pas fonctionné convenablement, puisque cette manifestation a débouché sur des débordements, des feux de poubelles entre autres.

Je ne vais pas en faire une affaire d'Etat. Je crois que des mesures doivent être prises au sein de la Municipalité, notamment pour régler les interventions de chacun de ses membres. J'avais l'impression qu'il y avait sept identités plutôt qu'un collègue. La réponse municipale démontre qu'il n'y a pas eu de concertation : la Municipalité – je cite – « n'a pas débattu de l'engagement de ses membres à la Journée officielle, elle n'estime pas avoir laissé un sentiment de confusion ». J'ai l'impression, moi, de ne pas avoir lu les mêmes journaux.

Je déplore aussi l'image que cela peut donner de la Police lausannoise. Celle-ci fait tout ce qu'elle peut, mais en l'occurrence l'image donnée c'est qu'elle était débordée. Pourquoi n'a-t-on pas pris des mesures préventives pour éviter que des conteneurs, des poubelles, des barrières de chantier – je l'ai vu de mes propres yeux, je n'invente rien – soient détournés de leur usage par des manifestants ? Ils n'ont pas été enlevés préventivement, comme dans d'autres occasions. La Municipalité ne répond pas à cette question, et je le regrette.

Tout ce que j'espère, c'est qu'à l'avenir de tels débordements ne se produiront plus.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – J'ai exprimé un avis, et je pense que c'était justifié et possible de la part d'un municipal. Le moins que l'on puisse dire, c'est que je n'ai pas été seul, puisque quelques mois plus tard certains ont pensé que d'aucuns n'avaient pas leur place non seulement au Comptoir, mais au Conseil fédéral...

Je rappelle – et là cette réponse vaut pour les deux interpellations, je ne sais pas si nous les prendrons les deux, celle de M. Voiblet et celle de M. Abbet – que les buts du dispositif policier mis en place à cette occasion ont très bien fonctionné malgré l'avis de M. Meystre.

Premier objectif, il s'agissait de sécuriser la manifestation, qui a rassemblé plus de participants que les organisateurs le pensaient. Du départ de la Palud à l'arrivée à Beaulieu, la manifestation s'est déroulée dans de très bonnes conditions, grâce au service d'ordre mis en place par les organisateurs, mais aussi au respect des consignes données par la police.

Deuxième objectif: sécuriser la visite du conseiller fédéral Blocher. Et je crois que ce dernier n'a vu aucun des manifestants, aucun des débordements. Cet objectif a été pleinement atteint grâce au dispositif mis en place par la Police lausannoise, avec l'aide de la Police cantonale.

Troisième objectif, très important: empêcher que les manifestants n'entrent dans le Comptoir. Là aussi, un dispositif a été mis en place le long de l'avenue des Bergières et vers l'avenue du Mont-Blanc pour empêcher totalement l'entrée des manifestants dans le Comptoir. Il aurait pu y avoir, avec très peu de personnes, des débordements importants. Cet objectif a aussi été totalement atteint.

Le quatrième objectif, c'était le maintien de l'ordre à l'issue de la manifestation. En effet, on ne pouvait pas exclure quelques débordements. Là, alors que l'organisateur avait disloqué la manifestation, 500 personnes sont restées, dont un petit noyau a monté les escaliers pour se confronter à la police. Le premier but de la police était de repousser ce petit groupe, mais aussi de faire en sorte que les autres manifestants, restés au bas de l'escalier, ne viennent pas se joindre à ces 50, et de disperser les manifestants qui restaient sur le site. Elle voulait donc repousser le noyau au bas des escaliers dans un premier temps, puis, dans un deuxième temps, repousser les manifestants sur le carrefour Beaulieu-Vinet. Cet objectif a été atteint, puisque de 500, les gens sont passés à 200, puis, sur Vinet, ils n'étaient plus que 100. C'est sur cette avenue que les débordements dont a parlé M. Meystre ont eu lieu. J'ai donné l'instruction au Corps de police d'utiliser des moyens lourds, balles en caoutchouc, gaz lacrymogènes, pour disperser ces manifestants, qui allumaient des feux, etc. Là aussi, l'objectif a été atteint: une demi-heure après, ces manifestants ont été disséminés. La police a placé quelques patrouilles pour surveiller l'ordre public dans la ville. De fait, en une heure l'ordre a été rétabli.

M. Philippe Jacquat (LE): – Gilles Meystre a bien précisé que c'était de l'histoire ancienne. Je constate que la Municipalité a mûri. En effet, elle a réussi maintenant à dissocier la personnalité de la fonction et se déplacera à quatre en Chine pour le CIO.

La présidente: – Y a-t-il une autre demande de parole? Il ne semble pas. Il n'y a pas de dépôt de résolution.

Le Conseil communal de Lausanne,

– vu l'interpellation de M. Gilles Meystre et consorts: « Qui sème le vent récolte la tempête... »;

- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La présidente: – Nous pouvons passer au point 49: Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consort: « Manifestation politique pacifique ou castagnes urbaines... »

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts: « Manifestation politique pacifique ou castagnes urbaines... »²⁶

Développement polycopié

Au cours de l'automne 2006, le Conseil fédéral a désigné l'un de ses membres pour la Journée officielle de l'ouverture du Comptoir suisse du mardi 18 septembre 2007. C'est M. Christoph Blocher, représentant de l'UDC au Conseil fédéral, qui est désigné.

En date du 4 septembre 2007, M. Marc Vuilleumier, en charge de la Sécurité publique lausannoise, lance un appel retentissant au travers de la presse (journal *Le Matin*) demandant à M. Blocher, conseiller fédéral, de ne pas venir représenter le Conseil fédéral à Lausanne.

Dans le cadre d'une surenchère médiatique, due à l'approche des élections fédérales du 21 octobre 2007, le vendredi 7 septembre 2007 les trois représentants socialistes s'étaient, dans les colonnes du journal *Le Matin*, pour lancer un appel au boycott à l'adresse de la venue de Christoph Blocher. A noter également que M. Jean-Christophe Bourquin, conseiller municipal, appelle à un service minimum pour la venue du représentant du Conseil fédéral.

Toujours en date du vendredi 7 septembre 2007, la presse apprend à la population que le POP, le Parti socialiste ainsi qu'une quinzaine d'associations ont lancé un appel à la manifestation, au centre de Lausanne et devant le Comptoir, le mardi 18 septembre 2007.

Dans cet état de tension extrême, le dimanche 9 septembre 2007 M. Jean-Michel Dolivo annonce par la presse qu'il entend débattre avec le tribun UDC Oskar Freysinger, le mardi 2 octobre 2007 à Lausanne. Il invite dans le même temps MM. Pascal Broulis et Daniel Brélaz à ne pas tenir de discours face au conseiller fédéral Christoph Blocher.

C'est toujours par le journal *24 heures* que l'on apprend que M. Jean-Michel Dolivo, conseiller communal et député

²⁶ BCC 2007-2008, T. I (N° 2/I), p. 96.

popiste, a présenté à la presse les détails de la manifestation anti-Blocher prévue le mardi 18 septembre 2007.

En date du jeudi 13 septembre 2007, la presse nous informe que la Ville a donné son accord, par la voie du délégué à la jeunesse, à un graffiti anti-Blocher, dessiné au passage Hollard près du Romandie, et défini comme une attaque politique ciblée. Ce passage est sous la surveillance de caméras et un graffiti de cette envergure ne pouvait se faire sans attirer l'attention.

Le journal *Lausanne-Cités* se fait l'écho, le jeudi 13 septembre, des propos de M. Jean-Christophe Bourquin qui accuse M. Blocher de se comporter en chef de bande. Il a aussi accusé ce dernier d'appuyer une campagne ouvertement xénophobe de l'UDC, qui frise le racisme.

En date du vendredi 14 septembre 2007, le journal *Le Matin* écrit que l'appel médiatique du municipal responsable de la police avait jeté le trouble entre la Police cantonale et la Police communale. M. Vuilleumier affirmait alors qu'il appliquerait la tolérance zéro envers la violence urbaine. Le résultat de cette affirmation politique gratuite est aujourd'hui connu.

Ce même jour, l'UDC invite, par un envoi tous ménages, les citoyennes et citoyens lausannois à se rendre au Comptoir et honorer ainsi la présence du représentant du Conseil fédéral.

Le lundi 17 septembre 2007, la presse mentionne que la Journée officielle faisait peur aux Polices cantonale et municipale, alors que, toujours selon la presse, la Police cantonale insistait pour dire sa méfiance à l'adresse du municipal Marc Vuilleumier.

Le journal *La Liberté* du mardi 18 septembre 2007 nous apprenait que des membres des Verts manifesterait également lors de la venue du représentant du Conseil fédéral.

A la fin de la même journée, près de 2000 personnes, accompagnées d'éminents représentants des partis de gauche et du PDC, manifestent à Lausanne contre le conseiller fédéral, et, dans la foulée, une centaine d'agitateurs, présents dans le cortège, dérapent. Ils défient la police et mettent le chaos dans la ville.

Le mercredi 19 septembre, la ville de Lausanne se réveille avec le triste constat que les voyous qui ont saccagé les rues de la capitale vaudoise ne viennent pas d'autres cantons. Ce sont essentiellement des jeunes adolescents vaudois qui ont répondu à l'appel des milieux de gauche, opposés à la venue d'un conseiller fédéral à Lausanne.

Ce qui devait être une simple visite d'un représentant du Conseil fédéral à une foire commerciale s'est traduit par une manifestation violente anti-Blocher et anti-UDC, organisée par certains acteurs politiques de gauche connus de la Municipalité.

Questions à l'adresse de la Municipalité :

1. M. Marc Vuilleumier, municipal en charge de la Police, a-t-il pris la peine, avec ou sans l'accord de la Municipalité, d'écrire à M. Christoph Blocher (voire au Conseil fédéral ou à la Chancellerie fédérale) pour prier ce dernier de ne pas venir à l'ouverture du Comptoir ?
2. Quand M. Marc Vuilleumier (ou la Municipalité) a-t-il reçu une réponse de la Berne fédérale à son courrier ?
3. Quels étaient les éléments qui laissaient croire que la présence de bandes en noir («black blocs») bernoises ou zurichoises perturberaient la manifestation ?
4. La Municipalité, comme le délégué à la jeunesse, apporte-t-elle sa caution au graffiti situé au passage Hollard représentant une attaque ciblée et un appel à la violence contre un conseiller fédéral ?
5. Pour quelle raison la Ville a-t-elle autorisé la manifestation du 18 septembre 2007, décrite à haut risque par le responsable de la Police municipale ?
6. Y a-t-il eu des tensions perceptibles entre les états-majors de la Police cantonale et de la Police municipale ?
7. Les organisateurs ont dit mettre sur pied un service d'ordre pour la manifestation, la Municipalité a-t-elle contrôlé la mise en œuvre de ce service auprès des organisateurs avant la manifestation ?
8. Les organisateurs de la manifestation sont connus des Autorités; dès lors, la Ville entend-elle porter plainte contre les différentes personnes responsables de ladite manifestation ?
9. Quel est le montant estimatif global des coûts occasionnés par les manifestants contre les biens publics et les biens privés, suite à la manifestation ?
10. Quel est le coût de l'engagement des forces de police cantonale et communale dans la reprise en main des manifestants ?
11. Certains membres de la Municipalité ayant joué un rôle important, voire prépondérant, dans l'escalade de la pression politique contre la venue d'un conseiller fédéral à une foire commerciale, qu'entend entreprendre la Municipalité pour qu'un tel cas ne se reproduise plus ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

ACOR/SOS Racisme a déposé, près d'un mois à l'avance, auprès de l'Autorité compétente (Direction de la sécurité publique et des sports, Police du commerce, Bureau des manifestations) une demande d'autorisation pour organiser sur le territoire communal une manifestation de rue destinée à protester contre la venue de M. le conseiller fédéral

Christoph Blocher, lors de la Journée officielle du Comptoir suisse du 18 septembre 2007. La participation à cette manifestation de quelque 500 personnes était alors envisagée par l'organisateur. Une séance de préparation s'est tenue entre les responsables de cet événement, la Police du commerce et le Corps de police de Lausanne, afin de déterminer les modalités de la manifestation. La Police de sûreté de la Police cantonale y a également participé, avec un statut d'observateur. Lors de cette rencontre, l'organisateur s'est engagé à respecter les conditions de manifester qui lui seraient imposées. Il a également pris l'engagement de prendre les mesures nécessaires pour éviter d'éventuels débordements, qu'il n'entendait en aucun cas tolérer. A la demande du Corps de police, le parcours du cortège prévu initialement a été modifié. En définitive, le Corps de police a préavisé favorablement à la délivrance d'une autorisation, au motif, notamment partagé par la Police cantonale, que rien ne laissait présumer la survenance d'incidents graves, même si des débordements de certains manifestants n'étaient pas exclus.

Sur cette base, la Ville de Lausanne a donc autorisé cette manifestation, dans un souci démocratique et afin de respecter le droit à la liberté d'expression, tout en fixant les conditions cadres nécessaires au bon déroulement de l'événement.

Après la délivrance de l'autorisation de manifester, les médias se sont fait l'écho du risque accru que la manifestation ne conduise à des troubles à l'ordre public et à des déprédations, en prêtant à certains politiciens de droite et de gauche la volonté de s'en imputer réciproquement la responsabilité. En outre, des déprédations légères avaient été commises à l'occasion d'une manifestation non autorisée, qui s'était déroulée lors du congrès de l'UDC, le 7 septembre 2007 à Montreux.

En tenant compte de ces nouvelles circonstances, le Corps de police de Lausanne a mis en place un dispositif de sécurité adapté, convenu d'entente avec la Police cantonale. A ce titre, on relèvera que 150 policiers formés au maintien de l'ordre, issus tant du Corps de police de Lausanne que de la Police cantonale, ont été mobilisés. Ils ont été placés sous un commandement unifié. Leur tâche a consisté dans un premier temps à sécuriser les lieux aux abords du Palais de Beaulieu, où M. le conseiller fédéral Christoph Blocher était attendu. Ils ont ensuite suivi à distance le cortège de la manifestation, afin d'être, au besoin, prêts à intervenir. Enfin, lorsque les heurts ont éclaté à la fin de la manifestation, ils sont intervenus afin de rétablir l'ordre public.

S'agissant du déroulement détaillé de la manifestation du 18 septembre 2007, celle-ci a démarré à 17 h 15, conformément à l'horaire prévu. Le cortège composé de quelque 1500 personnes rassemblées à la place de la Palud s'est déplacé dans le calme et sans heurts, selon le parcours convenu, jusqu'à l'entrée Jomini du Palais de Beaulieu. Ce n'est que vers la fin de la manifestation qu'il est devenu évident que certains jeunes se trouvant au milieu des manifestants ou rejoignant ceux-ci allaient commettre des dom-

mages. A 18 h 45, alors que l'organisateur avait mis un terme à la manifestation, environ 500 personnes sont restées au pied des escaliers de l'enceinte de Beaulieu, sur l'avenue Jomini. Le représentant de l'organisateur de la manifestation a tenté sans succès d'inviter ces personnes à se disperser par des appels au calme. Les événements se sont brusquement accélérés. Un groupe d'une dizaine de jeunes, masqués et cagoulés, a détruit une affiche de l'UDC, placée à proximité de l'abribus de Jomini. Au même moment, d'autres individus ont sprayé les barrières en plexiglas délimitant l'enceinte du Palais de Beaulieu, au haut de l'escalier. Peu après, certains ont cherché la confrontation avec les policiers du maintien de l'ordre qui se trouvaient sur les escaliers, en leur jetant des projectiles, notamment des bouteilles en verre. Après avoir effectué les sommations d'usage, les policiers ont fait usage de sprays au poivre pour faire redescendre les auteurs de trouble au bas des escaliers, tout en continuant à être la cible de leurs projectiles. A 19 h 15, les forces de l'ordre ont repoussé les manifestants à la hauteur du carrefour Beaulieu-Vinet, dans le but, atteint, que certains quittent les lieux. A 19 h 25, environ 150 casseurs ont érigé une barricade sur l'avenue Vinet, en contrebas de la clinique de la Source, en se servant de conteneurs et de matériaux trouvés sur la voie publique, auxquels ils ont fini par bouter le feu. Dans le même laps de temps, 5 personnes ont tenté de forcer l'entrée de la clinique de La Source. Arrivées sur les lieux pour sécuriser le site, les forces de l'ordre ont dû faire usage de gaz lacrymogène pour repousser une quarantaine de personnes. Presque simultanément, d'autres manifestants avaient pénétré sur un chantier sis sur la rue Pré-du-Marché, sur lequel ils se sont emparés de matériel de consolidation d'échafaudages pour en faire des projectiles. Il faut encore relever que de nouveaux foyers se sont déclarés sur le parcours emprunté par les manifestants (avenue Vinet, rue du Valentin, rue Pré-du-Marché, rue Neuve, axe Bel-Air-Chauderon). Ces derniers ont également endommagé les abribus devant lesquels ils sont passés, en sus d'autres dégâts matériels. Finalement, les forces de l'ordre ont dû recourir à l'usage de moyens de contrainte, dont les balles en caoutchouc et le gaz lacrymogène, pour disperser les manifestants. Les derniers ont été repoussés vers 20 h 35.

La Police judiciaire municipale a procédé sur place à l'interpellation de huit personnes, lesquelles ont depuis lors toutes été déférées pour délit d'émeute. Elle a poursuivi son travail d'enquête, en se fondant notamment sur les photos prises lors de la manifestation et l'audition de tiers. A ce jour, la Police judiciaire municipale a identifié 37 personnes, parmi lesquelles 19 mineurs. Sur ce nombre, 32, dont 17 mineurs, ont été déférées pour délit d'émeute. S'agissant de la provenance des personnes déférées, on peut préciser que 20 (dont onze mineurs) sont domiciliées à Lausanne, dix (dont six mineurs) sont domiciliées dans le canton de Vaud et deux ont leur domicile dans d'autres cantons romands (VS et GE).

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions qui lui sont posées :

1. *M. Marc Vuilleumier, municipal en charge de la Police, a-t-il pris la peine, avec ou sans l'accord de la Municipalité, d'écrire à M. Christoph Blocher (voire au Conseil fédéral ou à la Chancellerie fédérale) pour prier ce dernier de ne pas venir à l'ouverture du Comptoir ?*

Ni M. Marc Vuilleumier, ni la Municipalité n'ont écrit à M. le conseiller fédéral Christoph Blocher.

2. *Quand M. Marc Vuilleumier (ou la Municipalité) a-t-il reçu une réponse de la Berne fédérale à son courrier ?*

N'ayant pas écrit, les Autorités municipales n'ont pas reçu de réponse.

3. *Quels étaient les éléments qui laissaient croire que la présence de bandes en noir (« black blocs ») bernoises ou zurichoises perturberaient la manifestation ?*

Selon les informations en possession de la police, rien ne laissait supposer que des casseurs en provenance de Suisse allemande allaient faire le déplacement à Lausanne. La présence de casseurs locaux avait en revanche été envisagée. Cette hypothèse a été confirmée au cours de la manifestation, plus particulièrement à la fin de celle-ci. En effet, il faut relever l'absence d'interpellation de casseurs originaires de Suisse alémanique. Pratiquement toutes les personnes ayant eu des comportements violents et qui ont pu être identifiées après la manifestation provenaient de la proche région lausannoise, voire du canton de Vaud. Le phénomène des casseurs intervenant lors de manifestations (de type « black bloc ») étant récent en Suisse romande et particulièrement à Lausanne, les fichiers de police n'ont guère permis d'identifier au préalable les personnes susceptibles de se comporter violemment, faute d'antécédents policiers ou judiciaires.

4. *La Municipalité, comme le délégué à la jeunesse, apporte-t-elle sa caution au graffiti situé au passage Hollard représentant une attaque ciblée et un appel à la violence contre un conseiller fédéral ?*

Les murs qui bordent le passage Hollard font partie, depuis 1991, des surfaces mises à la disposition des groupes d'artistes qui réalisent des fresques (graffitis). Le délégué à la jeunesse tient la liste des murs mis à disposition par les propriétaires. Il informe les services chargés de la surveillance et de la sécurité des activités de peinture, lorsqu'elles se déroulent. Il est la personne de contact des jeunes peintres, pour leur expliquer les modalités à respecter dans le cadre de cette activité.

S'agissant du graffiti mentionné par l'interpellateur, on peut indiquer qu'il a été fait sur une surface autorisée pour ce genre d'expression artistique. L'auteur a agi de manière spontanée, sans se faire connaître, ni du délégué à la jeunesse, ni de la Municipalité.

Aucune caution n'a été apportée, ni par le délégué à la jeunesse ni par la Municipalité, à ce graffiti, comme à tous les autres d'ailleurs.

5. *Pour quelle raison la Ville a-t-elle autorisé la manifestation du 18 septembre 2007, décrite à haut risque par le responsable de la Police municipale ?*

Le responsable de la Police municipale n'a jamais jugé à haut risque la manifestation.

Comme relevé dans le préambule, au moment où la Commune de Lausanne a autorisé la manifestation en question, la police n'était en possession d'aucun élément laissant présumer la survenance d'incidents graves. Le risque concret de débordements n'est apparu que quelques jours avant la tenue de la manifestation et a été correctement pris en considération par le Corps de police de Lausanne. Ainsi, en collaboration avec la Police cantonale, ce dernier a mis en place un dispositif de sécurité adapté aux circonstances, compte tenu des moyens à disposition.

6. *Ya-t-il eu des tensions perceptibles entre les états-majors de la Police cantonale et de la Police municipale ?*

Malgré ce qu'une certaine presse a pu laisser sous-entendre, tel n'a pas été le cas. Cela a d'ailleurs été relevé lors de la conférence de presse commune, tenue le mercredi 19 septembre 2007 par la conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, M^{me} Jacqueline de Quattro et le municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports, M. Marc Vuilleumier, en présence des deux commandants des deux corps concernés. Le partage des compétences était par ailleurs très clair : la Police cantonale s'occupait de la protection rapprochée du conseiller fédéral, tandis que la Police municipale, renforcée par une section de la Police cantonale, s'occupait de la sécurité générale de l'enceinte de Beaulieu et de la manifestation (cortège) ainsi que, de manière plus générale, de l'ordre et de la sécurité publics dans le reste de la ville, conformément à sa mission habituelle.

7. *Les organisateurs ont dit mettre sur pied un service d'ordre pour la manifestation, la Municipalité a-t-elle contrôlé la mise en œuvre de ce service auprès des organisateurs avant la manifestation ?*

Le service d'ordre mis en place par les organisateurs a probablement été sous-estimé, compte tenu du très fort succès tardif de la manifestation, consécutif au battage médiatique des derniers jours. Il a toutefois pleinement et normalement fonctionné durant toute la manifestation officielle. Vu la tournure des événements, soit les troubles qui ont suivi la manifestation officielle, il n'a pas permis d'éviter les heurts après la dislocation de celle-ci.

8. *Les organisateurs de la manifestation sont connus des Autorités; dès lors, la Ville entend-elle porter plainte*

contre les différentes personnes responsables de ladite manifestation ?

Comme déjà relevé en préambule, à la fin de la manifestation, conforme à l'horaire qui avait été fixé, l'organisateur de celle-ci a longuement tenté de discuter avec les personnes qui persistaient à demeurer sur place, en leur demandant de quitter les lieux. Malgré les injonctions pressantes du responsable de la manifestation, les personnes toujours présentes n'ont pas obtempéré et ont commencé à commettre des déprédations, puis ont cherché la confrontation avec les forces de l'ordre. Dans l'intervalle, l'organisateur a quitté les lieux.

En définitive, la Municipalité considère que l'organisateur de la manifestation a respecté les conditions qui lui ont été préalablement fixées pour la tenue de cet événement. Ce n'est qu'à la fin de la manifestation qu'une minorité de participants a semé le trouble à l'avenue Jomini, puis dans d'autres quartiers de la ville, sans aucun lien avec la manifestation qui a précédé. Les responsables de la manifestation officielle, qui ont respecté les règles du jeu et qui ont invité les manifestants à se disperser dès 18 h 45, ne sauraient dès lors être tenus responsables, ni pénalement, ni civilement, des désordres qui ont suivi. En conséquence, la Municipalité n'entend aucunement porter plainte ou dénoncer l'organisateur de ce rassemblement. Elle n'a pas davantage de prétentions civiles à faire valoir à son endroit.

9. *Quel est le montant estimatif global des coûts occasionnés par les manifestants contre les biens publics et les biens privés, suite à la manifestation ?*

Le coût total précis des dégâts aux biens, tant publics que privés, occasionnés par cette manifestation, n'est pas connu à ce jour, dans la mesure où tous les lésés ne se sont pas encore manifestés par le dépôt d'une plainte formelle et que, parmi les plaignants déjà connus, tous n'ont pas chiffré leur préjudice. Les dommages (notamment conteneurs et barrières de chantier brûlés, vitrines et vitres cassées, tags ou graffitis, divers panneaux d'affichage et un abribus tl cassés) ont toutefois pu être estimés dans une fourchette comprise entre Fr. 50'000.– et Fr. 70'000.–. Vingt plaintes ont été déposées, 37 casseurs (dont 19 mineurs) ont été identifiés et 32 ont déjà été déférés à la justice pénale (dont 17 mineurs).

10. *Quel est le coût de l'engagement des forces de police cantonale et communale dans la reprise en main des manifestants ?*

Le coût total de l'engagement des forces de l'ordre, tant municipales que cantonales, pour cette manifestation s'est élevé à Fr. 177'952.– pour les deux corps, y compris la subsistance.

11. *Certains membres de la Municipalité ayant joué un rôle important, voire prépondérant, dans l'escalade de*

la pression politique contre la venue d'un conseiller fédéral à une foire commerciale, qu'entend entreprendre la Municipalité pour qu'un tel cas ne se reproduise plus ?

La Municipalité ne partage pas l'opinion de l'interpellateur quant au rôle que certains de ses membres auraient joué. Les membres de la Municipalité ont le droit d'exprimer des opinions. En l'occurrence, personne n'a demandé que la Municipalité ne soit pas représentée lors de la Journée officielle du Comptoir suisse.

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je tombe un peu entre deux débats, vu que le municipal a déjà répondu aux deux interpellations. Je me permets néanmoins de revenir sur les faits.

Je commence par vous lire trois lignes de l'éditorial d'un journal – je cite : « Marc Vuilleumier, municipal de police lausannois, joue au pompier incendiaire : responsable de la sécurité, il jette de l'huile sur le feu et appelle indirectement à la manifestation et au désordre. On ne peut interpréter autrement son interprétation publique contre la venue de Christoph Blocher au Comptoir suisse. » Ce n'est pas de moi, c'est d'un journaliste. Comme ça, tout le monde sera tranquille. (*Rumeurs, brouhaha.*) Oui, parce que mes sources sont toujours mises en cause, mais là, c'est l'éditorial de M. Peter Rothenbühler que je cite... (... *exclamations...*) J'ai toujours pensé, parce qu'on me le dit souvent dans la rue, que la presse est plutôt de gauche à Lausanne. (*Exclamations.*) Oui, Mesdames et Messieurs ! Je commence à le croire, parce nous n'avons pas dû lire les mêmes journaux à propos des incidents qui se sont déroulés au Comptoir suisse.

C'est suite à ces émeutes survenues en marge de la Journée officielle du Comptoir suisse au mois de septembre 2007 que j'ai déposé mon interpellation. Devant ce Conseil, j'ai demandé l'urgence, qu'on m'a aimablement refusée, ainsi qu'à Gilles Meystre. Aujourd'hui, le problème ne semble plus d'actualité, on pourrait donc en rester là. Eh bien non, je ne souhaite pas en rester là. A mes yeux, ce qui s'est passé alors à Lausanne révèle un dysfonctionnement politique que les habitants de cette ville ont le droit de connaître. Ce sont aussi des contribuables qui devront probablement assumer une facture de Fr. 200'000.– pour les frais de ce Comptoir.

Je reviens sur la réponse de la Municipalité avec deux éléments importants permettant de l'apprécier. Un : la Direction de la sécurité publique a autorisé une manifestation de rue à haut risque contre la venue d'un conseiller fédéral à l'ouverture du Comptoir. Elle a ainsi offert des conditions idéales aux événements du 18 septembre 2008. Deux : les responsables de l'organisation de la manifestation de rue sont connus, ils ont, en effet, obtenu une autorisation de manifester de la part de la Ville.

A partir de ces deux remarques, vous comprendrez que je ne peux me satisfaire des réponses de la Municipalité de Lausanne. Tout d'abord, il y a un municipal qui joue les porteurs d'eau, notamment pour son parti, et qui annonce avec le renfort de la presse qu'il a écrit à M. Christoph Blocher ou à l'Administration fédérale pour enjoindre ce dernier de ne pas venir à Lausanne. Il n'y a aucune trace de cette lettre dans toute l'Administration fédérale. Et pour cause : elle n'a jamais existé. Pourtant, la presse s'est fait l'écho de ce courrier. Peut-être s'agissait-il d'une métaphore ? En tout cas, c'est bien ce courrier qui a déclenché un mouvement de frénésie collectif, notamment de la gauche lausannoise. Cerise sur le gâteau, en répondant à mon interpellation, le responsable de la police estime que la manifestation du 18 septembre n'était pas une manifestation à haut risque. Que faut-il pour qu'une manifestation soit reconnue à haut risque à Lausanne ? Et pourquoi donc avoir fait tant de bruit dans la presse en demandant à M. Blocher de ne pas venir à Lausanne ?

J'en arrive à ma conclusion. Selon moi, la réponse du responsable de la police est claire : il a joué un rôle dans cette affaire, il a soutenu certains membres de son parti, qui sont aussi conseillers communaux, et qui ont travaillé notamment à la mise sur pied de cette manifestation dans le cadre d'ACOR/SOS Racisme. Pour moi, les responsables de cette manifestation sont connus. Elle a causé des dégâts, il y a une facture pour les contribuables lausannois. Je trouve honteux que la Municipalité ne transfère pas ces frais sur les organisateurs de cette manifestation.

M. Vuilleumier s'est permis tout à l'heure d'ironiser sur le départ de M. Blocher du Conseil fédéral, qui est le résultat d'une décision démocratique. Démocratiquement, je peux lui annoncer que M. Blocher sera de nouveau à Lausanne dans quelques jours pour défendre l'initiative sur les naturalisations.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – C'est vrai, ces deux interpellations sont un peu de l'histoire ancienne. Elles nous rappellent néanmoins le contexte d'alors. M. Blocher, alors conseiller fédéral, menait une campagne tambour battant en vue des élections fédérales. Aujourd'hui, le même parti veut nous faire voter dans quelques semaines sur une initiative muselière visant à faire taire le Conseil fédéral... C'est un petit rappel, puisque M. Voiblet a mentionné aussi une autre initiative de son parti.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je m'adresse aussi à M. Voiblet, le porteur d'eau d'une certaine UDC qui fait des vagues et emporte tout sur son passage, les bateaux de pêcheurs comme les bateaux de pirates. Je souhaite lui rappeler un événement un peu antérieur, la venue de M. Blocher, ex-conseiller fédéral de son état, à Lausanne. Est-ce que M. Blocher a pu venir à Lausanne ? Oui. En toute sécurité ? Oui. A-t-il pu s'exprimer ? Oui. A-t-il pu repartir de Lausanne en toute sécurité ? Oui, encore. Et tout cela, payé par les contribuables lausannois. Je rappelle que ce même M. Blocher a refusé les quelques moyens qu'une autre

conseillère fédérale – toujours en fonction, elle – sollicitait auprès du Conseil fédéral pour assurer sa propre sécurité lors du discours du 1er août, qu'elle souhaitait prononcer au Grütli. A tel point que M^{me} Calmy-Rey, conseillère fédérale, a dû recourir à des fonds privés. Deux poids, deux mesures. L'histoire, peut-être, en tiendra compte. Toujours est-il que le Conseil fédéral compte toujours M^{me} Calmy-Rey dans ses rangs, mais n'y compte plus M. Blocher.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – La manifestation a été autorisée probablement – c'est une valeur que nous tous partageons – parce que nous sommes attachés aux droits démocratiques et à la liberté d'expression. C'est un premier point. D'autre part, la police a mis en place un dispositif tout à fait proportionné aux événements susceptibles de se produire.

M. Voiblet tient ce raisonnement à Lausanne. Mais quelques semaines après, à Berne, l'UDC a appelé à une manifestation dont on savait, sur la base des renseignements recueillis, qu'il aurait des débordements importants. Est-ce que les coreligionnaires de M. Voiblet à l'UDC bernoise – par l'entremise peut-être de M. Voiblet, qui a bien étudié la chose à Lausanne – ont fustigé la Ville ou le Canton de Berne d'avoir autorisé cette manifestation, qui d'après mes informations a causé des dommages pour plusieurs millions de francs ? Je ne pense pas. Monsieur Voiblet, si vous voulez nous donner des leçons, faites-le, mais donnez-les aussi lorsque ça ne vous arrange pas, par exemple sur ce qui s'est passé à Berne.

C'est écrit... Vous savez, Monsieur Voiblet, il ne faut pas croire tout ce qui est dans les journaux ! (*Rires, applaudissements.*) Et la politique est versatile... Je n'attends rien, et bien sûr pas de compliments du journal *Le Matin*, mais quelques semaines après, le même M. Rothenbühler m'a félicité de ma fermeté à propos d'une histoire d'amende d'ordre. Alors voyez, il faut être flatté quand ça vient et un peu philosophe quand ça ne vient pas. Mais surtout, il ne faut pas croire systématiquement tout ce qu'on nous dit. Monsieur Voiblet, il n'y a jamais eu de lettre, je ne sais pas d'où vous sortez ça ; je n'ai jamais dit que j'avais écrit, je n'ai jamais écrit à M. le conseiller fédéral Blocher, ni ne pense le faire dans un proche avenir.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Notre collègue Mivelaz devrait vérifier ses sources. L'initiative muselière n'émane pas de l'UDC. Je suis désolé. Evidemment, il y a des UDC qui la soutiennent, mais ce n'est pas l'UDC qui a lancé cette initiative et fait campagne à ce sujet.

Deuxièmement, à l'égard de M. Ghelfi. C'est le monde à l'envers ! Un conseiller fédéral vient à Lausanne, une association de gauche organise une manifestation, casse la moitié de la ville (... *éclats de rire...*). Ensuite, Monsieur Ghelfi (... *répète plusieurs fois, en attendant que la salle se calme...*), vous venez nous dire que c'est M. Blocher qui a coûté Fr. 200'000.– aux contribuables lausannois ! Non, mais de qui vous moquez-vous ?

Monsieur Vuilleumier, j'ai été gentil, parce que j'ai pris trois lignes d'un article de presse. Mais sur la venue de M. Blocher, le journal de M. Rothenbühler n'a pas été le seul à écrire quelque chose. Il y a une cinquantaine d'articles de presse, que je tiens à votre disposition. Vous pourriez peut-être en prendre connaissance et regarder quels propos étaient tenus, entre autres par des municipaux de gauche, sur la venue de M. Blocher. Si ce n'est pas anticiper, ou plutôt créer, des problèmes en suscitant un débat qui n'avait pas de raison d'être; parce que M. Blocher venait représenter le Conseil fédéral à l'ouverture du Comptoir suisse, comme tout autre conseiller fédéral l'a fait depuis des décennies, et pour aucune autre raison.

Je n'accepte pas du tout le procès d'intention des gens de gauche qui veulent nous faire la leçon, mais n'ont pas eu d'autre solution que de causer une facture de Fr. 200'000.– pour les contribuables lausannois afin de manifester contre la venue de M. Blocher.

Concernant Berne, maintenant. C'est le problème de la Ville de Berne. Ce n'est pas celui de Lausanne. Je suis conseiller communal à Lausanne et je n'ai aucune intention de m'expliquer ici sur ce qui s'est passé à Berne. C'est tout aussi regrettable, on se rend compte que les mêmes mécanismes ont fonctionné à Berne et à Lausanne.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – D'abord un constat: heureusement que le ridicule ne tue pas, parce qu'il y aurait beaucoup de morts chez les politiciens. Ce débat en est hélas l'illustration.

Je viens sur un point, puisqu'on est dans des non-dits. ACOR/SOS Racisme, comme beaucoup d'autres associations, a participé à l'organisation de cette manifestation. M. Ghelfi l'a rappelé, elle faisait suite au 1^{er} août, mais aussi à d'autres provocations de l'UDC. Notamment – tout le monde doit s'en souvenir ici et dans le public – cette fameuse affiche des moutons noirs, qui était une véritable provocation pour une partie importante de la population de notre ville, étrangère ou non. Cette manifestation, par son aspect massif, a montré que de nombreux et nombreuses citoyens et citoyennes, des jeunes, refusaient et voulaient protester contre cette provocation de l'UDC. S'il y a une responsabilité politique à trouver, il faut la chercher là. Nous, les organisateurs, l'avons toujours dit: nous étions opposés à toute violence et voulions une manifestation pacifique pour exprimer cette colère et cette protestation. M. Vuilleumier l'a confirmé: cette manifestation, sur son parcours autorisé, s'est déroulée conformément à ce qui avait été discuté et décidé avec les organisateurs.

Voilà les quelques rectificatifs que j'entendais faire. Mais je vous en prie, arrêtons, parce que le ridicule peut encore tuer!

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – M. Voiblet veut mettre les organisateurs à contribution pour payer les frais. M. Dolivo

l'a dit, la manifestation s'est très bien passée, grâce à la collaboration entre l'organisateur et les forces de police et grâce au dispositif instauré. S'il y a des gens qui doivent payer pour les dommages causés, ce sont les personnes qui ont été identifiées et arrêtées. Elles sont au nombre de trente-deux, dont dix-sept mineurs, qui ont été déférées à la justice pénale. Monsieur Voiblet, vous tenez cinquante articles de presse à ma disposition. Je les ai lus, mais je me méfie, comme vous, beaucoup de la presse gauchiste.

(Quelques rires.)

M. Alain Hubler (AGT): – J'aimerais poser une question qui va peut-être inciter M. Voiblet à relancer le débat. Vous parlez d'un coût de Fr. 200'000.– pour ces «émeutes», comme vous dites. Est-ce que vous avez chiffré, vous, en tant que coordinateur romand de l'UDC, le prix que va coûter à la Suisse le fait que la presse étrangère, notamment, compare l'UDC au Front national, au Freiheitliche Partei Österreichs (FPÖ)²⁷, aux partis d'extrême-droite allemands? Le fait que M. Le Pen ait félicité la politique de M. Blocher? J'aimerais savoir si vous, vous avez calculé ce que coûtera cette publicité pendant l'Euro 2008, et ce qu'elle coûtera précisément – pour revenir à Lausanne – à la Ville?

La présidente: – Je pense que la discussion est terminée. Y a-t-il dépôt d'une résolution? Ce n'est pas le cas...

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Sur les propos de M. Hubler. Nous sommes au Conseil communal de Lausanne. Je m'abstiendrai donc de tout commentaire, parce que ça n'a rien à voir avec ce que nous discutons ce soir.

La présidente: – La discussion est terminée, merci, Monsieur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts: «Manifestation politique pacifique ou castagnes urbaines...»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La présidente: – Nous passons au point 50: interpellation de M^{me} Florence Germond: «Comment améliorer le stationnement deux-roues à la gare de Lausanne?» Nous vous écoutons, Madame.

²⁷ http://fr.wikipedia.org/wiki/Parti_autrichien_de_la_liberté

Interpellation de M^{me} Florence Germond :
« Comment améliorer le stationnement deux-roues à la gare de Lausanne ? »²⁸

Développement polycopié

Aujourd'hui, de nombreuses personnes arrivent à la gare avec un deux-roues motorisé ou à vélo. Le succès grandissant de la complémentarité deux-roues–train pour les déplacements pendulaires pose des difficultés de stationnement à la gare, et les parkings sont aujourd'hui suroccupés. Il devient souvent très difficile de trouver une place. Pourtant, tant pour les CFF que pour la Ville de Lausanne, il serait intéressant de développer cette offre qui amène aux transports publics un large public tout en restant très économe en espace urbain.

Aujourd'hui deux éléments relativement nouveaux pourraient apporter des opportunités pour améliorer la situation. D'une part, un grand projet de centre commercial est prévu dans le bâtiment de la poste à l'est de la gare. D'autre part, les CFF ont mis sur pied un ambitieux projet pour développer le stationnement deux-roues dans les gares de Suisse avec Fr. 15 millions à la clé pour développer des projets.

Enfin, partout en Suisse allemande se développe avec succès le concept de « vélostation », un parking couvert et surveillé pour parquer en toute sécurité son vélo et offrant toute une série de petits services comme des réparations, casiers, douches, locations, etc. La plupart des vélostations suisses sont gérées dans le cadre de programmes d'occupation pour chômeurs de longue durée ou de personnes au bénéfice de l'aide sociale. (www.velostation.ch)

Dès lors, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-ce que les partenaires de la Ville (CFF et Poste) ont annoncé un projet de stationnement deux-roues dans le cadre de la réaffectation du bâtiment de la poste ? Sinon, la Ville a-t-elle l'intention d'aborder cette thématique ?
2. Est-ce que la question de la construction d'une vélostation a été évoquée avec ces partenaires ou de façon plus générale par la Ville ?
3. Est-ce qu'il serait envisageable d'y prévoir un programme d'occupation pour les chômeurs de longue durée ou les personnes au bénéfice de l'aide sociale, comme dans certaines villes suisses allemandes ou dans d'autres programmes de ce type existant déjà à Lausanne ? Si oui, serait-il envisageable de s'appuyer sur les structures déjà existantes ?
4. Est-ce que les CFF Lausanne vont déposer un projet auprès de leur direction pour obtenir une partie des financements fédéraux (Fr. 15 millions) ?

5. Est-ce qu'une amélioration du stationnement deux-roues est prévue à court terme à la gare de Lausanne ?

Etant donné que plusieurs partenaires doivent être consultés, un délai de deux mois pour la réponse me semblerait raisonnable.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Différentes observations ont permis de montrer une forte augmentation des déplacements en deux-roues (motorisés ou vélos) ces dernières années. Cette situation se retrouve dans le centre de Lausanne, et en particulier aux abords de la gare CFF. Pour répondre à la demande croissante en besoins de stationnement deux-roues, l'offre en ville a été augmentée sur le domaine public, en fonction des possibilités. Ces possibilités d'extension s'avèrent toutefois limitées dans certains secteurs soumis à une très forte pression et à des contraintes multiples.

Afin d'améliorer le taux de rotation et de limiter la présence de « véhicules ventouses », une évacuation des épaves de vélos est effectuée deux ou trois fois par année par le Corps de police dans les secteurs les plus critiques. Des observations du taux d'occupation ont toutefois montré qu'en marge de ces mesures, l'offre est nettement déficitaire aux abords de la gare de Lausanne. Dans ce secteur, selon nos estimations, ce sont quelque 100 places supplémentaires pour les vélos qui seraient nécessaires pour répondre à la demande actuelle.

Durant l'automne 2007, en relation avec différents projets importants envisagés à moyen terme dans le secteur (PPA La Poste et projets de CFF-immobilier), un Groupe des espaces publics (GEP) a été créé pour traiter des aspects d'accessibilité et de stationnement dans ce secteur. Sur le principe, la création d'une vélostation dans le secteur de la gare de Lausanne est également évoquée dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), ainsi que dans les gares de Renens et de Morges. Sa mise en œuvre est toutefois liée aux contraintes auxquelles les différents acteurs concernés (La Poste et les CFF notamment) doivent faire face.

En ce qui concerne le domaine public, une recherche plus approfondie des emplacements possibles à court terme pour le renforcement de l'offre en stationnement pour vélos a permis d'estimer à quelque 60 places supplémentaires le potentiel réalisable sur la place de la Gare (allées centrales) et une dizaine de places Sous-Gare, ainsi que quelque 20 places pour deux-roues. De nouveaux emplacements seront évalués, tant pour les vélos que pour les deux-roues motorisés, en relation avec les différents projets précités, en cours dans ce secteur.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellatrice :

1. Est-ce que les partenaires de la Ville (CFF et Poste) ont annoncé un projet de stationnement deux-roues dans le

²⁸BCC 2007-2008, T. I (N° 2/I), p. 95.

cadre de la réaffectation du bâtiment de la poste ? Sinon, la Ville a-t-elle l'intention d'aborder cette thématique ?

Dans le cadre du PPA en cours de préparation, il est prévu de prendre en compte les besoins de stationnement pour deux-roues. Comme indiqué précédemment, la question du stationnement des deux-roues est une problématique clairement identifiée dans le cahier des charges du Groupe des espaces publics traitant du secteur de la gare avec les différents partenaires concernés.

2. Est-ce que la question de la construction d'une vélostation a été évoquée avec ces partenaires ou de façon plus générale par la Ville ?

Sur le principe, la création d'une vélostation dans le secteur de la gare de Lausanne fait partie des mesures annoncées dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Ce point fait également partie des éléments abordés en séance avec les CFF et devra être étudié en collaboration avec tous les partenaires concernés.

3. Est-ce qu'il serait envisageable d'y prévoir un programme d'occupation pour les chômeurs de longue durée ou les personnes au bénéfice de l'aide sociale, comme dans certaines villes suisses allemandes ou dans d'autres programmes de ce type existant déjà à Lausanne ? Si oui, serait-il envisageable de s'appuyer sur les structures déjà existantes ?

Avant de s'avancer sur ce point, il convient tout d'abord de définir, plus précisément et en collaboration avec les partenaires, le projet en termes de faisabilité, de responsabilité et de calendrier. Ce type de proposition sera inclue dans les variantes d'exploitation à étudier.

4. Est-ce que les CFF Lausanne vont déposer un projet auprès de leur direction pour obtenir une partie des financements fédéraux (Fr. 15 millions) ?

La Ville de Lausanne a demandé à être intégrée à la réflexion « votre deux-roues à la gare » menée par les CFF. La réalisation d'un projet concret est toutefois subordonnée aux contraintes évoquées précédemment.

5. Est-ce qu'une amélioration du stationnement deux-roues est prévue à court terme à la gare de Lausanne ?

Comme indiqué en préambule, environ 70 places pour vélos et 20 places pour deux-roues sont réalisables à court terme dans ce secteur. D'autres extensions sont à l'étude et dépendent de l'évolution des projets en cours.

Discussion

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – Aujourd'hui, les déplacements à vélo ainsi qu'à deux-roues motorisés connaissent un succès grandissant. Par exemple, le trafic vélo a augmenté de 50 %, voire de 70 % suivant les endroits de la

ville, par rapport aux dernières années. La combinaison train et vélo est très intéressante pour favoriser un mode de déplacement respectueux de l'environnement. En revanche, aujourd'hui, c'est très difficile de trouver une place à la gare de Lausanne pour parquer son deux-roues, motorisé ou non. Mon interpellation demandait à la Municipalité ce qu'elle comptait faire sur ce plan.

En effet, le stationnement deux-roues est très économe en espace urbain : on peut mettre un peu moins de dix vélos sur une place de parc voiture. La Ville a donc intérêt à favoriser ce mode de déplacement. Deux éléments sont très intéressants dans le cadre des discussions autour de la gare de Lausanne : le PPA en cours d'élaboration, puisque La Poste s'en va, et un projet des CFF, qui prévoient d'investir Fr. 15 millions au niveau suisse pour créer du stationnement deux-roues motorisés et non motorisés aux abords des gares. Il serait intéressant que la Ville de Lausanne s'insère dans ce programme national. En outre, peut-être le savez-vous, 22 villes de Suisse alémanique ont installé des vélostations dans des parkings sécurisés souterrains. Ainsi, actuellement, il y a plus de 7000 places de parc pour vélos en Suisse alémanique, et zéro en Suisse romande. Nous aurions beaucoup à faire.

La Municipalité dit qu'environ 100 places de parc deux-roues peuvent être construites rapidement à la gare – c'est à la page 1 [p. 727] de la réponse à mon interpellation – une septantaine pour deux-roues légers et une vingtaine pour les deux-roues motorisés.

C'est pourquoi je dépose une résolution pour demander que ces places de parc soient construites le plus rapidement possible. Je sais que des esquisses ont été réalisées dans cette perspective. Mon souhait serait que la Municipalité installe au plus vite la centaine de places vélos et deux-roues motorisés qu'elle estime facilement réalisable à la place de la gare, selon sa réponse à mon interpellation. Et, par ailleurs, que la Municipalité continue d'étudier sérieusement la création d'une vélostation à la gare, comme c'est prévu dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), actuellement déposé pour financement à Berne. Je n'invente donc rien de nouveau. Une vélostation est prévue par les Autorités cantonales vaudoises, mais il faut continuer à étudier cette question.

La présidente : – La discussion est ouverte sur la réponse et sur la résolution proposée. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Je vous relis cette résolution :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité installe au plus vite la centaine de places vélos et deux-roues motorisés qu'elle estime facilement réalisable à la place de la Gare.

Par ailleurs, le Conseil communal souhaite que la Municipalité continue à étudier sérieusement la création d'une vélostation à la gare, comme c'est prévu dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Nous allons voter à main levée, puisque le système électronique ne fonctionne pas partout. Celles et ceux qui acceptent cette résolution sont priés de lever la main. Avis contraires. Abstentions? A une très nette majorité, cette résolution est acceptée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M^{me} Florence Germond: « Comment améliorer le stationnement deux-roues à la gare de Lausanne? »;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité installe au plus vite la centaine de places vélos et deux-roues motorisés qu'elle estime facilement réalisable à la place de la Gare.

» Par ailleurs, le Conseil communal souhaite que la Municipalité continue à étudier sérieusement la création d'une vélostation à la gare, comme c'est prévu dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). »

La présidente: – Point 51 : interpellation de M. Fabrice Ghelfi : « Il n'y aura plus de Fête de Lausanne. Pourquoi et qu'est-il prévu pour remplacer cette grande fête populaire? » M. Ghelfi, nous vous écoutons.

Interpellation de M. Fabrice Ghelfi : « Il n'y aura plus de Fête de Lausanne. Pourquoi et qu'est-il prévu pour remplacer cette grande fête populaire? »²⁹

Développement polycopié

Les 29 et 30 juin derniers, la 39^e Fête de Lausanne a eu lieu. De tous les avis exprimés, ce fut une fête très réussie et fréquentée, exemplaire du point de vue de l'intérêt populaire.

Pourtant, jusqu'à la fin du mois de juin, rares étaient les initiés³⁰ à savoir que cette 39^e édition serait la dernière. Seules quelques informations avaient filtré en novembre 2006 à l'occasion d'un article de presse faisant état d'embryon de réflexions autour d'un renforcement des collaborations avec les communautés étrangères; un groupe de travail avait été nommé pour proposer des pistes d'évolution de la Fête.

²⁹BCC 2007-2008, T. I (N° 2/II), p. 120.

³⁰Déclaration d'intérêt: l'interpellateur soussigné assume la charge de trésorier de l'Association de la Fête de Lausanne depuis 2004.

Huit mois plus tard, la rumeur colportait que la Municipalité aurait décidé de supprimer toute subvention à la Fête de Lausanne dès 2008; « aurait » car aucune décision n'a été ouvertement communiquée à ce jour, même si, sur le principe, elle a été prise. Le discours d'ouverture du président de la Fête, le 29 juin 2007, a soulevé une partie du voile et laissé échapper quelques informations. Aussitôt, cet objet a quitté son espace de confinement (Municipalité, groupe de travail interne ou comité d'organisation des Fêtes de Lausanne) et un débat public a enfin pu s'ouvrir, par le biais de deux articles de presse. Il s'est vite refermé...

La création de la Fête de Lausanne – appelée Fête à Lausanne durant un temps – remonte à la fin des années soixante. Une motion socialiste déposée en février 1966 demandait que soit organisée une fête régulière de caractère véritablement populaire. Deux ans plus tard, en mars 1968, la Municipalité concluait qu'elle encouragerait et accueillerait avec bienveillance tout projet qui lui serait soumis. Dès cette année-là, un soutien fut accordé au comité à peine créé de l'Association pour la Fête de Lausanne – le 21 mars 1968 – soutien qui prit la forme d'une aide au secrétariat et de fourniture de matériel, d'électricité et des services de voirie et de police. Cette association était composée exclusivement de conseillers communaux ou municipaux, anciens ou en charge. Les principes de la Fête étaient les suivants : gratuité de l'accès, invitation à participer adressée à toutes les corporations de la ville (associations, cercles, sociétés, unions, clubs, syndicats, etc.), bénévolat des organisateurs, contributions indirectes de la Ville. A noter que les éventuels bénéfices de la Fête devaient être affectés à un fonds pour la création d'un centre culturel.

La première Fête eut lieu les 28 et 29 juin 1968. Si celle-ci rencontra un succès populaire considérable, elle fut aussi ternie par des troubles importants (attaques de stands et incendies). En effet, quelques perturbateurs, la plupart des jeunes gens – aujourd'hui, certains les qualifieraient de « moutons noirs » –, ont commis une série de forfaits aux conséquences purement matérielles. Autres temps, autres mœurs : les Autorités politiques de l'époque surent raison garder, le débat ne porta pas sur l'origine des fauteurs de troubles et le comité d'organisation, à qui la confiance fut renouvelée, put rééditer l'expérience de la Fête en 1969.

Le 16 juin 1970, la Fête de Lausanne fut officialisée par un vote du Conseil communal soutenant la conclusion d'un préavis municipal relatif à l'opportunité de soutenir le comité de la « Fête de Lausanne » dans son travail d'organisation.

Tout au long de ces quatre décennies, cette fête a constitué un rendez-vous populaire important. Sans revenir sur toutes ces années, il faut reconnaître qu'au fil des éditions sa réputation s'est ternie et nombreux furent celles et ceux qui lui appliquèrent le qualificatif de beuverie. Malgré toutes sortes d'événements, certains graves, d'autres moins, la Fête a toujours été organisée dans l'esprit décidé en 1968.

L'ultime crise remonte à un peu plus de trois ans. Dans le but de redresser la barre financière et afin de changer d'image, le comité a alors pris une série de mesures touchant tous les secteurs : la composition du comité a évolué, ses activités ont été réorganisées ; la Fête s'est largement ouverte aux familles (le samedi après-midi), aux communautés étrangères, à la solidarité (Fondation Mère Sofia, œuvre d'entraide «Nouvelle planète», association «Le Relais»); l'offre culturelle et l'animation se sont massivement enrichies (large programmation d'artistes locaux, lien avec l'EJMA, invitation d'une tête d'affiche, ouverture aux cinq continents, etc.). En parallèle, les finances de la Fête ont été assainies – d'une situation déficitaire et d'un découvert au bilan de plus de Fr. 40'000.–, la Fête termine l'exercice 2006 avec un bilan assaini et un bénéfice de Fr. 51'466.–. Ce résultat a été atteint à hauteur de 70% grâce à une amélioration de la gestion, d'importants efforts internes, l'engagement des bénévoles du comité et du secrétaire général de la Fête; pour le solde, un appui modeste de la Ville a été sollicité, en demandant simplement à actionner à deux reprises la garantie de déficit (dans le respect du budget alloué).

Dans le cadre d'une association en charge de l'organisation d'une manifestation d'envergure, il est opportun et légitime de s'interroger périodiquement sur les buts et le contenu d'une fête populaire et urbaine. Depuis 2004, le comité actuel a mené ces réflexions, ouvertement et sans retenue. Les Autorités communales en étaient d'ailleurs informées puisqu'un délégué de la Municipalité participe aux séances. Au sein du comité, plusieurs personnes étaient convaincues que la Fête de Lausanne devait se transformer progressivement en une fête de la solidarité et de la vie communautaire, cette évolution devant suivre les capacités militantes d'un comité de bénévoles et, par conséquent, s'inscrire sur plusieurs années. Officieusement, cette vision a été partagée avec l'un ou l'autre des membres de la Municipalité dès le printemps 2006.

La Municipalité a pris une autre option. Nantie du rapport du groupe de travail cité plus haut, elle a pris la décision de supprimer toute subvention à la Fête de Lausanne, pour promouvoir l'idée d'une Fête des cultures, biennale à partir de 2009. Le comité a seulement pu préserver l'organisation de l'édition 2007...

Suite à ces commentaires, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle décrire l'enchaînement de ses réflexions qui l'ont conduite à abandonner tout soutien à la Fête de Lausanne, d'abord dès 2007, puis – définitivement – dès 2008 ?
2. Compte tenu du fait que la Fête de Lausanne tire son existence d'une décision du Conseil communal, la Municipalité ne considère-t-elle pas que seul le Législatif peut défaire ce qu'il a créé et qu'il conviendrait dès lors qu'un préavis lui soit soumis ?

3. Comment la Municipalité juge-t-elle la qualité de sa communication sur cet objet ? Pourquoi at-elle aussi peu intégré à la réflexion les membres du comité d'organisation de la Fête de Lausanne ? Compte-t-elle le faire désormais ? N'eût-il pas été préférable que le conseiller municipal concerné invitât le comité d'organisation pour annoncer de vive voix la teneur des décisions prises ?

4. La Municipalité peut-elle assurer le Conseil communal qu'elle soutient le principe d'une fête populaire à Lausanne ? Peut-elle décrire le type de fête qu'elle souhaite voir organisée ? A quel rythme ? A qui la Municipalité va-t-elle confier l'organisation de cette nouvelle manifestation ? Pourquoi, malgré des promesses orales formulées en juin dernier, aucun contact n'a été pris par les personnes en charge du dossier à la Ville ni avec l'ex-secrétaire général de la Fête, ni avec aucun membre du comité d'organisation, pour travailler avec eux à la préparation de cette prochaine fête (ne serait-ce que pour tirer profit des expériences accumulées) ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Madame le Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité tient tout d'abord à remercier M. l'interpellateur, membre du comité et trésorier de la Fête de Lausanne, pour ses questions. Elles lui permettent de clarifier un certain nombre de points, laissés dans l'obscurité lors de la discussion par voie de presse de certaines de ses décisions. Elle répond comme suit aux questions qui lui sont posées :

1. *La Municipalité peut-elle décrire l'enchaînement de ses réflexions qui l'ont conduite à abandonner tout soutien à la Fête de Lausanne, d'abord dès 2007, puis – définitivement – dès 2008 ?*

La situation financière difficile de la Fête de Lausanne était connue de longue date de la Municipalité. La subvention municipale de Fr. 55'000.–, assortie d'une garantie de déficit de Fr. 15'000.– et de la gratuité de prestations assurées par l'Administration communale pour un montant proche de Fr. 300'000.–, n'empêchait pas l'accumulation de déficits.

En 2006, la Municipalité eut connaissance des efforts louables menés par le nouveau comité de la Fête pour remettre cette manifestation sur les rails. Elle a cependant constaté que, parant au plus pressé, le nouveau comité avait concentré ses efforts sur la recherche de concessionnaires, afin d'assurer les finances de la manifestation. Ainsi, les questions portant sur le contenu ont, par nécessité, été laissées de côté. Un certain nombre de directions possibles évoquées par le comité, comme le rappelle M. l'interpellateur, dès le printemps 2006, n'ont pas connu, à la connaissance

de la Municipalité, de concrétisation articulée sur le long terme.

La Municipalité a par ailleurs été informée, par l'intermédiaire du Forum des étrangères et étrangers de Lausanne (FEEL) de l'insatisfaction de nombreuses associations d'immigrés par rapport à la Fête. Ceux qui y obtenaient une concession ne voyaient pas toujours leurs espoirs de gains financiers réalisés et ceux qui ne pouvaient en obtenir restaient frustrés de leur exclusion.

La Municipalité a constaté en outre que la situation financière de la manifestation restait précaire et qu'elle peinait surtout à trouver son positionnement parmi les fêtes lausannoises: Carnaval déplacé au mois de juin ou Festival de la Cité avec des animations culturelles moins pointues?

Dans sa séance du 5 juillet 2006, la Municipalité nouvellement entrée en fonctions décidait, au vu de l'ensemble des éléments ci-dessus, de proposer au Conseil communal de supprimer la subvention à la Fête de Lausanne en 2007. Elle suivait ainsi un avis préalable émis par la Municipalité sortante.

Cette décision a été communiquée au comité de la Fête de Lausanne. Son président, M. François Ganière, a alors demandé à être reçu par la Municipalité, ce qui a été fait le 17 août 2007. Il a demandé à la Municipalité de revenir sur sa décision, au moins pour l'édition 2007. La Municipalité a accepté de surseoir à sa décision. Elle a cependant informé le président Ganière de sa ferme intention de mener une réflexion approfondie sur l'avenir de la manifestation et de sa volonté de la réorienter. Cette réflexion était confiée à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. La Municipalité a aussi accordé un nouveau crédit supplémentaire destiné à solder le passif financier de l'organisation.

Ces décisions ont été communiquées au président Ganière par un courrier du 28 août 2006. Par la suite, le secrétaire général de la Fête de Lausanne, M. James Healey a été associé aux premiers travaux de l'étude de faisabilité, qui s'est déroulée dès la fin de l'été 2006.

Le résultat de cette étude, remis aux mains du directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement en avril 2007, démontrait un clair potentiel pour une fête impliquant les communautés d'immigrés lausannoises. Etait aussi établi, malgré les efforts du nouveau comité, le rejet de la Fête sous sa forme actuelle par la plupart des personnes consultées et la nécessité d'une rupture avec la formule existante. Le 19 avril 2007, la Municipalité acceptait le principe d'une nouvelle Fête de Lausanne, allant dans le sens d'une manifestation interculturelle, appuyée sur un financement accru et reposant sur une nouvelle structure organisationnelle. Cette décision a été complétée lors de la préparation du budget 2008 par la suppression de la subvention et de la garantie de déficit, sous réserve de la décision du Conseil communal.

2. *Compte tenu du fait que la Fête de Lausanne tire son existence d'une décision du Conseil communal, la Municipalité ne considère-t-elle pas que seul le Législatif peut défaire ce qu'il a créé et qu'il conviendrait dès lors qu'un préavis lui soit soumis ?*

L'ordre constitutionnel vaudois veut que, pour un certain nombre de points, dont les subventions, la Municipalité propose et le Conseil communal dispose. Il est donc clair que seul le Conseil communal peut défaire ce que le Conseil communal a voulu.

Comme il a été indiqué ci-dessus, le budget 2008 de la Ville de Lausanne proposait au Conseil de porter à zéro le montant de la subvention et de la garantie de déficit pour la Fête de Lausanne figurant au budget de la direction Administration générale et Finances, Secrétariat municipal (1100.365).

L'évolution des subventions fait traditionnellement l'objet d'une attention soutenue (et justifiée) de la part des conseillers communaux. La volonté municipale de supprimer cette subvention était connue et du public et du Conseil communal. L'examen des procès-verbaux des séances de la Commission des finances montre que la proposition de la Municipalité n'a soulevé ni questions ni remarques lors de l'examen du budget. Le plenum du Conseil communal a, lors de sa séance du 11 décembre 2007, accepté très largement le budget AGF et la diminution de subvention proposée.

Il ne semble donc pas nécessaire à la Municipalité de présenter un préavis sur une proposition acceptée sans oppositions par votre Conseil. L'adoption du futur préavis sur la fête interculturelle permettra au Conseil d'entériner sa décision en se déterminant sur l'avenir.

3. *Comment la Municipalité juge-t-elle la qualité de sa communication sur cet objet? Pourquoi a-t-elle aussi peu intégré à la réflexion les membres du comité d'organisation de la Fête de Lausanne? Compte-t-elle le faire désormais? N'eût-il pas été préférable que le conseiller municipal concerné invitât le comité d'organisation pour annoncer de vive voix la teneur des décisions prises ?*

Comme on l'a dit plus haut, la Municipalité a communiqué aux organisateurs de la Fête de Lausanne toutes ses décisions à propos de son soutien financier.

En 2001 déjà, la Municipalité avait demandé aux organisateurs de mieux associer les communautés immigrées à une fête dont le contenu se résumait à ses yeux à une occasion de boire. Les choses n'ayant guère changé, la Municipalité a du constater en 2006 la divergence de son point de vue et de celui des organisateurs.

Malgré cela, le secrétaire général de la Fête de Lausanne a été associé dès fonctions à la première phase de l'étude de faisabilité, contribuant ainsi à la réflexion d'ensemble. La

suite de l'étude, qui se faisait sur la synthèse des différents apports, n'a pas impliqué d'intervenants extérieurs. Sur ces bases, la Municipalité estime avoir suivi une ligne cohérente en ne demandant pas une contribution spécifique aux organisateurs de la Fête de Lausanne.

Le projet de fête interculturelle est à ce jour bien avancé. Ses principes seront soumis très prochainement à la Municipalité et un préavis suivra dans les meilleurs délais. Au point où l'on en est et au vu des divergences de points de vue mentionnés ci-dessus, la Municipalité n'envisage pas d'intégrer à la réflexion le comité de l'association.

Cela dit, la Municipalité reconnaît que sa communication sur les décisions qu'elle a prises après avoir pris connaissance des résultats de l'étude de faisabilité aurait pu être meilleure et qu'un contact direct avec les organisateurs, pour les informer de ses déterminations, aurait été préférable.

4. La Municipalité peut-elle assurer le Conseil communal qu'elle soutient le principe d'une fête populaire à Lausanne? Peut-elle décrire le type de fête qu'elle souhaite voir organisée? A quel rythme? A qui la Municipalité va-t-elle confier l'organisation de cette nouvelle manifestation? Pourquoi, malgré des promesses orales formulées en juin dernier, aucun contact n'a été pris par les personnes en charge du dossier à la Ville ni avec l'ex-secrétaire général de la Fête, ni avec aucun membre du comité d'organisation, pour travailler avec eux à la préparation de cette prochaine fête (ne serait-ce que pour tirer profit des expériences accumulées)?

La Municipalité soutient le principe de fêtes populaires à Lausanne. Elle le prouve en soutenant financièrement et matériellement le Carnaval de Lausanne, la Fête de la Musique, le Festival de la Cité et de nombreuses autres manifestations lausannoises. La suppression de la subvention décidée par les Autorités communales ne constitue en aucun cas un rejet de principe des fêtes populaires.

La Municipalité n'a, à ce jour, pas pris de décision sur la future fête. Elle ne souhaite donc pas décrire aujourd'hui un projet qui peut encore être modifié. Elle peut cependant indiquer que la future manifestation sera une fête interculturelle, associant étroitement les différentes associations et forces vives de la ville. Au vu de l'énergie nécessaire à une telle organisation, son rythme sera biennal et la première édition aura lieu en 2009. La subvention destinée à l'organisation sera supérieure à celle qui était accordée à la Fête de Lausanne. D'autre part, afin de nourrir la fête du point de vue culturel, le Fonds culturel des communautés étrangères attribuera désormais ses subsides tous les deux ans et les événements qu'il soutient seront intégrés à la manifestation.

Toutes les énergies et toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour la mise sur pied de la nouvelle manifestation. La Municipalité, dès qu'elle aura pris ses décisions, invitera comme promis en juin 2007 les organisateurs de

la Fête de Lausanne qui le souhaitent à contribuer à son organisation.

Discussion

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je souhaite réagir à la réponse municipale à mon interpellation. Je dévoile tout d'abord mes intérêts. J'exerçais depuis 2005 – et j'exerce encore, bien que la Fête de Lausanne n'existe plus, mais l'association et son comité perdurent puisqu'elle n'est pas officiellement dissoute –, les tâches de caissier, trésorier de l'association.

La Fête de Lausanne a connu une situation financière difficile à partir des années où j'ai repris la caisse, puisqu'en 2003, le déficit était près de Fr. 70'000.–, avec un découvert au bilan de près de Fr. 70'000.–. A partir de 2004, diverses mesures ont été prises pour rendre les exercices équilibrés. Finalement, les bénéfices cumulés des Fêtes suivantes ont permis de rétablir l'équilibre financier. A la clôture de la Fête, ou quand l'association terminera l'analyse de l'exercice 2007, nous aurons une situation financière assainie. Il ne sera pas nécessaire de demander à la Ville une garantie finale.

La méthode d'assainissement a consisté à agir sur les charges dans tous les domaines à la fois. Nous avons externalisé la centrale d'achat qui nous coûtait trop cher, nous avons supprimé quelques avantages qui existaient auparavant, nous avons tarifé différemment les places en ville. Il est donc erroné de dire que nous faisons une chasse effrénée aux concessionnaires. Nous avons chaque année une liste d'attente et nous refusions chaque année des demandes. La nouvelle équipe a introduit de la rigueur dans la gestion, qui a permis de rétablir les finances.

Nous avons aussi agi sur le contenu de la Fête. La Municipalité fait ici quelques raccourcis. Depuis 2005, nous avons pris des mesures tous azimuts pour redorer la Fête qui avait acquis une mauvaise image. Nous avons agi sur les invités d'honneur. Depuis 2005, nous avons invité les œuvres d'entraide, le Relais, l'EJMA. Nous sommes intervenus sur le contenu des scènes. Je rappelle que seules trois scènes étaient de la compétence du comité, les autres dépendaient des autres partenaires de la Fête, notre comité n'avait pas les ressources financières pour assumer une programmation complète. Sur les scènes dont nous nous chargeons, nous avons le souci d'avoir une programmation éclectique, comme Geo Voumard ou Stress l'année passée, pour la dernière. Nous avons élargi à la Fondation Mère Sofia, qui organisait chaque année sa course aux sponsors au cours de la Fête. Nous avons élargi à Enfants du Monde, à Lausanne Famille, pour animer le samedi après-midi. Nous avons agi sur la multiculturalité avec toutes sortes de nationalités: Brésiliens, Equatoriens, Vietnamiens, créoles, Chiliens, Africains, et j'en passe, étaient présents. Nous avons instauré le marché des cultures, encore, où se vendaient des produits artisanaux à des prix préférentiels.

Tout cela en deux ans, grâce à un comité dynamique et soutenu par les services de la Ville, très impliqués et que je tiens à féliciter pour leur appui toujours renouvelé pour l'organisation de cette Fête.

Après ces exercices et le rétablissement des finances, nous avons le souci de faire encore évoluer la Fête vers un aspect plus culturel et d'intégrer d'autres sociétés locales. La Municipalité l'ignorait; elle avait un délégué, qui siégeait dans nos séances de comité. Il n'était pas toujours présent, mais quand il était là, il entendait nos débats et avait accès aux procès-verbaux. Il est curieux que la Municipalité estime qu'il n'y a aucune concrétisation sur le long terme, alors qu'elle voulait déjà supprimer la Fête en juin 2006, puis en août, soit peu après le début de la nouvelle législature, et après une première discussion. Comment pouvait-elle exiger des réflexions d'un nouveau comité, alors qu'elle avait déjà décidé de la suppression de cette fête ?

Je reviens aussi en deux mots sur l'intégration du Forum des étrangers et étrangères de Lausanne. Il y avait un représentant du FEEL au comité de la Fête, le Forum a été invité à l'une des dernières éditions et a même exprimé, en ouverture, ses souhaits de bienvenue et de succès à la Fête. Malheureusement, cette année-là, le premier jour était pluvieux et le deuxième sec. En outre, il faut le reconnaître, l'aménagement de la place dévolue au FEEL était d'assez mauvaise qualité. Le succès n'a pas été au rendez-vous pour ses organisateurs, à tel point que l'année suivante ils n'ont pas souhaité reprendre la place occupée l'année précédente.

(S'interrompt.) Je constate que la Municipalité in corpore ne s'intéresse pas beaucoup à ce que je dis... J'aimerais au moins que ses membres parlent un peu moins fort, parce que j'ai de la peine à m'exprimer. Merci. Je vous ai coupé l'herbe sous le pied, Madame la Présidente !

En résumé, l'investissement du FEEL était assez mitigé, du point de vue du comité.

Sur le plan de l'investissement financier de la Ville, la garantie de déficit a été actionnée à deux reprises, nous en avons besoin pour boucher le trou du bilan dont j'ai parlé tout à l'heure. Les finances précaires de la Fête étaient un souci majeur, mais nous avons réussi à les rétablir en quelques années.

Malheureusement, les discussions avec la Municipalité étaient brèves, voire inexistantes. A un moment donné, nous avons appris qu'elle avait coupé la subvention pour la Fête et donc la condamnait, de fait. Après quelques interventions du président du comité de l'association, la Municipalité a accepté que la Fête ait lieu en 2007, elle ne devrait disparaître qu'à partir de 2008. Dans l'intervalle, un groupe de travail a été nommé. Un représentant du comité de la Fête y participait, mais les travaux de ce groupe sont restés circonscrits à l'Administration et à la Municipalité. Ils n'ont jamais été portés à la connaissance du comité.

Je ne connais pas de fête réussie, où l'on ne mange ni ne boit. Cela vaut même pour les événements culturels. Prenons n'importe lequel, par exemple Paléo, dont les billets sont vendus en une heure ou deux. Ce festival ne serait pas ce qu'il est s'il n'y avait pas des stands pour amortir l'investissement.

Ma critique porte aussi sur la communication. La Municipalité a traité la question dans son coin sans en référer au comité, qui n'a donc pas eu accès à l'information. C'est tout juste si nous n'avons pas appris par la presse que la Municipalité ne voulait plus de la Fête de Lausanne !

La Municipalité voulait faire autre chose, elle l'a annoncé. Elle a agi à la hussarde, probablement pour pouvoir faire comme elle l'entend. Elle a procédé de la même manière dans d'autres lieux et pour d'autres fêtes. J'ai envie de dire, au nom du comité, qu'elle en a certes la compétence, mais elle n'en a pas tout à fait la grandeur. Elle en a le pouvoir, elle n'en a pas la majesté. Elle en a la mégalomanie, elle n'en a pas la noblesse.

J'aimerais cependant conclure sur une note positive. Je suis attaché à une fête populaire à Lausanne; je regrette la méthode choisie et ce soir, malgré toutes ces critiques, je vais être totalement fair-play. Je ne déposerai pas de résolution. Je fais des vœux de longue vie à la nouvelle fête annoncée par la Municipalité. Je souhaite qu'elle soit proposée par le biais d'un préavis à ce Conseil communal, puisque la Fête de Lausanne émanait de la volonté du Législatif de la Ville. C'est donc au Législatif de défaire ce qu'il a fait, et ce n'est pas par un vote au budget que le Conseil doit défaire ce qu'il avait créé il y a de nombreuses années. J'attends de pied ferme le projet municipal pour cette nouvelle fête à Lausanne, qui portera peut-être un autre nom...

La présidente: – Je remarque que presque tous les conseillers sont à la fenêtre. Je ne sais pas si vous voulez tous aller regarder ce qui se passe ou si nous continuons... C'est difficile de poursuivre la séance si la moitié des assistants se penchent à la fenêtre tandis que les autres bavardent. Est-ce possible de continuer et de voir si quelqu'un demande la parole ?

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – La Municipalité de Lausanne reconnaît le travail de qualité accompli par le comité, avec M. Ghelfi à sa tête. Elle a néanmoins constaté, lors d'une étude de faisabilité détaillée, que l'image de la Fête auprès de ceux qui devaient en devenir les partenaires – les associations des étrangères et des étrangers, et pas seulement le FEEL – était très négative. Je ne vais pas contredire M. Ghelfi sur la perception qu'il a de son rôle, tout à fait remarquable, dans le redressement d'une fête. Je ne voudrais pas non plus que le Conseil communal garde le sentiment d'une Municipalité qui, en une seule année, demande de redresser la situation financière puis décide de couper une subvention. Les demandes d'amélioration de la situation datent de 2001, c'est-à-dire

avant l'arrivée de M. Ghelfi au comité de la Fête. Malgré les efforts accomplis, la Municipalité a constaté qu'il n'y a pas eu de progrès notables. Face à la mauvaise image de la Fête, il semblait difficile de redresser la barre avec l'organisation actuelle.

M. Ghelfi reproche à la Municipalité de ne pas avoir informé. Je regrette que l'information ne soit pas passée au comité, par l'intermédiaire du secrétaire général de la Fête de Lausanne, qui était associé aux travaux de faisabilité et a participé à la séance de rendu de ces travaux avec les associations d'étrangères et d'étrangers de Lausanne. Manifestement, il n'en a rien dit à son comité. La Municipalité ne porte pas la responsabilité de ces dysfonctionnements et je trouve les propos de M. Ghelfi nous traitant de petits sans majesté pour le moins déplacés. Il faudrait aussi regarder dans sa propre cour la manière dont les choses n'ont pas fonctionné.

Cela dit, il est évident que la fête qui se prépare sera...

La présidente: – (*L'interrompt.*) Est-ce que je peux vous demander de parler plus doucement, si déjà vous parlez? C'est difficile d'écouter M. Bourquin dans ce brouhaha. Merci.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – (*Reprend.*) La fête qui se prépare associera toutes les bonnes volontés. Je souhaite vivement que les énergies présentes dans le comité de la Fête de Lausanne soient aussi dans l'organisation de la nouvelle fête, parce que je ne doute pas un instant de leur bonne volonté.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Comme M. Ghelfi, j'espère que la future fête fera l'objet d'un préavis pour que l'on sache exactement ce qui va se passer.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – La fin de l'interpellation répond à cette demande. Oui, il y aura un préavis, parce que la nouvelle fête aura une forme différente. Elle demandera d'autres moyens financiers; le Conseil communal décidera ou non d'accorder ces moyens et acceptera son organisation ou non. Je peux vous rassurer sur ce point.

La présidente: – Merci, Monsieur Bourquin. Y a-t-il d'autres demandes de parole? Ce n'est pas le cas. Déposez-vous une résolution? Non, il n'y a pas de dépôt de résolution. Nous vous remercions, Monsieur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Fabrice Ghelfi: «Il n'y aura plus de Fête de Lausanne. Pourquoi et qu'est-il prévu pour remplacer cette grande fête populaire?»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La présidente: – Nous passons au point 52, interpellation de M. Roland Ostermann au sujet de l'éclairage public le long de la route de Berne au Chalet-à-Gobet.

Interpellation de M. Roland Ostermann au sujet de l'éclairage public le long de la route de Berne au Chalet-à-Gobet³¹

Développement polycopié

Depuis de nombreuses années, un éclairage est dispensé par des dizaines de lampadaires tout au long de la route de Berne entre le Chalet-à-Gobet et En Marin. Au-delà, cette route est à nouveau dans l'obscurité, hormis deux points lumineux, jusqu'au carrefour lointain des Croisettes à Epalinges.

Alors que chacun est vivement encouragé, également depuis des années, à éteindre la lumière de la pièce qu'il quitte, on ne peut qu'être surpris de cette débauche de lumière dont l'utilité est obscure.

La Municipalité n'estime-t-elle pas que le maintien de cet éclairage est en contradiction avec les économies d'énergie préconisées par ailleurs et quelque peu choquant pour ceux qui s'y plient?

Réponse polycopiée de la Municipalité

L'éclairage public de la route de Berne mentionné par M. Ostermann a été installé en 1990 pour des raisons de sécurité, suite à plusieurs accidents. La Municipalité rappelle que cette portion de route permet notamment d'accéder à l'Ecole hôtelière de Lausanne. Ce tracé comporte également un carrefour important qui permet de se rendre à Vers-chez-les-Blanc par la route de la Claise-aux-Moines. En outre, la création prochaine d'un giratoire au niveau du Chalet-à-Gobet est à l'étude et nécessitera une adaptation de l'éclairage public à cette hauteur, toujours pour des raisons de sécurité.

Pour réduire au minimum la consommation tout en maintenant une sécurité suffisante pour ce type de tracé, le poste de transformation qui alimente l'éclairage de cette route est par ailleurs équipé d'économiseurs d'énergie qui permettent de réaliser 20 à 30 % d'économie par rapport à un fonctionnement normal.

La Municipalité estime que selon les critères appliqués par les Services industriels en matière d'éclairage public,

³¹ BCC 2007-2008, T. I (N° 4/I), p. 252.

l'éclairage du tronçon évoqué par M. Ostermann se justifie pleinement.

En outre, la disparité d'éclairage relevée par M. Ostermann s'explique par le découpage communal du territoire. En effet, la portion de la route de Berne entre le Chalet-à-Gobet et En Marin est située sur la commune de Lausanne. Dès En Marin et jusqu'aux abords de Vennes, elle se poursuit sur la commune d'Epalinges qui applique sa propre politique en matière d'éclairage public. En l'occurrence, pour des raisons que la Municipalité ne connaît pas, elle n'a pas consenti d'investissements pour éclairer la portion de la route de Berne entre En Marin et le carrefour des Croisettes. En revanche, la Municipalité a connaissance du fait que, le m2 aboutissant à la station des Croisettes, l'éclairage public de cette zone sera entièrement revu par la Commune d'Epalinges.

L'arrivée du m2 devrait encore dynamiser le développement d'Epalinges comme celui du Chalet-à-Gobet. Cette perspective renforce encore la nécessité de conserver des standards de sécurité raisonnables pour l'éclairage de la route de Berne.

En outre, sans vouloir établir de rapport de cause à effet, il est à remarquer que le nombre d'accidents de la circulation survenus entre le carrefour des Croisettes et le Chalet-à-Gobet en période nocturne (6 sur 10 en 2005, 11 sur 16 en 2006 et 5 sur 12 en 2007) est nettement plus élevé sur le tronçon non éclairé (6 en 2005, 9 en 2006 et 4 en 2007) que sur le tronçon éclairé (aucun en 2005, 2 en 2006, 1 en 2007).

La Municipalité rappelle enfin que la consommation annuelle de l'éclairage public de Lausanne ne correspond qu'à 0,9% environ de l'ensemble de l'énergie consommée sur la commune.

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Je ne ferai que quelques commentaires sur la réponse municipale. A mon souvenir, un accident a certes été invoqué lors de la mise en place de cet éclairage somptueux, mais surtout l'électrification de la ligne des tl et l'organisation d'un festival rock, qui aurait dû rassembler des milliers d'amateurs aux abords de cette route. Le festival, inondé par le ciel, a fait naufrage. Restent l'éclairage et la ligne électrique des tl, sous tension, et qui ne sert à rien, depuis toujours. Quant à l'accès à l'Ecole hôtelière, je ne vois qu'un accès à un parking et au motel de Vert-Bois. Pas de quoi éclairer toute l'avenue. La disparité de l'éclairage entre Epalinges et Lausanne montre que «vérité au deçà des Pyrénées, erreur au delà» (Pascal).

On invoque la sécurité. Sur une bonne partie du trajet, il n'y a aucune raison de traverser. Ou alors il faut éclairer toutes les routes, y compris celles qui sillonnent les bois du Jorat. L'objectif que certains se sont fixé, chasser les ténèbres hors de la commune, serait enfin atteint.

Il y a un argument que la Municipalité aurait pu invoquer, mais encore fallait-il le connaître: il y a un arrêt de bus en face de Vert-Bois. J'avais soulevé ce point auprès d'un responsable – j'ai heureusement oublié qui – lequel m'avait affirmé qu'on allait s'en préoccuper incessamment. C'était il y a longtemps. Cet arrêt fait double usage avec ceux d'une autre ligne, qui passe par Cojonnex. Alors de deux choses l'une: ou on considère que cet arrêt est utile lorsqu'on utilise la ligne de Moudon pour atteindre le quartier et dans ce cas, on met des feux de circulation pour permettre de traverser cette route à quatre pistes, ultrarapide de jour comme de nuit. Ou cet arrêt est inutile et on le supprime.

Deux arguments me font bondir. Le premier: «L'arrivée du m2 devrait encore dynamiser le développement d'Epalinges comme celui du Chalet-à-Gobet.» En attendant, on peut toujours peser sur l'interrupteur. Le second: «la consommation annuelle de l'éclairage public de Lausanne ne correspond qu'à 0,9% de l'ensemble de l'énergie consommée sur la commune». Ma consommation personnelle est beaucoup plus faible. Pourtant, j'éteins toujours la lumière en quittant une chambre. Quand je compare mon ampoule aux plus de cent candélabres incriminés, je pourrais aussi faire «pfft! à quoi bon». Mais je suis écologiste, et j'éteins quand même.

Je dépose donc la résolution suivante:

Résolution

La Municipalité est invitée à éteindre la plupart des candélabres sur la route de Berne entre En Marin et le Chalet-à-Gobet.

La présidente: – La discussion est ouverte.

Discussion

M. Jacques Pernet (LE): – J'aimerais expliquer à M. Ostermann que la sécurité sur les routes est importante. En Belgique, toutes les autoroutes sont illuminées – toutes – pour des raisons de sécurité. Cet endroit est réputé pour avoir du brouillard, il est aussi dangereux. Donc c'est bien d'y laisser des lumières.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – M. le conseiller communal Ostermann rappelle l'origine de cette électrification. Mais la situation ne ressemble plus à ce qu'elle était alors; une certaine urbanisation s'est faite le long de cette route. Peut-être pas dans le secteur que montre M. Ostermann, mais sur toute la montée qui arrive sur le plateau en question. Il est donc justifié de proposer un éclairage public, puisque la sécurité n'est pas seulement celle des piétons qui traverseraient cette route, elle est aussi celle des automobilistes qui y circulent. Cela dit, il est prévu d'en limiter le nombre de voies, ce qui soulève quelques émotions dans le Jorat et dans la Broye.

Je peux parfaitement être d'accord avec M. Ostermann sur le fait que n'importe quelle consommation d'électricité

doit être examinée à la lumière des économies possibles. Cependant, le principe de précaution incite à penser qu'il n'est pas complètement absurde de laisser quelques lumières le long de cette route, encore à trafic rapide pour l'instant.

La Municipalité entendra la résolution, au cas où vous la voterez. Mais elle mettra dans la balance les arguments sécuritaires ainsi que l'évolution prévue de cette voie publique.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Je réponds simplement à M. le directeur des Services industriels qu'en effet, sur la montée jusqu'à En Marin, il y a eu une certaine urbanisation. Après, sur le plateau incriminé, il n'y a plus rien. Ce qui est paradoxal, c'est que sur le segment de route qu'il a cité comme étant urbanisé, Epalinges n'a pas mis d'éclairage. Il y a trois candélabres, à des endroits stratégiques, là où une route apparaît. Mais l'urbanisation n'a pas poussé Epalinges à mettre un éclairage, que nous avons mis, nous, là où il n'y a pas d'urbanisation.

M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) : – N'y aurait-il pas une possibilité de réduire l'intensité de cet éclairage – qui donne en effet l'impression d'être sur un stade de foot – tout en garantissant qu'elle soit suffisante vers les passages piétons? Est-il possible de ne pas avoir cet éclairage en continu?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Des régulateurs de tension sont installés dans cette zone, je le confirme. La consommation d'énergie est abaissée au moment de moindre trafic, pendant la nuit. C'est une des zones à grand trafic dans lesquelles cette technologie est mise en œuvre. Par ailleurs, à mon souvenir, il n'y a pas – ou peut-être pas encore – de passage piétons, en tout cas sur la zone photographiée par M. Ostermann.

M. Jacques Pernet (LE) : – On fait aussi la comparaison avec Epalinges. C'est probablement sur cette portion de route qu'il y a eu le plus d'accidents et de morts, ces derniers temps. La sécurité passe avant la consommation de quelques lumières.

La présidente : – Y a-t-il d'autres demandes de parole? Ce n'est pas le cas. Je vous relis la résolution :

Résolution

La Municipalité est invitée à éteindre la plupart des candélabres sur la route de Berne entre En Marin et le Chalet-à-Gobet.

Celles et ceux qui soutiennent cette résolution sont priés de lever la main. Messieurs les scrutateurs, je crois qu'il vous faut compter. Avis contraires? Abstentions? Messieurs les scrutateurs... Cette résolution est acceptée par 36 oui, 34 non et 17 abstentions. Nous vous remercions, Monsieur Ostermann.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Roland Ostermann au sujet de l'éclairage public le long de la route de Berne au Chalet-à-Gobet;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« La Municipalité est invitée à éteindre la plupart des candélabres sur la route de Berne entre Marin et le Chalet-à-Gobet. »

La présidente : – Nous pouvons prendre encore le point 53 avant l'interpellation urgente, l'interpellation de M. Nkiko Nsengimana, « Pic pétrolier et Métamorphose de Lausanne ».

N'oubliez pas, quand vous venez à l'un des pupitres, de prendre votre carte. J'ai accusé faussement l'informatique, alors que M. Ostermann n'avait pas mis sa carte.

Interpellation de M. Nkiko Nsengimana :

« Pic pétrolier et Métamorphose de Lausanne »³²

Développement polycopié

Le prix du baril de pétrole était de 24 dollars début 2003. En septembre 2005, il était de 70 dollars. Le 2 janvier 2008, la presse³³ nous a annoncé que, tant à New York qu'à Londres, le baril de pétrole avait franchi la barre fatidique des 100 dollars. Avons-nous atteint le pic pétrolier tant annoncé par l'Association pour l'étude du pic pétrolier et gazier « ASPO »³⁴ ?

Le projet Métamorphose³⁵ se déroule sur une période de 10 à 15 ans, période où même les études les plus optimistes s'accordent pour dire que plus de la moitié des réserves pétrolières auront été allègrement épuisées. Pourtant, de lourdes infrastructures sportives, commerciales et immobilières, toutes gourmandes en énergie et génératrices de nouveaux trafics, vont être déployées sur les sept secteurs des deux sites considérés comme les pôles majeurs du développement de la ville de Lausanne.

Le cap des 100 dollars le baril de pétrole constitue en tout cas un seuil psychologique qui devrait nous rendre attentifs à la réalité de la finitude très prochaine de cette ressource

³² BCC 2007-2008, T. I (N° 8/I), p. 19.

³³ Voir notamment *24 heures* du 3 janvier 2008.

³⁴ Association for the Study of Peak Oil and Gas, sites www.peakoil.net et www.oleocene.org, cliquer sur Newsletter.

³⁵ Rapport-préavis N° 19 du 05.04.2007.

naturelle. Avant la mise en œuvre des grands travaux lausannois, il permet de nous poser des questions importantes sur notre capacité de maîtrise des coûts énergétiques.

Avec la montée irrésistible du prix du pétrole, n'est-il pas envisageable que le coût des infrastructures planifiées augmente et que ces dernières ne puissent dès lors toutes être réalisées sur les 15 prochaines années dans la limite des 185 millions de francs suisses prévus par la Municipalité ? Je constate aussi que la Municipalité est partie de l'hypothèse selon laquelle les charges générées par le service de la dette et des amortissements ainsi que les frais d'exploitation, charges estimées annuellement entre 9 et 15 millions, seraient compensés par les revenus attendus des deux mille contribuables physiques supplémentaires et des nouvelles activités commerciales et artisanales. On peut se demander si les charges ne vont pas plutôt augmenter sans que les revenus ne suivent dans les mêmes proportions, voire si, au contraire, les revenus ne vont pas décroître.

Les questions que j'aimerais à présent poser à la Municipalité et qui requièrent des réponses chiffrées, assorties d'une estimation de la marge d'erreur, inévitable à ce stade, sont les suivantes :

1. Sur quel scénario du prix du pétrole la Municipalité a-t-elle tablé pour présenter la Métamorphose de Lausanne ?
2. Au cas où le scénario du prix du pétrole retenu n'aurait pas intégré dans ses calculs la flambée actuelle et à venir des prix du pétrole, la Municipalité réaliserait-elle malgré tout toutes les infrastructures prévues ?
3. Dans cette hypothèse, où trouvera-t-elle les fonds nécessaires pour assurer le surcoût des investissements sans mettre en cause la maîtrise de l'endettement ?
4. Quel est le surcoût estimé induit par la hausse du prix du pétrole pour chacun des projets des sept secteurs ainsi que des équipements sociaux de Métamorphose ?
5. Les revenus attendus restant stables, comment les nouvelles charges induites par le surcoût seront-elles compensées ?
6. Au cas où, vu le surcoût, la Municipalité devait renoncer à certains investissements, sur quels sites, secteurs, thématiques ou infrastructures les économies seraient-elles réalisées ?
7. S'agissant en particulier de la thématique des déplacements, cette dernière a-t-elle été conçue, en termes d'offre et de qualité de la desserte pour les transports publics, pour accueillir les nombreux utilisateurs constitués par les détenteurs des véhicules privés qui, vu l'augmentation du prix du carburant, feront le choix de se passer de la voiture ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

La relation entre le prix du pétrole et le fait que nous ayons atteint ou dépassé le *peak oil* ne fait de loin pas l'unanimité puisqu'il est avéré que ses fluctuations sont souvent le fait de facteurs spéculatifs, stratégiques (guerre Iran-Irak, guerre du Golfe), voire climatiques (ouragan Katrina). L'inscription de ce prix sur une courbe durablement infléchie à la hausse est cependant globalement reconnue.

La nécessité de diminuer notre dépendance à cette énergie fossile est une chose avérée non seulement pour des raisons économiques ou de disponibilité, mais aussi à cause de ses effets sur l'environnement. La prise de conscience de ces réalités n'est certainement pas étrangère à l'émergence dans notre société de concepts comme celui d'*écoquartiers* ou *quartiers à haute valeur environnementale*. De ce point de vue, le projet Métamorphose est, avec les quartiers et axes de transports publics proposés, bien inscrit dans les préoccupations soulevées par l'interpellateur.

D'un point de vue économique, le projet Métamorphose n'est pas nécessairement synonyme d'une augmentation de la dette publique et donc de son service. Les équipements sportifs peuvent par exemple être directement remis à la Commune en paiement d'un droit de superficie. Rien ne permet aujourd'hui d'affirmer que le coût d'exploitation des équipements augmentera plus rapidement que les revenus, et en tout état de cause si cette hypothèse devait se vérifier elle le serait pour l'ensemble des activités communales et non spécifiquement pour Métamorphose. La connaissance de ce risque ne doit pas paralyser le développement de nos équipements publics.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellateur :

1. *Sur quel scénario du prix du pétrole la Municipalité a-t-elle tablé pour présenter la Métamorphose de Lausanne ?*

La Municipalité n'a pas pris en compte le prix du pétrole pour présenter le projet Métamorphose.

2. *Au cas où le scénario du prix du pétrole retenu n'aurait pas intégré dans ses calculs la flambée actuelle et à venir des prix du pétrole, la Municipalité réaliserait-elle malgré tout toutes les infrastructures prévues ?*

Compte tenu de l'absence de raisons économiques de le faire, du mode de financement de certains équipements (stade), du fait que pour d'autres il ne s'agit pas de nouvelles charges mais de remplacement (Tuilière), ou encore de leur dimension régionale (piscine), la Municipalité n'a pas l'intention à ce jour de modifier le programme des infrastructures prévu.

3. *Dans cette hypothèse, où trouvera-t-elle les fonds nécessaires pour assurer le surcoût des investissements sans mettre en cause la maîtrise de l'endettement ?*

Si la situation économique devait changer, la Municipalité agira en fonction de cette situation nouvelle. Il est à rappeler qu'en 10-15 ans de nombreux autres facteurs économiques sont susceptibles de changer : prix des matières premières, part de foncier dans l'immobilier, taux bancaires, etc.

4. *Quel est le surcoût estimé induit par la hausse du prix du pétrole pour chacun des projets des sept secteurs ainsi que des équipements sociaux de Métamorphose ?*

La volatilité du prix du pétrole ne permet pas ce calcul.

5. *Les revenus attendus restant stables, comment les nouvelles charges induites par le surcoût seront-elles compensées ?*

Le surcoût n'est pas plus démontré que la stabilité des revenus. Cependant, comme cela a été dit plus haut, l'ensemble du ménage communal s'adaptera à l'évolution économique, comme il le fait en permanence.

6. *Au cas où, vu le surcoût, la Municipalité devait renoncer à certains investissements, sur quels sites, secteurs, thématiques ou infrastructures les économies seraient-elles réalisées ?*

La Municipalité n'a pas proposé le programme Métamorphose avec l'idée de n'en réaliser qu'une partie. Si cependant des choix devaient être faits, ils le seraient en fonction d'une réalité nouvelle et non en fonction de critères d'aujourd'hui. En tout état de cause, les intentions exprimées dans le préavis N° 2007/19 ayant été validées par le Conseil communal, c'est à lui qu'il appartiendra, cas échéant, de valider de nouveaux choix, par exemple lors de l'adoption de nouveaux plans d'affectations ou à l'occasion de l'octroi de crédits de construction ou de DDP.

7. *S'agissant en particulier de la thématique des déplacements, cette dernière a-t-elle été conçue, en termes d'offre et de qualité de la desserte pour les transports publics, pour accueillir les nombreux utilisateurs constitués par les détenteurs des véhicules privés qui, vu l'augmentation du prix du carburant, feront le choix de se passer de la voiture ?*

L'ensemble du programme Métamorphose est orienté vers une diminution de l'usage des véhicules individuels motorisés : desserte améliorée des équipements publics en transports publics (Prés-de-Vidy), réalisation du quartier à haute valeur environnementale (Plaines-du-Loup), développement d'un nouvel axe fort et des P+R, etc.

Discussion

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Tout d'abord, je salue la réponse très rapide de la Municipalité à mon interpellation. Au moment où je l'ai rédigée, le prix du baril de pétrole était à \$ 100 américains. Quelque temps après, au

moment de la réponse de la Municipalité, il a oscillé entre \$ 94 et \$ 98. Je me disais alors que je pouvais m'en contenter. Mais depuis, le prix du baril de pétrole a pris l'ascenseur. Aujourd'hui, il est à \$ 118. Donc depuis le dépôt de mon interpellation, il est passé de \$ 100 à \$ 118. Soit \$ 18 de plus – en moins de quatre mois.

Par conséquent, mes inquiétudes demeurent. Je ne suis pas si sûr que les charges, estimées par la Municipalité entre Fr. 9 millions et Fr. 15 millions, pourront être compensées par les revenus attendus de l'augmentation des activités commerciales des 2000 contribuables. Par conséquent, je dépose une résolution.

La présidente : – La discussion est ouverte. La résolution est affichée. Je vous la lis :

Résolution

Le Conseil communal, vu l'augmentation progressive du prix du pétrole dont le baril est passé de \$ 40 en 2000 à \$ 118 aujourd'hui, inquiet que la flambée des prix du pétrole qui depuis le début de l'année ont pris \$ 18 n'influencent négativement et durablement le ménage communal, souhaite que la Municipalité intègre clairement dans l'analyse des risques de chaque projet « Métamorphose » les conséquences probables des surcoûts induits par une augmentation très significative du prix de l'énergie fossile pendant le déroulement sur 10 à 15 ans du programme Métamorphose.

Discussion

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– C'est une réalité, tous les projets mis en œuvre dépendent d'une matière. Nous parlons ici d'une matière première importante dans la construction. Ne serait-ce que pour façonner de l'acier ou préparer quelques kilos de bois ou d'un élément minéral comme le béton. Il en résulte une inflation, que nous devons prendre en compte. Plus le prix du pétrole augmentera, plus nous pourrions valoriser les énergies douces. D'ailleurs, des réponses se développent déjà sur le plan économique.

Nous avons de la peine à nous prononcer sur la portée de cette résolution – dont le texte est assez long – et donc sur la réponse que nous pourrions lui donner. Elle mentionne les risques. Comme dans tout projet de l'ampleur de Métamorphose, nous prenons en compte les risques d'inflation et l'effet de celle-ci sur le prix des matières premières. Il n'y a rien d'autre à faire.

Plus le prix du pétrole sera élevé, plus la voiture individuelle posera problème à de nombreux citoyens, pour qui elle est bien souvent un outil social. Mais cela renforcera un autre aspect de Métamorphose, les axes forts. Ceux-ci doivent garantir aux habitants de l'agglomération des transports publics performants, de l'est à l'ouest et du bord du lac au nord de la ville. Tout cela intégré aussi au projet de RER vaudois toutes les 15 minutes, qui se réalisera

vers 2010. Mais c'est seulement une réflexion générale sur les propos de l'interpellateur.

M. Marc-Olivier Buffat (LE): – La résolution met le doigt sur un problème intéressant, qui mériterait d'être étendu. Il n'y a pas que le pétrole qui connaît un surcoût considérable ces dernières années. Le gaz aussi augmente très régulièrement, comme l'électricité. Il faut aussi songer à l'indépendance énergétique de la Suisse en 2015-2020, et à ce propos nous avons quelques soucis à nous faire. Je ne suis pas certain que les contrats d'approvisionnement qui nous lient à l'Iran ou à quelques charmantes personnes du côté du Kremlin soient rassurants.

Je serais prêt à voter cette résolution si on l'étend au gaz, à l'électricité et à l'ensemble des problèmes énergétiques, sans la limiter au pétrole.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Les réflexions fédérales sur l'aménagement du territoire intègrent des risques croissants, non seulement au niveau de la pollution et du mitage du territoire – raisons fondatrices de la nouvelle politique fédérale – mais également au niveau de l'énergie. Ceux-ci se concrétisent beaucoup ces temps dans le domaine de l'énergie, même si la baisse du dollar correspond à peu près à celle de la hausse du prix du pétrole pendant la même période. Mais ce n'est pas forcément durable. Actuellement, les plus optimistes estiment que vers 2015 le prix du pétrole sera de \$ 85 le baril. Les plus pessimistes parlent, eux, de \$ 150 à \$ 200. Les pronostics sont donc très variables.

L'indépendance énergétique de la Suisse, surtout d'ici 2015? Même si ceux qui viennent de parler devenaient dictateurs avec pouvoir absolu – mais obligation de maintenir chacun en vie –, ils n'atteindraient pas l'objectif de l'indépendance énergétique de la Suisse. Nous sommes entrés dans une telle dépendance qu'il est nécessaire de favoriser au maximum tout ce qui permet d'économiser l'énergie, y compris dans la construction. Ces quartiers auront des exigences très grandes en matière de consommation énergétique. Les bâtiments les plus modernes du point de vue thermique consomment à peu près 10% de ce que consommait la génération précédente, et certains espèrent l'autonomie thermique d'ici quelques années. Pas électrique malheureusement...

Si ceux qui ont des doutes sur Métamorphose en ont aussi sur l'énergie, ils devraient être les plus enthousiastes pour ce projet. L'augmentation des problèmes énergétiques fera croître la pression pour un regroupement de la population dans les villes et des lieux accessibles en transports publics, au besoin par le développement de nouvelles lignes. Dans la nouvelle politique de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, l'augmentation du prix de l'énergie et la raréfaction de celle-ci sont des motifs cardinaux pour pousser la densification urbaine. Ceci en accord avec toutes les associations nationales de protection de l'environnement. M. l'interpellateur devrait donc être rassuré. Avec le projet

Métamorphose, nous nous inscrivons – pour la troisième fois, puisque M^{me} la présidente plaisante sur la couleur de son écran – dans une ligne très verte.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts): – Merci des éclairages que vous venez de me donner. C'est vrai, un plan d'efficacité énergétique est en route. La Municipalité en a un pour les énergies renouvelables. Mais à mon avis, ces plans n'auront pas déployé leurs effets d'ici à la fin du programme Métamorphose. Donc la question des coûts liés à un élément important reste essentielle dans toute planification de projet. Le prix du pétrole est une composante importante. On ne peut pas, dans un programme, le traiter comme n'importe quelle autre variable. Des études assez sérieuses montrent que d'ici 2015 le prix du baril de pétrole va dépasser \$ 150 et osciller autour de \$ 200, voire \$ 300. Cela nécessite d'intégrer la variable de l'énergie fossile dans l'analyse de chaque projet.

J'adhère tout à fait à la proposition de M. Buffat. Je l'inclurais sans problème, mais je pensais l'avoir déjà fait, parce que le gaz fait partie des énergies fossiles. Mais s'il faut l'ajouter, je suis d'accord.

M. Charles-Denis Perrin (LE): – J'ai évidemment beaucoup de sympathie pour les propos de notre collègue. En effet, M. Buffat a proposé qu'on étende la résolution à d'autres vecteurs énergétiques... Nous ne devons pas nous limiter à Métamorphose, la Municipalité a d'autres projets dans son pipeline, tout aussi concernés par cette préoccupation. J'aurais envie de proposer à l'interpellateur de déposer une motion ou un postulat, où il généraliserait les notions qu'il a introduites. Qu'il en réfère à son groupe et nous pourrions en discuter. C'est un très bon sujet, cette analyse de risque. Mais ça mériterait qu'il y travaille et que le Conseil communal, ensuite, dégage quelques propositions susceptibles d'être reprises par la Municipalité.

Sur le fait de se limiter à un secteur d'activité... On pourrait aussi dire que ce n'est pas nécessaire pour les autres. Non, il faut réfléchir au tout, et je suggère à l'interpellateur de retirer sa résolution et de déposer une motion ou un postulat dans ce sens.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Ma position ressemble un peu à celle que M. Perrin a exprimée à l'instant. En effet, comme l'a dit aussi l'interpellateur, chaque projet doit être envisagé sous l'angle de la dépense énergétique qu'il impose. Si Métamorphose ne se faisait pas, il y aurait probablement d'autres investissements à étudier aussi sous cet angle. Comme l'a dit le syndic, Métamorphose est précisément un des projets qui nous permettront d'améliorer le bilan énergétique de la ville, en tout cas pour le chauffage. C'est un effort pour diminuer, à terme, notre dépendance des sources fossiles et émettrices de CO₂. Dans ce sens, comme le dit M. Perrin, il faudra faire un bilan énergétique de Métamorphose, tenant compte du fait que c'est probablement un des projets les plus avantageux sous cet angle.

Encore un mot à M. Buffat à propos de l'approvisionnement en gaz, puisque nous assistons à une pléthore d'expressions d'inquiétude sur le sujet. L'approvisionnement en gaz de la Suisse est sécurisé. Entre autres raisons parce qu'à peine 25% du gaz arrivant en Suisse vient de Russie; les trois autres quarts viennent d'Europe. Pour l'instant, 0% vient d'Iran. Même avec le contrat dont la presse a récemment parlé, cette situation ne va probablement pas changer à moyen terme.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Il faut être un peu attentifs aux propositions que vous faites. Je veux bien qu'on dépose une interpellation puis qu'on la transforme en postulat, mais si vous voulez que la Ville de Lausanne donne le taux d'inflation de 2015, lié à l'évolution des matières premières, on peut ouvrir une grande université uniquement vouée à répondre à cette question! Il faudrait aussi que les maîtres du monde indiquent la logique du futur, et que Nostradamus revienne aussi sur le continent américain et en Asie! Restons raisonnables.

La réponse vous a été donnée à la question 5. L'évolution des matières premières et du coût de la vie, ainsi que toutes les dispositions législatives prises d'ici là, influenceront tous les projets de société. Qu'ils soient culturels, sociaux ou dans le domaine de la construction. Je rassure l'interpellateur: sa question est pertinente. Les prix des matières premières évoluent de manière importante, et les chiffres donnés, les \$ 150, ne sont pas complètement fous. On aurait pu le penser il y a une année, mais aujourd'hui le monde économique se pose la question de ce qui se passera quand, demain, le pétrole sera à \$ 150 le baril. Donc c'est un paramètre important. Les villes et les collectivités, les services cantonaux comme ceux de la Confédération s'en préoccupent et nous accompagnent. A nous maintenant d'estimer les projets futurs en tenant compte de l'évolution globale des prix des matières premières et de ses effets sur la société.

La présidente : – Avant de donner la parole à ceux qui l'ont encore demandée, je précise – vous l'avez peut-être vu sur l'écran – que M. Nsengimana a ajouté « de l'énergie fossile et de l'électricité » au texte de sa résolution.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je trouve dommage la manière dont on traite la résolution et l'interpellation de M. Nsengimana. D'un côté, on lui dit: vous n'êtes pas allé assez loin, vous ne traitez pas tout, tant du point de vue des types de combustibles que du point de vue de l'ampleur considérée. D'un autre côté, M. Français lui dit: vous rêvez, vous voulez refaire le monde énergétique au Conseil communal de Lausanne. Si vraiment, Monsieur Perrin, vous voulez un postulat qui traite de tout, déposez-le! Pour l'instant, je propose de voter la résolution de M. Nsengimana. Elle ne va pas si loin qu'on pourrait imaginer, mais elle fait un petit pas en avant, et elle est profitable pour les habitants de la ville de Lausanne.

M. Daniel Brélez, syndic : – Je tiens à préciser deux ou trois choses. Le contrat iranien, puisque la question a

été posée, concerne uniquement de l'électricité qui sera produite en Italie, par Elektrizitätsgesellschaft Laufenburg (EGL). EGL est proche d'une compagnie électrique dont M^{me} Leuthardt était membre du Conseil d'administration avant d'être conseillère fédérale. Ce Conseil fédéral et le Parlement ne veulent pas de centrales à gaz en Suisse, mais les conseillers fédéraux vont négocier le gaz iranien qui permettra de produire cette électricité en Italie avec des centrales au gaz naturel! Si on peut éventuellement reprocher des incohérences à la Municipalité de Lausanne, c'est une paille par rapport à la poutre fédérale!

Indépendamment de ces aspects, si nous prenions au pied de la lettre votre résolution, avec l'indépendance énergétique totale pour 2015 – l'un de vous l'a dit –, nous n'aurions pas assez d'argent, même en consacrant la totalité du budget communal à ce seul objet, pour atteindre le quart de votre objectif! C'est pour cela que certains parlent de la galaxie d'Andromède. Malheureusement, il y a des délais pour réaliser ce genre de choses!

Maintenant, sur le fond. Très calmement. Si le baril est à \$ 300, comme M. Rossi l'a dit depuis sa place à un moment de la conversation, et donc que l'essence coûte quelque chose comme Fr. 5.– le litre, imaginez combien de gens seront prêts à faire chaque jour 50 kilomètres en voiture pour venir travailler. Il y en aura encore, parce que certains sont prêts à tout sacrifier pour ça. Mais incontestablement, il y aura déjà une baisse significative. Supposons que des logements coûtent plus cher à Lausanne qu'avant, à cause des prix des matériaux – le prix du pétrole se reportant sur ceux-ci –, mais qui consomment 10% de l'énergie que consomme aujourd'hui le logement vaudois moyen. Je vous promets que nous pourrions reporter tous les prix de construction sur le loyer et c'est tout juste si les gens honnêtes ne nous traiteront pas de bienfaiteurs de l'humanité!

Je ne souhaite pas forcément à cette civilisation que les prédictions se réalisent dans ces délais, parce que ce sera probablement une source de conflit mondial auprès duquel quelques aimables discussions liées à l'interpellation urgente suivante sont de la bouillie pour les chats! Mais si on arrive à une telle situation uniquement pour Métamorphose, le projet sera beaucoup plus rentable qu'avant, parce que les conditions seront bien pires partout ailleurs.

La présidente : – Je propose que nous passions au vote de la résolution. Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Messieurs les scrutateurs, peut-être est-il prudent que vous comptiez, pour qu'il n'y ait pas de contestation. Avis contraires? Abstentions? La résolution est acceptée par 51 oui, 21 non et 25 abstentions. Merci, Monsieur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Nkiko Nsengimana: « Pic pétrolier et Métamorphose de Lausanne »;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal :

» Vu l'augmentation progressive du prix du pétrole dont le baril est passé de 40 dollars en 2000 à 118 dollars aujourd'hui,

» Inquiet que la flambée des prix du pétrole qui depuis le début de l'année ont pris 18 dollars n'influencent négativement et durablement le ménage communal,

» Souhaite que la Municipalité intègre clairement dans l'analyse des risques de chaque projet « Métamorphose » les conséquences probables des surcoûts induits par une augmentation très significative du prix de l'énergie fossile et de l'électricité pendant le déroulement sur 10 à 15 ans du programme Métamorphose. »

La présidente : – Nous passons à l'interpellation urgente de M. Alain Hubler.

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts :
« Aller aux JO de Pékin et soutenir les droits humains démocratiques et sociaux des peuples chinois et tibétain »³⁶

Développement

M. Alain Hubler (AGT) : – En préambule, j'ai presque eu l'impression que M. le syndic avait répondu à cette interpellation il y a quelque 30 secondes en traitant l'interpellation urgente que je vais vous lire de « bouillie pour les chats ». J'espère que ce n'est quand même pas votre réponse, Monsieur le Syndic, auquel cas ce serait la réponse à une interpellation urgente la plus courte de tous les temps. Bien.

(Lit son interpellation.) Le message et les valeurs olympiques ont beaucoup été évoqués ces derniers temps. Ce message et ces valeurs se veulent pacifiques et appellent à un monde meilleur. Malheureusement, l'histoire de l'olympisme montre que ce n'est pas toujours le cas. Berlin 1936 ou Mexico 1968 devraient suffire comme rappel. La « fête » de l'olympisme a parfois d'amers relents.

Le Comité olympique et les organisateurs chinois voulaient, à travers le parcours mondial de la flamme olympique, mettre en scène la fiction d'un événement sportif et universel détaché de toute réalité politique. Pourtant la réalité politique et économique rattrape le sport et rappelle

chaque jour que l'attribution des JO à Pékin était politiquement et économiquement intéressée. Cette réalité a brusquement été mise en lumière par les manifestations de solidarité avec le peuple tibétain et cela dans le monde entier.

A Gauche Toute! est favorable à l'autodétermination du peuple tibétain et est surtout partisan de la reconnaissance et du développement des droits humains, démocratiques et sociaux pour toute la population, qu'elle soit tibétaine ou chinoise.

Il y a plusieurs années de cela, la Fédération romande des consommatrices dénonçait déjà les conditions de travail épouvantables en Chine, les salaires de misère et les cadences infernales pour les travailleurs et les travailleuses qui produisent les jouets du monde entier. Les difficultés d'action des travailleurs et des travailleuses chinois se traduisent directement en profits pour les multinationales qui délocalisent et investissent en Chine. De manière générale, la répression frappe celles et ceux qui osent lever la tête. Certains ont même disparu sans laisser de trace. Malgré cette violence policière et militaire, les conflits sociaux et écologiques ne cessent de croître. Celles et ceux qui s'engagent dans la défense de leurs intérêts ont besoin d'une solidarité concrète et méritent que la réalité de leurs conditions de vie et de lutte soit reconnue.

Ce cadre institutionnel, social et humain étant posé, A Gauche Toute! désire poser quatre questions à la Municipalité de Lausanne :

1. Les droits démocratiques, sociaux et écologiques sont des composantes de ce qu'on appelle le « développement durable ». Comment la Municipalité de Lausanne estime-t-elle que ces droits sont garantis et protégés par le gouvernement chinois ?
2. La Municipalité est-elle sensible à la situation des droits humains au Tibet et en Chine ? Si oui, comment ressent-elle cette situation ?
3. Quelle image et quel message la Municipalité compte-t-elle donner en participant à la cérémonie d'ouverture des JO de Pékin ?
4. La Ville de Lausanne est à l'origine, avec le CIO et la Ville d'Athènes, de la création de l'Union mondiale des villes olympiques (UMVO). L'un des buts de cette association est – je cite – « le soutien des villes aux initiatives olympiques concernant des efforts intégrés en faveur de la paix ». Comment la Municipalité, dont le syndic est membre du Conseil exécutif de l'UMVO, voit-elle le rôle de Lausanne dans le cadre de ce but ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Municipalité de Lausanne a participé à la création de deux associations, dont les

³⁶ Cf. *supra*, p. 702.

membres de votre Conseil n'ont pas forcément entendu parler à ce jour. M. l'interpellateur en a cité une. Je dois commencer par vous décrire brièvement leurs buts pour que vous compreniez notre réponse.

L'Union mondiale des villes olympiques tiendra sa première session en octobre à Lausanne. Elle vise à rassembler aussi bien les villes qui ont organisé par le passé des jeux Olympiques d'hiver ou d'été que celles qui ont posé candidature sans être retenues, ou encore sont candidates à de nouveaux jeux Olympiques. Le but premier de cette association n'est pas de se juger les uns les autres, mais d'examiner ce qui s'est passé, les expériences positives comme les expériences négatives. M. Hubler vient d'en citer deux, de nature d'ailleurs très différente. Il s'agit aussi, en se basant sur les meilleures pratiques, d'aider les villes candidates à présenter les programmes les moins destructeurs possibles pour l'environnement. Idéalement, pas destructeurs du tout, mais ce n'est pas toujours possible lorsque le site est nouveau. Le but est également d'aider les candidats à profiter des expériences accumulées pour présenter les meilleurs dossiers, au sens du mouvement olympique comme du développement durable. Cette association de villes olympiques veut aussi promouvoir l'idéal olympique et sa charte. Cette charte et cet idéal ont maintenant une centaine d'années, et on peut imaginer introduire des notions comme le développement durable ou l'environnement dans les préoccupations de cette Union mondiale des villes olympiques.

En collaboration avec la Ville d'Athènes et le CIO, et avec l'aide éclairée du municipal responsable de la Sécurité publique et des Sports, j'ai lancé cette démarche, qui est en train d'aboutir. Alors que la plupart des villes qui ont organisé une fois les jeux il y a moins de cinquante ans sont systématiquement présentes aux jeux Olympiques, vous pouvez imaginer comment serait ressentie une association dont le président convoque les gens à Lausanne, capitale olympique, si elle commençait par se détacher du CIO et de l'organisation des Jeux. Depuis dix-huit ans que je suis à la Municipalité, je ne suis jamais allé à des jeux Olympiques. Mais en fondant une telle association, cela devient indispensable.

En parallèle, nous avons fondé la Fédération mondiale des régions vertes, dont actuellement une vingtaine de régions sont membres, dont quatre chinoises. Cette association accepte chacun, de nouveau avec le principe de progresser ensemble plutôt que de se juger les uns les autres. Dans cette perspective, même la région la plus polluée du monde pourrait devenir membre, à condition qu'elle fasse tous les efforts pour améliorer sa situation. Il est prévu que cette association organise des réseaux d'échange d'informations, une réunion annuelle prolongeant le congrès «Solutions environnementales suisses pour les pays émergents» (SESEC), qui se tient chaque année à Lausanne depuis quelque temps. Lorsque le nombre des adhérents sera suffisant pour payer de telles réalisations, il est aussi envisagé de créer des prix mondiaux

venant récompenser les meilleures pratiques dans des domaines d'importance planétaire. Par exemple, vraisemblablement, la santé sera le premier thème de l'année prochaine. Et par la suite, ce pourrait aussi être l'énergie ou l'effet de serre.

Ces réseaux impliquent que chacun puisse adhérer, tant les pays arabes que l'Etat d'Israël, aussi bien la Chine et ses régions que d'autres. Mais si après avoir fondé une telle association, les membres commencent par expliquer toutes les raisons pour lesquelles ils sont meilleurs que l'autre et pourquoi l'autre fait faux dans tous les domaines, l'état du monde est tel que nous ne ferons rien.

Après ces quelques préliminaires, pas forcément connus de tous les membres du Conseil communal, je voudrais rappeler que la Ville de Lausanne est capitale olympique, siège d'une vingtaine de fédérations sportives. Comme je l'ai déclaré à la presse, nous considérons que nous faisons davantage partie, par nos fonctions, d'une délégation liée à ces différentes fédérations sportives qu'à celle d'un Etat. Contrairement à d'autres, nous ne prétendons représenter qu'une ville, et pas l'ensemble de la planète. D'autre part, la politique étrangère dans ce pays est pour l'essentiel l'affaire des Autorités fédérales, avec quelques ouvertures au Canton.

Enfin, pour que le tableau soit complet, de très nombreuses délégations de régions chinoises sont venues rendre visite ces dernières années à la Ville de Lausanne. Nous avons jugé utile – puisqu'on nous encourage, en général, à développer des relations y compris avec la Chine – de rendre quelques-unes de ces visites à l'occasion des jeux Olympiques et du voyage de plusieurs membres de la Municipalité en Chine.

Notre principe général, autour de ces deux associations, est donc de travailler pour améliorer l'avenir et non de juger les qualités et les défauts de chacun de leurs membres. Certaines réponses à l'interpellation, qui découlent parfaitement de la logique que je viens d'exprimer, pourront néanmoins surprendre d'aucuns.

1. Les droits démocratiques, sociaux et écologiques sont des composantes de ce qu'on appelle le « développement durable ». Comment la Municipalité de Lausanne estime-t-elle que ces droits sont garantis et protégés par le gouvernement chinois ?

Au sens de ce qui précède, et fondée sur le principe de ne pas juger les membres des différentes associations dont je viens de parler, la Municipalité de Lausanne estime ne pas à avoir à répondre à une telle question.

2. La Municipalité est-elle sensible à la situation des droits humains au Tibet et en Chine ? Si oui, comment ressent-elle cette situation ?

Même réponse.

3. *Quelle image et quel message la Municipalité compte-t-elle donner en participant à la cérémonie d'ouverture des JO de Pékin ?*

J'ai longuement expliqué il y a quelques instants les raisons qui font que deux membres de la Municipalité, les deux autres arrivant par la suite, seront présents à la cérémonie d'ouverture des Jeux de Pékin.

4. *La Ville de Lausanne est à l'origine, avec le CIO et la Ville d'Athènes, de la création de l'Union mondiale des villes olympiques (UMVO). L'un des buts de cette association est – je cite – « le soutien des villes aux initiatives olympiques concernant des efforts intégrés en faveur de la paix ». Comment la Municipalité, dont le syndic est membre du Conseil exécutif de l'UMVO, voit-elle le rôle de Lausanne dans le cadre de ce but ?*

Je crois m'être exprimé longuement dans le préambule sur ce sujet.

Discussion

M^{me} Marie-Ange Brélaz (Les Verts) : – Je comprends les propos de M. le syndic et de tous les politiques que l'on entend depuis très longtemps. C'est une évidence, nous avons besoin de la Chine et la Chine a besoin de nous. Néanmoins, je reste très dubitative quant à l'attribution des Jeux à Pékin. Au lieu de toujours considérer que c'est aux politiques de se mettre en avant, à eux de dire ce qui est bien et pas bien, la citoyenne que je suis – et j'espère que beaucoup d'autres citoyens à travers le monde feront comme moi – éteindra son poste de télévision lors de la transmission de l'ouverture des Jeux de Pékin. (*Rumeurs.*) C'est ma façon de boycotter, en tant que citoyenne !

M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.) : – Ces jeux Olympiques constituent une occasion unique d'ouvrir le dialogue en utilisant cette tribune pour dénoncer les violations des droits humains. La Chine souhaite que les Jeux soient une vitrine, l'esprit olympique demande l'humanité et l'excellence, il faut en profiter.

Il y a peu, la Chine procédait encore à des exécutions de masse. Lors d'un voyage de plus d'un mois en 1987, j'ai moi-même constaté à quel point les droits humains étaient bafoués par le seul fait qu'en voyageuse individuelle, il m'était interdit de côtoyer librement des Chinois sans en avoir fait la demande préalable. Par exemple, si je souhaitais aller manger chez l'un d'eux.

La Chine a certes évolué, elle connaît actuellement un boom économique sans précédent, mais nombreuses sont encore les personnes qui font des séjours dans des camps de rééducation. Pékin veut offrir un visage tout à fait propre, mais de nombreux habitants ont été déplacés de force pour permettre la construction des stades et d'autres infrastructures, et certains de ceux qui ont protesté contre ces mesures ont été emprisonnés. En Chine, la police peut envoyer

directement dans des camps les personnes appréhendées, sans décision de justice, et les incarcérations peuvent durer jusqu'à trois ans. Selon les statistiques publiées par Amnesty International, la Chine a exécuté au moins 470 personnes dans la seule année 2007.

Dans ce contexte, est-il admissible ou non de participer aux JO ? Pour ma part, je pense que tous les liens qui peuvent être établis à l'intérieur du pays sont des occasions uniques pour ouvrir le dialogue avec la population chinoise et inciter ainsi les Autorités à adopter des réformes essentielles dans le domaine des droits humains. Pour ces raisons, je dépose la résolution suivante :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité

1. *souligne publiquement, en tant que capitale olympique, sa préoccupation concernant le respect des droits fondamentaux universels inscrits dans les traités internationaux, droits que la Chine s'est engagée à respecter lors de l'attribution des jeux Olympiques en 2001 ;*
2. *participe à la mise sur pied d'une exposition publique qui ferait le point sur l'état des droits humains dans le monde, avec un accent particulier sur la Chine et ce encore en 2008.*

La présidente : – Merci, Madame. Veuillez nous apporter votre résolution.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je remercie infiniment la Municipalité pour ses réponses complètes et exhaustives. Qui, bien entendu, ne me satisfont pas. Du tout.

J'ai un peu travaillé sur ce dossier et j'ai notamment été lire le rapport de la commission d'évaluation du CIO pour les Jeux de la XXIX^e Olympiade, en 2008. Le préambule de ce rapport contient une allusion aux droits humains. Je risque bien de contredire M^{me} Wermelinger : je ne crois pas que la Chine ait fait quelque promesse que ce soit d'améliorer la situation des droits humains, en tout cas pas à l'époque. Ce rapport précise : « Comme indiqué, la commission a pour rôle d'effectuer une analyse technique, mais il est impossible d'ignorer le débat public autour de certaines questions politiques telles que les droits de l'homme, débat qui dans le contexte actuel est imposé au sport. La commission n'abordera pas cette question, si ce n'est pour reconnaître l'existence de ce débat. Les membres du CIO devront parvenir à leurs propres conclusions. » Si on remplaçait le terme « commission » par « Municipalité de Lausanne », on pourrait dire exactement la même chose ce soir. C'est d'ailleurs dans ce sens que j'ai compris la réponse de la Municipalité. Celle-ci nous dit, en quelque sorte, et en beaucoup moins long : « Lausanne a des affaires avec le monde sportif, les fédérations internationales, le monde olympique. Si Lausanne bougeait ne serait-ce qu'un seul cil par rapport à ces jeux Olympiques, elle donnerait une image déplorable dont elle ne se relèverait pas. » Le syndic, bien entendu prudent, a dit ce que d'autres conseillers communaux m'ont dit qu'ils me répondraient. En gros, la Ville de

Lausanne n'a pas de mission diplomatique, elle a uniquement une mission liée aux fédérations sportives et au sport.

Si elle n'a pas de mission diplomatique, la Ville de Lausanne a une mission commerciale dans ce cadre. Commerciale pourquoi? Nous avons appris à la fin de l'année passée que les fédérations sportives internationales liées au CIO rapportent, bon an mal an, Fr. 200 millions au Canton de Vaud. On ne rigole pas avec Fr. 200 millions, Monsieur le Syndic. La Municipalité sera sur le stand de Lausanne Tourisme, à Pékin. C'est une sorte de comptoir pour vendre le canton de Vaud, Lausanne, la Suisse. D'accord, vendons Lausanne! Le syndic ira vendre l'Union mondiale des villes olympiques, qui tiendra sa première réunion, il l'a dit, en octobre 2008 à Lausanne. C'est en quelque sorte le CIO *bis*, qui ne peut qu'apporter des avantages à notre ville.

Autrement dit, autour de cette affaire il y a de l'argent, beaucoup d'argent. Il y a des impôts, pas mal d'impôts. Et il y a de l'image, aussi, autour de ce business. Le syndic l'a bien dit: «Quelle image donnerions-nous si nous n'allions pas à Pékin?» Mais cela donne aussi une image, lorsqu'on répond que tout ce qui a été exposé par M^{me} Wermelinger ne nous concerne pas. Comme le disait le rapport de la commission du CIO: «Les membres du CIO doivent parvenir à leurs propres conclusions.»

Les Lausannois aussi doivent parvenir à leurs propres conclusions sur le business olympique de la Ville de Lausanne. Ils doivent aussi parvenir à leurs propres conclusions sur l'état des droits humains, au Tibet et en Chine. C'est pourquoi je remercie M^{me} Wermelinger d'avoir déposé la résolution que nous avons rédigée péniblement pendant ce week-end... Je pense qu'on peut la soutenir, à moins que je ne l'aie pas totalement saisie. Et j'en propose une deuxième, qui est déjà enregistrée dans le scanner de M. le secrétaire. Je n'ai pas eu le temps de choisir entre les deux. A priori, je les soutiens.

La présidente: – Nous avons donc deux résolutions et six demandes de parole. Je vous prie d'être brefs.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Je serai le plus bref possible par rapport à un sujet qui touche, je l'espère, les citoyens et citoyennes de Lausanne. Même si, visiblement, le respect des droits humains ne paraît pas concerner véritablement l'Exécutif de cette ville.

Il est particulièrement scandaleux – et je pèse mes mots – que la Municipalité se lave les mains des violations des droits humains en Chine et au Tibet. On nous dit qu'il n'y a rien à dire, que nous n'avons pas de position. Avec cette façon de procéder, cette Municipalité ou une autre aurait été à Berlin en 1936 ou aurait assisté à des Jeux organisés dans des situations particulièrement scandaleuses du point de vue des droits de l'homme. C'est inacceptable. Du reste, une Municipalité qui a un autre rayonnement et une autre

importance dans le monde et en Europe, la Ville de Paris, vient de faire citoyen d'honneur le Dalai Lama, ainsi qu'un opposant chinois condamné pour avoir exercé sa liberté d'expression. Nous avons là deux façons diamétralement différentes d'aborder la question. Les uns se lavent les mains pour des raisons commerciales ou autres, d'autres mettent leurs principes et leurs valeurs au premier plan, et se battent pour le respect de ces principes. C'est ce que A Gauche Toute! aurait attendu de la part d'une Municipalité dite de gauche: qu'elle respecte et mette en valeur ses principes. Voilà pourquoi nous avons développé cette interpellation urgente et soumis cette résolution. Participer à la journée officielle d'ouverture des Jeux est un scandale. La Municipalité sait très bien la portée symbolique de cette participation. Qu'elle ne dise pas qu'il ne s'agit pas d'une caution au régime chinois qui viole les droits humains.

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE): – Je déclare mes intérêts. Je suis déléguée de Lausanne Tourisme, dont le syndic est le vice-président. J'ai vu tout ce qui se fera autour des jeux Olympiques. La délégation lausannoise sera aussi – Monsieur le syndic ne l'a pas rappelé – un ambassadeur touristique auprès de certains *tour operators*. Oui, Monsieur Hubler, ils font de l'argent. Mais il n'y a pas que des impôts. Si nos hôtels sont pleins, nous employons des centaines d'employés qui font eux aussi marcher l'économie lausannoise.

La présidente: – Il y a encore cinq demandes de parole. Est-ce que ce sont de nouveaux arguments ou pouvons-nous soumettre les résolutions au vote? Entre-temps, il y en a six...

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Je ne sais pas si c'est très nouveau, mais la gêne me saisit au fur et à mesure qu'avance cette discussion. De quoi nous mêlons-nous en donnant des leçons de démocratie et de droits de l'homme à un pays comme la Chine? Si nous comparons avec les temps du Kuomintang, de Tschang Kaï-Chek, de Mao Tsé-toung, de la révolution culturelle – j'étais alors collégien – l'avancée en matière de droits démocratiques, de respect des droits humains est considérable! Alors de quel droit allons-nous, nous qui peinons parfois à maîtriser le jeu démocratique et le respect des droits humains, chercher les poux dans les cheveux d'une nation qui a fait des progrès énormes? De quel droit, pour des raisons politiques, jetons-nous des pelletées de terre sur notre Municipalité sans nous soucier des milliers de sportifs – il faudrait aussi en parler – qui s'entraînent, espèrent et se réjouissent dans le plus pur idéal olympique? Depuis la fondation des Jeux en Grèce en 776, et pendant plusieurs siècles, on ne gommait pas les rivalités et les guerres opposant les cités grecques entre elles. Une fois tous les quatre ans, les Grecs étaient capables – il y a 2500 ans de cela – de mettre de côté leurs haines et leurs guerres, le temps des jeux dits Olympiques, dans le plus pur idéal du sport. Cela ne les empêchait pas de reprendre allègrement leurs conflits ensuite. Alors de grâce, nous n'avons de leçon à donner à personne et je vous propose de classer cette résolution.

M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT): – Ce que j’entends ce soir me coupe presque la parole. L’ironie et la lâcheté de la réponse de notre syndic me donnent le tournis.

J’aimerais revenir à cette question des valeurs olympiques, qui sont prises pour argent comptant, si j’ose dire, et par argent j’entends aussi bien médailles que dollars. Parce que c’est bien de cela qu’il s’agit. Ces fameuses valeurs olympiques n’ont pas du tout été discutées, elles n’ont pas été problématisées, c’est une espèce de salade, qu’on répète comme ça, sans les avoir étudiées ni interrogées. Ce serait soi-disant la paix, l’égalité, ou je ne sais quoi. Si on y regarde de plus près, les valeurs olympiques sont exactement les valeurs à l’origine de la plupart des problèmes de la société actuelle. Parce que la compétition, être un gagnant, le meilleur, c’est bien ce qui fait qu’il y a des perdants, des gens laissés pour compte au bord de la route. Dans ce sens, je dépose une résolution demandant que la Municipalité organise dans le courant de l’année une table ronde critique sur les valeurs olympiques, qui puisse problématiser ces questions et ces valeurs au sein de la population lausannoise.

M. Jacques Pernet (LE): – Je défends les mêmes intérêts que M^{me} Fiora-Guttmann, mais je vous parlerai d’un autre sujet. D’abord, il faut raison garder. Je ne suis pas un grand admirateur de la Chine et de ce qui se passe au Tibet, loin de là. Mais la Municipalité a pris une décision. C’est l’Exécutif, je suis persuadé qu’elle a pesé le pour et le contre et il est de notre devoir de la respecter. Elle n’y va pas en délégation diplomatique, nous l’avons entendu, elle y va pour défendre le sport. M. Chollet l’a très bien dit: il s’agit avant tout de sport et pas de politique.

M^{me} Wermelinger est allée en Chine en 1987. Moi, j’y suis allé en 1993, puis l’année passée, en 2007, au mois de novembre. Je ne sais pas ce que vous avez vécu en 1987, mais je sais ce que j’ai vécu en 1993. Entre 1993 et 2007, l’avance de ce pays dans tous les domaines est colossale. J’ai été dans plusieurs villes, dans les campagnes, aussi. Les gens ont l’air heureux. Je ne dis pas qu’il n’y a pas de problèmes. Mais les gens ont l’air heureux et ça, il faut aussi le respecter. (*Rumeurs.*) Mais allez-y! Et regardez!

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Permettez-moi d’émettre une opinion qui rejoindra peut-être celle de M. Chollet sur cette situation. J’éprouve de la gêne, entre la satisfaction personnelle de certains membres de la Municipalité et le débat sur le respect des droits de l’homme que nous serions en droit d’avoir. J’ai lu il y a quinze jours dans la presse que de nombreux conseillers nationaux, notamment des Verts et des Socialistes, ont manifesté devant le Musée olympique en faveur de la cause tibétaine. Je comprends cette démarche et je n’ai pas à la critiquer. En outre, cela m’interpelle que dans cette ville dont la Municipalité comprend une forte majorité de gauche on n’hésite pas à déléguer quatre personnes à Pékin. Est-ce que Lausanne joue un rôle tellement grand dans ses institutions internationales, notamment en tant que ville olympique, qu’elle doit déléguer quatre personnes?

En revanche, les résolutions proposées me posent problème. J’ai le sentiment que ce Conseil communal souhaite se donner bonne conscience, par rapport à la majorité à la Municipalité, en proposant de consacrer des montants équivalents pour soutenir la cause tibétaine. Je ne le rejette pas, mais la manière de procéder m’empêche de voter ces résolutions.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Au-delà du rôle que jouera la Municipalité à Pékin – ce qui visiblement pose problème à une partie des conseillers communaux – ce n’est pas une chimère ni un prétexte de demander que cette question qui, contrairement à ce que vient de dire M. Voiblet, n’est pas la cause tibétaine, mais celle des droits humains soit abordée dans une exposition importante, cette année encore. Le débat sur les droits de l’homme est actuellement ouvert. Si je me rappelle bien, le voyage des municipaux coûte une trentaine de milliers de francs; une exposition d’une certaine ampleur coûte au moins ce prix et donc les résolutions se complètent et les deux peuvent être acceptées.

Quant à une exposition sur l’olympisme, il est en effet intéressant de remettre parfois en question des «valeurs» soi-disant éternelles, ou soi-disant connues de tous, et de les rediscuter. Je me demande seulement si l’agenda de la Ville permet de monter deux grandes expositions avec une fréquentation intéressante. En revanche, je soutiens l’idée qu’il faut parfois repenser les vieux préceptes.

M. Nicolas Gillard (LE): – En forme d’introduction, j’aimerais souligner que depuis quatre ans que je siége dans ce Conseil communal, je n’ai jamais entendu l’extrême-gauche hurler et déposer des résolutions lors des interventions visibles de la Chine, au Comptoir, lors de manifestations ou de visites d’athlètes chinois, pour se plaindre du fait que le sort du Tibet n’était pas pris en compte. Je n’ai jamais entendu la gauche de cet hémicycle se plaindre du fait que des fédérations internationales ou nationales, par exemple celle de Cuba ou de la Chine, venaient en visite à Lausanne pour y être reçues par les autorités sportives. Je n’ai jamais entendu, ou en tout cas je n’ai pas observé dans la presse ou dans les manifestations qui ont pu avoir lieu, une réaction aussi vive que lorsque le CIO a porté son choix sur la Chine.

Ce que je constate, après avoir fait cette analyse rapide que d’aucuns trouveront schématique ou qu’ils contesteront, c’est que le premier effet du passage de la flamme olympique est d’avoir mis en lumière – c’est d’ailleurs un peu son rôle – non seulement les jeux Olympiques, mais aussi que les pays qui les accueillent courent un risque. Si la Chine n’avait pas reçu les jeux Olympiques, je suis convaincu que notre assemblée ne se serait pas, jusqu’en 2015, préoccupée publiquement du sort des Tibétains pour demander à la Municipalité de prendre position. Je suis convaincu, de la même manière, que le peuple tibétain n’aurait jamais eu l’écho qu’il a pu rencontrer jusqu’à aujourd’hui dans les médias internationaux. C’est vrai, cet effet n’est pas inclus

dans les valeurs olympiques, ni dans la charte. Mais tout pays qui demande à organiser les jeux Olympiques sait qu'il s'expose à un risque, celui de l'image. Les Chinois ont pris ce risque. Ils savaient pertinemment qu'ils ne pourraient pas museler les manifestations qui se dérouleraient à cette occasion. Le CIO a pris ce risque, sachant très bien qu'il donnerait une tribune à ceux qui veulent mettre en lumière une situation. Je ne crois d'ailleurs pas que la meilleure solution, celle que propose l'extrême-gauche de cet hémicycle, soit de condamner le principe qu'a rappelé M. le syndic à propos des associations dont il a parlé : nous faisons entrer les gens, avec toutes les critiques que l'on peut leur adresser, mais nous voulons discuter avec eux. Je ne me prononcerai pas ce soir politiquement sur la présence ou non de la Municipalité à la manifestation. Je tenais seulement à constater ces faits.

Au fur et à mesure des interventions d'A Gauche Toute!, c'est devenu de plus en plus manifeste : ce n'est ni le procès de la Chine, ni le procès de son comportement vis-à-vis du Tibet qu'on fait ce soir, c'est le procès de l'olympisme et du pognon. C'est un discours que l'on entend depuis des années ici. Chaque fois qu'il faut faire valoir les droits de l'homme, on les oppose aux soi-disant affairistes qui auraient massacré et piétiné toutes ces valeurs sous la nécessité de faire du fric. Nous vous avons déjà entendus, Mesdames, Messieurs, sur les grandes entreprises, les multinationales, et tous ces sujets. En revanche, quand vous n'avez pas de prétexte pour vous faire valoir à la tribune avec un événement qui en général mobilise, on vous entend beaucoup moins !

Dès lors, le procès de l'olympisme n'a pas à être fait ici. J'invite très sérieusement notre Conseil communal à garder la tête froide. Et quelles que soient les résolutions prises ce soir, j'invite également notre Municipalité à garder la tête froide.

La présidente : – Merci, Monsieur. Il me semble que nous sommes en train de faire de grandes théories alors que nous avons trois résolutions, que nous pourrions voter maintenant, sans pousser plus loin la discussion. Nous avons encore six demandes de parole.

M. Thi Nguyen (LE) : – Je suis aussi très touché par ce qui s'est passé en Chine, contre le Tibet. Mais j'estime qu'on doit séparer le sport de la politique. A mon avis, les confrontations sportives entre les jeunes athlètes ne feront que resserrer les liens entre les différents peuples. C'est une forme de paix. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que les JO en Chine ont été votés par le Comité olympique. A cette époque, à ma connaissance, le problème entre la Chine et le Tibet existait déjà. Ce qui veut dire qu'on votait uniquement pour le sport. Mais pas pour la politique.

La présidente : – Merci, Monsieur Nguyen. Et-ce qu'on peut dire qu'il n'y a plus qu'une prise de parole par groupe ? Motion d'ordre. Quelle est-elle ? (*Propos incompréhensibles.*) Oui, nous écoutons votre motion d'ordre.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je propose, par motion d'ordre, que nous interrompions nos débats, que nous fassions la pause promise il y a à peu près 40 minutes, puis que nous reprenions. (*Rumeurs, brouhaha.*)

La présidente : – Le renvoi de la votation demande dix membres. (*Rumeurs.*) La motion d'ordre demande cinq, mais la motion d'ordre ne prévoit pas qu'on renvoie à la séance suivante. Elle propose qu'on passe directement au vote. (*Divers commentaires de la salle.*) Alors motion d'ordre : y a-t-il cinq membres pour la soutenir ? Maintenant nous la mettons en discussion. C'est ce qui doit être fait : nous devons discuter la motion d'ordre. (*Brouhaha.*) Personne ne demande la parole, donc nous la votons. Qui approuve que nous interrompions maintenant la discussion et que nous la reprenions après la pause ? Messieurs les scrutateurs, veuillez compter s'il vous plaît. Avis contraires, ceux qui sont contre ce renvoi ? Abstentions ? La motion d'ordre est acceptée par 41 oui, 32 non et 9 abstentions. Nous reprenons à 21 h 15.

La séance est levée à 20 h 45.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16